VENDREDI 06 FÉVRIER 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1871
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



L'assistance électronique, alliée de la manutention



Cette semaine, nous vous proposons un dossier thématique consacré aux dernières évolutions en matière d'outils de manutention. Ces engins sont devenus incontournables dans les mille et une tâches propres au travail de la ferme. Avec une évolution importante ces dernières années : les assistances électroniques.

Pages 17 à 21



P.10

ACTUALITÉS *Région*

Jeunes agriculteurs BFC // À la chasse aux caricatures !



J.-C. Gutner

P.12

PRODUCTIONS *Élevage*

Enseignement // Partenariat gagnant-gagnant MFR et éleveurs



J.-C. Gutner

P.15

PRODUCTIONS *Cultures*

Blé // Apport d'azote au tallage : ne pas se précipiter





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FILIÈRES AGRICOLES : ÉCOUTE, ACTIONS ET DEMANDES

.05 JOURNÉE PORTE OUVERTE : ALIMENTER L'ESPRIT D'INNOVATION…

.06 AMÉNAGEMENTS FONCIERS : LE SUIVI DES DOSSIERS, C'EST LUI

.07 SOIRÉE GRANDES CULTURES : SE PRÉPARER À L'AVENIR

.08 JEUNES AGRICULTEURS : THOMAS COTIBY, COMME PRESSENTI

.09 GROUPEMENT : LE GEDA DES 7 VALLÉES À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX MEMBRES

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 JEUNES AGRICULTEURS : A LA CHASSE AUX CARICATURES !

.11 GROUPEMENT : UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR ELVÉA 71-58

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 ENSEIGNEMENT : PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT ENTRE UNE MFR ET DES ÉLEVEURS

.14 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : CRÉANCEY, C'EST VENDREDI

PRODUCTIONS // CULTURES

.15 APPORT D'AZOTE AU TALLAGE : NE PAS SE PRÉCIPITER

PRODUCTIONS // VIGNE

.16 ADAPTATION : LA RÉSISTANCE S'IMPOSE, MAIS AVEC RÉFLEXION…

DOSSIER // MACHINISME

.17 MANUTENTION : CHARGEURS TÉLESCOPIQUES, QUAND L'ÉLECTRONIQUE SOULAGE LE CHAUFFEUR

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 POUILLY-FUMÉ : LA PERSÉVÉRANCE D'UN SAINT

.32 SOLIDARITÉ : CHRISTOPHE GEOFFROY, UNE VIE À NOURRIR AUTRUI



// LE DESSIN

// EN BREF

Conférences souveraineté L'exécutif reprend l'idée de *« contrats d'avenir »* des JA

« La déclinaison territoriale [des] Conférences de la souveraineté alimentaire, ce seront les contrats d'avenir » proposés par le syndicat Jeunes agriculteurs (JA), a annoncé Annie Genevard lors d'un déplacement à Baigneaux (Eure-et-Loir) avec le Premier ministre le 30 janvier. Pour rappel, la première phase des Conférences de la souveraineté, qui ont été lancées en décembre, doit aboutir au Salon de l'agriculture à des orientations nationales sur dix ans. Suivra une phase de déclinaisons territoriales. *« C'est là que vont se créer des stratégies territorialisées autour de la diversification »*, a indiqué la ministre de l'Agriculture, après avoir visité une exploitation céréalière de la Beauce qui s'est lancée dans la culture d'amandiers il y a quelques années. Dans son propre discours, Sébastien Lecornu a souligné que ce dispositif doit aider à *« produire de manière régulière, prévisible dans les quantités agréées et contractualisées »* et d'être *« capable d'avoir les outils de transformation »*. Depuis quelques mois, les JA plaident pour des *« plans d'avenir »* au niveau territorial, complétés par des *« contrats d'avenir signés entre les agriculteurs, les Pouvoirs publics et les acteurs économiques »*, d'après un communiqué. *« Ces contrats aideront les jeunes agriculteurs à financer la transition »*, espère le syndicat, saluant « une reconnaissance majeure du travail de notre réseau ».

Acétamipride Duplomb a déposé une proposition de loi, avec quatre sénateurs

Quelques mois après la censure des articles de la loi Entraves par le Conseil constitutionnel, le sénateur Les Républicains (LR) Laurent Duplomb a indiqué le 2 février, lors des premières Assises de la lutte contre le déclin agricole, avoir déposé une proposition de loi sur la réautorisation de l'acétamipride et du flupyradifurone. Le texte comportera trois articles, a-t-il annoncé : le premier doit permettre pour trois ans d'enrober la graine de betterave avec du flupyradifurone ; le second ouvre pour un an la pulvérisation des cultures annuelles telles que la betterave avec l'acétamipride et la flupyradifurone ; l'article 3 réautorise pour trois ans, sur les noisettes, la pomme et la cerise, la pulvérisation avec l'acétamipride et la flupyradifurone. Le texte sera cosigné par les sénateurs Franck Menonville (UDI), Vincent Louault (Horizons), Bernard Buis (LREM), Henri Cabanel (Parti socialiste). Le président du Sénat, Gérard Larcher, a indiqué qu'il transmettra le texte au Conseil d'État. Interrogé par Agra Presse, le député LR Julien Dive a indiqué que l'initiative était *« louable »*, mais ne semble toujours pas convaincu sur le plan juridique.

Pour l'ancien rapporteur de la PPL Entraves, la censure du Conseil constitutionnel était due à la nature du véhicule législatif ; il continue de pousser pour l'inscription de la réautorisation de l'acétamipride dans un projet de loi, et non une proposition de loi. Le gouvernement doit arbitrer prochainement l'inscription de cette mesure dans la future loi d'urgence.

Eau Une PPL Liot pour inscrire l'accès à l'eau potable dans la Constitution

Le député Stéphane Viry (Liot, Vosges) a déposé fin janvier une proposition de loi (PPL) visant à inscrire la *« préservation des ressources naturelles en eau »* dans la Constitution, *« afin d'assurer une eau potable en quantité et en qualité suffisantes pour les générations futures »*. L'article unique de la PPL propose d'insérer dans l'article 1 de la Constitution la phrase suivante : *« La République veille à un usage raisonné des ressources naturelles en eau »*. L'élu justifie cette mesure par *« l'augmentation des besoins, dans le contexte notamment du changement climatique, et les pressions croissantes liées à l'aménagement du territoire »*. Deux évolutions qui *« imposent »*, selon lui, *« d'accroître la vigilance apportée aux ressources en eau souterraine disponibles ou mobilisables dans le futur »*. Pour M. Viry, *« les ressources en eau douce destinées à la consommation humaine, constituent un patrimoine indispensable à notre survie »*. Il appelle donc à *« collectivement travailler à des solutions durables afin de préserver cette ressource »*. Et de rappeler que le droit *« à l'eau et à l'assainissement »* est *« absent de la législation française »*, alors qu'il a été reconnu comme essentiel par une résolution des Nations unies du 28 juillet 2010.

// EN IMAGE

Engrais Des volumes en baisse en début de campagne



Le service statistique du ministère de l'Agriculture, Agreste, a dévoilé ses estimations de livraisons d'engrais pour la campagne 2025-2026 et dressé le bilan de la campagne 2024-2025. Selon les estimations provisoires, les livraisons en début de campagne seraient en baisse pour les engrais azotés (-11,4 % pour le cumul juillet-octobre 2025 par rapport à la même période en 2024) et les engrais potassiques (-11,0 %). Elles seraient en revanche en hausse pour les engrais phosphatés (+ 9,5 % pour le cumul mai-octobre 2025 par rapport à la même période en 2024). Le volume d'engrais azotés passerait de 742,4 millions de tonnes (Mt) à 657,4 Mt, celui des engrais potassés de 187,7 Mt à 166,9 Mt. La quantité d'engrais phosphatés gagne 15 Mt passant de 159 Mt à 174 Mt. Lors de la campagne précédente (2024-2025), la livraison totale d'engrais a augmenté de + 3,8 % en un an : 2514 Mt en 2023-2024 contre 2611 Mt (2024-2025). Même si Agreste n'explique pas les causes de cette baisse en début de campagne 2025-2026, il faut certainement y voir un *« effet MACF* [(1)] *»* qui a ralenti les commandes.

(1) Mesure d'ajustement carbone aux frontières

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

INTERVIEW

// DIJON CÉRÉALES

« Nous faisons face à un véritable challenge ! »

Désormais président de la coopérative Dijon Céréales, Benoît Collardot fait le point sur la situation actuelle de l'entreprise et fixe les directions à prendre dans les mois qui viennent.

Depuis le 18 décembre 2025, Benoît Collardot est président de la coopérative Dijon Céréales. Ce changement de gouvernance est la conséquence du constat d'une situation économique très détériorée *(voir Terres de Bourgogne N° 1862 du 28 novembre 2025)*. Agriculteur en productions végétales et viticulteur à Flagey-Echézeaux, près de Nuits-Saint-Georges, il explique les axes de travail qu'il se fixe, avec son conseil d'administration, afin de remettre l'entreprise sur de bons rails.



Président depuis le 18 décembre, Benoît Collardot a conscience de la tâche à laquelle doit se confronter son conseil d'administration. Il mise sur un recentrage de la coopérative, la préservation de son identité régionale et la transparence dans les choix stratégiques.

> *« Il ne faut surtout pas arrêter les recherches destinées à aller chercher de la valeur sur d'autres types de cultures, par contre, nous ne voulons pas mettre la charrue avant les bœufs. »*

Face au constat fait en novembre sur les résultats économiques très dégradés de Dijon Céréales, comment a réagi le conseil d'administration ?
Benoît Collardot : *« Une partie du mauvais résultat de la coopérative n'a été annoncée au conseil d'administration que deux mois avant les assemblées générales. Cela a généré une onde de choc et un débat en lien avec deux constats : le mauvais résultat d'une part, mais surtout la construction de ce mauvais résultat. Par ailleurs, il y avait le projet de rapprochement avec la coopérative Vivescia. Face à cela, le conseil d'administration a fait le choix de la préservation d'une unité régionale. Face à cette situation, l'équipe du conseil d'administration s'est ressoudée afin d'améliorer les fondamentaux économiques mais aussi autour du projet consistant à préserver l'identité de Dijon Céréales, refonder notre économie sur la base de nos métiers de collecte et d'approvisionnement, et définir une stratégie d'efficience régionale avec nos partenaires, à travers l'Alliance BFC ou les liens avec Bourgogne du Sud ».*

À quel état d'avancement se situait ce projet avec Vivescia ?
B.C. : *« On nous l'a présenté en septembre dernier comme quelque chose qui avait été travaillé en amont par le tandem de l'ancien président et de l'ancien directeur, en collaboration avec certains cadres. Au conseil d'administration, on a demandé s'il était opportun de poursuivre dans cette voie et ce n'est pas l'orientation qui a été choisie. Mais le projet n'était pas très avancé ».*

Sur le renforcement des liens avec Bourgogne du Sud, où en sommes nous aujourd'hui ?
B.C. : *« Avec Bourgogne du Sud, nous sommes dans une phase d'élaboration d'une méthode dans laquelle nous faisons déjà un point sur la transparence de nos comptes, une sorte de « point zéro ». En parallèle, nous travaillons au ciblage des secteurs sur lesquels il serait intéressant de trouver de l'efficience, ou de l'intérêt à mutualiser certaines choses. L'objectif étant que les adhérents de Bourgogne du Sud et ceux de Dijon Céréales soient gagnants. On est dans la phase d'identification de ces synergies à mettre en place. Mais il fallait partir sur des bases transparentes au niveau comptable ».*

Sur quels domaines pourraient porter ces synergies ?
B.C. : *« Nous voulons préserver notre Recherche et Développement (R & D) en matière d'expérimentation au sein de l'Alliance BFC. Nous voulons aussi renforcer tout ce qui concerne l'intelligence artificielle (IA) et les données, à la fois dans leur préservation et leur exploitation. Cela en fixant un cadre commun autour des projets touchant à l'IA et aux data. Nous souhaitons travailler sur les approvisionnements afin de voir si nous pouvons trouver des synergies logistiques, sur le stockage de nos matières premières (engrais, matériels d'élevage…) avec l'objectif d'optimiser nos flux. Dans le domaine de la collecte, on regarde également s'il y a des gains à obtenir en optimisant, là aussi, la logistique, ou en harmonisant les méthodes de travail et en adoptant les bonnes solutions qui fonctionnent chez les uns ou les autres. Il s'agit aussi de renforcer nos unions telles que Cérévia, pour valoriser les ventes des agriculteurs adhérents, ou encore Aréa, centrale d'optimisation de l'approvisionnement, pour laquelle nous voulons un schéma clair avec une bonne feuille de route. Il nous faut travailler en commun pour renforcer ces unions dédiées à la commercialisation. Sur la logistique, dont les coûts ont fortement augmenté, il y a Logivia. Dans ce domaine, il est nécessaire de tout reposer sur la table afin de revoir certains fonctionnements ».*

Peut-on parler de recentrage à l'œuvre pour Dijon Céréales ?
B.C. : *« Auparavant, les objectifs étaient de chercher de la valeur autre que purement agricole, afin de fournir de la résilience aux exploitations. La méthanisation permet de sécuriser un autre revenu pour des exploitations du Châtillonnais. L'agrivoltaïsme, pour sa part, assure un complément de revenus là où des exploitations se trouvaient en difficulté sur les rendements en blé avec le réchauffement climatique. On a aussi procédé à de la R & D sur de nouvelles cultures, fruitières ou autres… Il y avait une volonté de trouver des solutions alternatives afin de fournir de la résilience au modèle agricole sur nos territoires en zones intermédiaires. Pour autant, force est de constater que nous avons eu une faiblesse de nos fondamentaux et, en accélérant sur la diversification, nous nous sommes retrouvés fragilisés sur nos métiers de base et, en très peu de temps, cela s'est traduit par des conséquences économiques sévères. Les capitaux, financiers et humains, investis dans la diversification ont fragilisé l'ensemble du modèle économique de la coopérative et, ajouté à cela, les facteurs économiques de base (hausse de charges, mauvaise tenue des cours des céréales…) ont généré un « grand écart » qui n'était plus tenable. Avec les récoltes difficiles que nous avons eues en 2024, avec des PS en blé faibles, de faibles rendements en orge d'hiver, et des récoltes d'automne humides, nous avons débouché sur un résultat pas à la hauteur de nos espérances. La stratégie initiée par l'ancien président et l'ancienne direction s'est faite rattrapée par ces réalités économiques, et de manière brutale. Ajoutez à cela une stratégie de rapprochement avec Vivescia, un groupe bien plus important que nous, qui risquait de mettre à mal notre identité et nos organisations régionales, et qui pouvait aussi faire peur au « terrain », avec la crainte d'une déstructuration du rapport aux adhérents avec leur coopérative. Il y avait la crainte d'une dilution de Dijon Céréales dans un ensemble plus vaste. C'est un risque que nous ne voulions pas prendre, ce qui explique notre choix fort de changement de stratégie ».*

Comment se combine cette volonté de recentrage avec les projets d'innovation ?
B.C. : *« Il ne s'agit pas de faire des coupes franches à tout va, qui viendraient fragiliser les exploitants. Nous n'avons pas, par exemple, de plan de fermeture de silos, ou un plan concernant le personnel qui est sur le terrain, qui assure la proximité, le fonctionnement des silos, l'accompagnement des adhérents. Il n'est pas non plus question de se couper de l'innovation, en revanche, nous souhaitons la partager et la renforcer au sein de l'Alliance BFC. Il ne faut surtout pas arrêter les recherches destinées à aller chercher de la valeur sur d'autres types de cultures, par contre, nous ne voulons pas mettre la charrue avant les bœufs. Dès que nous aurons retrouvé un contexte plus favorable, nous pourrons initier d'autres phases de développement, sur un temps plus long. Nous continuerons à accompagner des agriculteurs qui souhaiteront se lancer dans l'agrivoltaïsme ou la méthanisation parce que nous avons l'expertise nécessaire, mais nous n'investirons plus des capitaux dans ces projets comme cela a pu être fait. Le rôle de la coopérative c'est de trouver des solutions pour les adhérents et les sécuriser dans la construction de certains projets, mais pas d'investir capitalistiquement ».*

Quelles sont vos priorités pour rétablir la situation financière ?
B.C. : *« Il ne faut pas se leurrer : notre impact sur l'exercice en cours, et déjà largement entamé, sera limité. Mais nous réfléchissons aux actions à mettre en œuvre pour revenir à l'équilibre le plus vite possible au 30 juin 2027. Nous avons identifié des points d'économies assez forts : les charges de personnel. Il y aura des départs, qui avaient déjà été initiés pour une partie d'entre eux, sous la direction précédente, et certains ne seront pas renouvelés. Nous escomptons 2 millions d'euros de moins sur la masse salariale au 30 juin 2027. Nous visons aussi 2 autres millions d'économie sur des domaines tels que l'évènementiel, le parc automobile, les frais de siège, des dossiers informatiques, les frais de fonctionnement du conseil d'administration… À plus long terme va se mettre en place toute la stratégie d'optimisation que je vous ai citée précédemment ».*

À tout cela s'ajoutent des critères que personne ne peut maîtriser mais qui sont les conditions pour la prochaine campagne, en termes de météo, de rendement…
B.C. : *« Bien évidemment ! Nous nous basons sur une collecte de 800 000 t, mais j'ai aussi demandé que nous soyons plus résilients et que l'on teste un modèle s'appuyant sur une fourchette de collecte comprise entre 750 000 et 830 000 t. En 2025, on devrait arriver à 815 000 t, mais en 2024, on était autour de 740 000 t. Il ne faut pas oublier que notre métier de base de collecteur et approvisionneur représente encore 85 % de notre activité, ce n'est pas un détail ! »*

Avec la perte de marchés d'exports tels que l'Algérie, Cérévia, votre union de commercialisation, a dû redéployer une partie de ses capacités sur la quête de marchés intérieurs. Quelle stratégie envisagez-vous dans ce domaine à l'avenir ?
B.C. : *« Notre but est de continuer à exporter, sur l'Italie, le Maroc, l'Espagne et de garder un lien avec le nord de l'Europe, via la Seine ou le Rhin. Nous voulons aussi développer nos clients français en meunerie ou en alimentation de bétail. L'idée n'est pas de se spécialiser sur le marché intérieur ou de l'export, mais d'être agile, flexible, parce que les qualités de grains (fourrager, meunier, brasserie) peuvent varier d'une année sur l'autre, et aussi parce que nous avons une grande diversité de production (céréales, oléagineux, protéagineux). La force de Cérévia est dans cette capacité de faire des arbitrages ».*

Une procédure judiciaire a été lancée (voir Terres de Bourgogne N° 1868 du 16 janvier) à la suite de la découverte de la mauvaise situation financière de la coopérative. Qu'en pensez-vous ?
B.C. : *« Le conseil d'administration souhaite que cela aille vite pour que nous puissions nous concentrer sur le fond du travail de la coopérative ».*

Quels sont les prochains grands rendez-vous pour Dijon Céréales ?
B.C. : *« Ils ont déjà commencé avec les réunions de terrain qui sont en cours. 19 sont prévues, quasiment sur chaque canton de la Côte-d'Or. Une est également prévue en Haute-Marne. On y explique aux adhérents la situation que je viens de vous exposer. Nous étions aussi présents à l'assemblée générale des Jeunes Agriculteurs de Côte-d'Or, le 30 janvier et nous aurons très prochainement une réunion avec les banquiers. Nous referons un point de situation sur la coopérative avec les adhérents juste avant les moissons. Ils sont en attente d'explications et ceux que j'ai pu rencontrer apprécient la transparence dont nous faisons preuve. Mais nous faisons face à un véritable challenge !»*

Propos recueillis par Berty Robert

// FILIÈRES AGRICOLES

58 Écoute, actions et demandes

Le 29 janvier, la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire s'est rendue dans la Nièvre pour aborder plusieurs points...



La ministre, Annie Genevard (doudoune grise), accompagnée par le président de la Chambre d'agriculture, Cyrille Forest (en noir à gauche), lors de la première visite chez David Caziot (pantalon bleu).



Annie Genevard et David Caziot.

Afin de concrétiser plusieurs éléments, la ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, Annie Genevard, s'est déplacée dans la Nièvre le 29 janvier, quelques jours après l'annonce par le Gouvernement de la création d'une enveloppe exceptionnelle pour les agriculteurs de 300 millions d'euros.

Pour cette demi-journée, son programme était chargé puisque deux visites d'exploitations étaient prévues avec, pour chacune, des thèmes spécifiques.



La signature de la circulaire s'est effectuée en présence de, de gauche à droite : Cyril Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Éric Thirouin, président de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB), Annie Genevard, et la préfète de la Nièvre, Fabienne Decottignies.

Le végétal

Ainsi, le premier arrêt s'est effectué à l'EARL Dabathie à Tronsanges. Accompagnée par l'exploitant, David Caziot, gérant de l'EARL, Annie Genevard s'est livrée à un tour de ferme entourée par les députés, conseillers régionaux, élus locaux, présidents de Chambres (58 et BFC), représentants d'organisations professionnelles et syndicales. Plusieurs problématiques furent abordées telles que la problématique des terres superficielles... Pour démontrer un peu plus à la ministre l'étendue du problème une présentation du millefeuille des problématiques nivernaises en matière de cultures céréalières et protéagineuse fut dépeinte. La question des zones intermédiaires fut abordée de même que celle de l'irrigation, de la diminution de la PAC, de la pression de l'OFB, de l'augmentation des charges dont celles du matériel ou encore de la suppression *« sans solution »* des molécules en matière de désherbage. Face à tout cela, la ministre a martelé : *« Nous avons besoin de production car l'alimentation c'est essentiel ; pour preuve, c'est une des seules obsessions en temps de guerre »*. Après des échanges nourris qui permettront d'abreuver les travaux de la loi d'urgence agricole (prochainement présentée au Parlement), la signature de la circulaire de mise en œuvre concrète du fonds cité plus haut fut effectuée. Pour rappel, cette circulaire vise à répondre à la crise économique que traversent, depuis 3 ans, les producteurs de céréales et de protéagineux. La ministre a également rappelé que les dossiers de demandes seront à déposer sous un mois à la DDT (jusqu'à fin février), et a invité chacun à se rapprocher de son conseiller le plus rapidement possible.

L'élevage

Ce fut ensuite au tour de la polyculture-élevage d'être au centre des discussions de la seconde visite organisée au Gaec Clairefontaine à Garchizy. Là, il fut question de prédation, de dégâts de gibiers sur prairies, de problèmes pour la mise en place de bâtiment d'élevage, ainsi que du souci de l'eau. La demande de la profession en la matière est de faire partie des agences dédiées à sa gestion et d'obtenir une simplification administrative en matière d'autorisation. La question des retenues d'eau fut également mise sur le tapis, avec toujours la même requête de simplification et de fluidification. Assidue, la ministre a noté les remarques toujours dans l'idée de construire la loi d'urgence agricole *« ensemble »* comme elle l'a rappelé. Annie Genevard a conclu cette demi-journée de la manière suivante : *« Cela fait 10 ans que je travaille et je ne lâcherai pas l'affaire !»*. Du côté des exploitants, David Caziot indiquait : *« Elle a répondu à certaines demandes mais pas à toutes »* et pour Rémi Thibaudat, associé du Gaec Clairefontaine: *« Nous verrons bien si les promesses sont appliquées »*...

Chloé Monget

// FDSEA

89 Faire le point en local

Mercredi 28 janvier, c'est à Magny, auprès des éleveurs, que l'animateur de la FDSEA est venu tenir la réunion cantonale.

C'est devant trois cantons, Avallon, Guillon et Quarré-les-Tombes, représentant une vingtaine d'éleveurs que Léandre Vocoret, animateur en productions animales et viticoles à la FDSEA de l'Yonne s'est retrouvé, ce mercredi 28 janvier. Suite aux récentes manifestations, Damien Brayotel, président de la FDSEA a souhaité ajouter quelques mots. *« Face aux actualités chargées tant au niveau national qu'au niveau départemental, je viens auprès de mes adhérents pour avoir des retours »*, déclare-t-il. *« Cela va être la première fois que notre balance alimentaire va être négative, sur les spiritueux, sur la viande ou encore les produits transformés. Notre production s'effondre et l'exportation augmente. Il faut donc changer les règles »*, manifeste-t-il avec l'image des dernières manifestations en tête.

C'est autour de cafés, que les éleveurs écoutent attentivement l'animateur commencer par aborder le sujet *« des panneaux photovoltaïques »*, où le syndicat est en partenariat avec CRAI Énergies, avec *« lesquels il travaille depuis maintenant trois ans »*. Cette collaboration est plutôt tournée *« vers l'autoconsommation »*. Face au sujet abordé, Martial Renault, expose la problématique *« que le poste source est plein au sud du département, le prochain projet n'est prévu qu'à partir de 2032 »*. Par la suite, c'est le sujet de la mesure M23 qui est abordé, définit comme *« un bout d'enveloppe qui n'a pas été consommé par la Région »*.

Dans l'Yonne, *« la mesure ciblait les élevages touchés par la FCO »* interpelle Arnaud Guyard, avant d'ajouter que *« les veaux mort-nés ne rentraient pas en compte »* donc cela *« a fait que le nombre d'élevages représenté a été drastiquement restreint »*. Pour bon nombre d'entre eux, *« ce sont sur nos parties céréales que nous avons reçu les aides »*. Au total, on dénombre 43 dossiers acceptés en ce qui concerne le sanitaire et 367 dossiers acceptés pour la partie végétale.

Une palette de solutions

Suite aux discussions houleuses, la réunion se poursuit sur le sujet *« des zones intermédiaires »*, considérée comme étant des zones *« où le changement climatique impacte l'agriculture »*. Pour beaucoup, *« il faut simplifier et accompagner les exploitations. L'élevage est résilient pour nos sols. Il faut aussi que l'on travaille sur nos charges de mécanisation »* et se posent de nombreuses questions : *« Comment faciliter les projets ? »*.

Martial reprend la parole pour dépeindre la situation actuelle. *« Nous devons intervenir sur nos terres, avec les produits phytosanitaires sur des périodes de plus en plus courtes, avec de moins en moins de main-d'œuvre et de plus grandes parcelles »*, décrit-il. Une solution est posée : *« il faut changer le système d'exploitation actuel »*. Pour la plupart de l'assemblée, c'est l'élevage qui est au cœur de leurs systèmes, *« et si les cours actuels restent comme aujourd'hui, nous pouvons revoir les choses différemment, structurer différemment et embaucher »*.

Damien Brayotel ajoute que *« malgré la diminution du nombre d'exploitations d'élevages, nous observons que de nombreux céréaliers se diversifient en montant des poulaillers, ou en installant des ateliers ovins »*. Cependant, *« nous avons certaines difficultés à installer des poulaillers, comme celui de Saint Brancher »*. Les éleveurs s'expriment en disant que *« si tu viens à peine de t'installer et que tu subis ce genre de rétention, cela peut être difficile de rester motivé »*. Après une discussion enrichissante, il est temps pour Léandre Vocoret de procéder au renouvellement syndical. Pour Avallon, *« le nouveau président est Damien Comaye »* ; pour Guillon, *« c'est au tour de Grégory Biais »* et pour Quarré-les-Tombes, *« Alexandre Châtelain est élu à l'unanimité »*.



Les trois cantons d'Avallon, Quarré-les-tombes et Guillon se sont réunis, ce mercredi 28 janvier pour la réunion cantonale de la FDSEA.

Charlotte Sauvignac

// JOURNÉE PORTE OUVERTE

58 Alimenter l'esprit d'innovation…

Le 21 janvier, Lely Center Monéteau, organisait une journée porte ouverte à Sampanges (Gimouille) dans l'exploitation de Valentin Fassier.



Le Lely Vector est la solution qui semblait à Valentin Fassier la plus adaptée à son exploitation, mais il en existe d'autres comme l'Automatic Feeding de Jeantil ou encore le Trimatic WB ou HP Robot de Triolet.



Valentin Fassier, accueillant la rencontre à Gimouille, a pu discuter avec les autres professionnels venus voir ses ajustements.



Gaylord Falque, directeur du Lely Center Monéteau (89), était présent avec six autres fournisseurs de l'exploitation.

« Au-delà de présenter nos solutions, six fournisseurs de Valentin Fassier sont également présents (Ets Ponge, les JA du canton, la SA des Grivelles, Philicot, Gan, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Alsoni Conseil Élevage, Okwind) » introduit Gaylord Falque, directeur du Lely Center Monéteau (89), lors de la journée porte ouverte organisée à Sampanges (Gimouille), le 21 janvier. Il poursuit : *« Pour nous, ce principe de faire de ce moment celui de tous a plusieurs vertus puisqu'il permet la mise à l'honneur de l'exploitant par son implication le jour J, et la mise en lumière des acteurs locaux, avec les partenaires, mais également avec les produits de restauration mis à disposition – dont d'ailleurs l'animation est proposée par les JA du canton. Avec cette implication de tous, chaque porte ouverte que nous organisons revêt une dimension locale ce qui prouve qu'une multinationale peut être attachée aux territoires. En plus, ce procédé nous permet de cibler un thème spécifique, avec ici l'élevage allaitant, détaillé au travers du matériel mais aussi de la technique via la conférence sur l'alimentation. Dans tous les cas, le but reste d'inciter les échanges conviviaux entre professionnels et de favoriser la mixité entre jeunes, moins jeunes, allaitants ou laitiers ; avec une question centrale : Qu'est-ce qu'apporte la machine à l'éleveur ? ».*

Le déclic !

Pour répondre à cette question, Valentin Fassier revient 6 ans en arrière : *« J'ai commencé à réfléchir à des solutions, et j'ai toujours eu en tête d'orienter mes investissements vers l'automatisation. J'ai notamment investi dans une presse à couteau, ou créé un bâtiment adapté ».* Outre cela, il évoque : *« Pour moi, la nourriture est un point important pour la réussite du troupeau, mais l'acte de distribution est extrêmement chronophage et peu valorisant. En parallèle, j'ai rencontré un manque de main-d'œuvre et ai dû passer un hiver seul… Je ne voulais plus revivre cela et le déblocage des subventions PCN fin 2024 a terminé de me convaincre de faire cet investissement ».* En fonction depuis deux hivers, le Vector a permis à Valentin de modifier son quotidien : *« J'aime mon métier car je peux faire plein de choses pour innover en permanence. Sur le terrain le Vector m'a permis d'assouplir l'astreinte de l'alimentation et de me dégager du temps. Autrefois je devais faire un mélange tous les deux jours, soit trois heures alloué à chaque fois, plus deux repousses matin et soir, en plus de la distribution. Ces temps ne pouvaient se compresser ni se décaler. De fait, beaucoup d'autres choses passaient au second plan. Désormais, je passe environ 1 heure pour remplir la cuisine, environ tous les 4 jours (mais cela peut aussi se faire quand on le souhaite, au bout de 2 jours ou de trois). Cette flexibilité et ce temps réduit m'ont permis de me rendre disponible pour d'autres missions comme l'attention porter aux vêlages ou encore le soin aux animaux. De plus, j'ai une plus grande liberté de temps au quotidien, tout en remédiant au manque de main-d'œuvre. En ce qui concerne mon choix de marque, j'ai étudié pas mal de formules proposées sur le marché, et celle-ci s'adaptait le mieux à mon exploitation et mes attentes : un concept simple allié à un tarif attractif ».* Pour ce dernier point, il détaille : *« Avec un coût global de 210 000 euros, incluant, la machine et les ajustements pour la charpente, la cuisine, et la réfection de l'allée du bâtiment, etc. Au final, 110 000 euros ont été subventionnés (PSN + vente de la mélangeuse), pour le reste j'ai fait un prêt bancaire… ».*

Décalage mais but identique

Si pour lui cet investissement est donc passé, il évoque tout de même l'avenir : *« À mon sens ce genre de solutions font partie du futur de l'élevage, de plus cela permet au chef d'exploitation ou au salarié de s'investir dans d'autres choses comme la montée en compétences et en ressources ».* Mais, il nuance : *« Les éleveurs allaitants sont souvent à la traîne par rapport aux laitiers, que ce soit en génétique ou en automatisation. Je le justifie par le fait que notre performance est compliquée à quantifier à la différence des laitiers qui ciblent leur action sur la production de lait. Eux, peuvent voir les performances évoluer rapidement s'ils effectuent des changements. Pour nous, allaitant, la performance est plus difficilement mesurable puisque nous ne sommes pas dans l'obligation d'avoir un suivi de pesée. Sur ce point, et pour avancer, je pense que c'est à nous d'aller la chercher la technicité qui nous fait défaut. Mais, sans volonté de l'exploitant, rien n'évoluera ».* De son côté, Gaylord Falque explique : *« Le Vector a environ 10 ans mais commence seulement à être connu pour l'élevage allaitant, car les éleveurs s'intéressent de plus en plus à l'automatisation de la distribution de nourriture pour se simplifier le travail tout en se dégageant du temps. Plus globalement, cette automatisation est clairement l'avenir du métier car la nouvelle génération a manifestement envie de liberté en dehors du travail, fait face à un manque criant de main-d'œuvre, dans des exploitations de plus en plus grandes et diversifiées, le tout sans oublier la recherche de productivité. Preuve de cette mouvance, autrefois, pour les exploitations laitières, nous avions des demandes pour 1,8 robot / exploitation. Aujourd'hui, nous avons une dizaine de projets pour 4 à 5 robots / exploitations. Cette volonté de simplification se cumule aussi avec la question environnementale car il y a de plus en plus d'investissements dans des solutions électriques ».* Gaylord Falque conclut : *« Même si cela fait très longtemps que la data est utilisée par les exploitants, nous sommes presque dans une révolution complète du métier à l'image de ce qui a été fait ici chez Valentin ».* Délaisser les tâches rébarbatives pour se concentrer sur une élévation du système tout entier semblait finalement être au cœur de cette journée censée alimenter l'esprit d'innovation de chacun ; l'avenir seul dira si cela a fonctionné.

Chloé Monget



Avec l'outil de Lely, Valentin Fassier accorde une heure environ à la réalimentation de la cuisine, tous les 4 jours maximum.

// SAINT LÉGER VAUBAN

89 60e édition de la Foire agricole

Le Comité des foires annonce officiellement la 60e édition de la Foire Agricole à Saint Léger Vauban, qui se tiendra les vendredi 27 et samedi 28 février prochain.

La Foire agricole à Saint Léger Vauban fête sa 60e édition, les vendredi 27 et samedi 28 février. Le début des festivités commencera le vendredi soir, à partir de 19 heures par une soirée cabaret avec des danseuses issues des cabarets parisiens, accompagnés par Jérémy l'artiste, jongleur. Pour participer à la soirée vous pouvez réserver par mail (1) ou par téléphone. La soirée prévoit un repas (œufs cocottes, filet de poulet au vin jaune…) à 50 euros. Le lendemain, la foire ouvrira ses portes aux éleveurs et aux exposants. Au cours de la journée, le comité propose une exposition de matériels, le concours du Herd-Book Charolais, un marché de producteurs et un espace pour enfants. Le midi, le comité des fêtes propose un repas (brochette de bœuf et son gratin dauphinois…) à 26 euros pour les adultes et 15 euros pour les enfants. La journée se clôturera par un grand feu d'artifice réalisé par Corentin Cadoux, un artificier local ; suivi par la tomiflette et d'une soirée dansante. Le restaurant « La Grande Rocheloise » préparera la tomiflette de la Ferme de l'Abbaye de la Pierre qui Vire, (à partir de 10 euros). Ce seront des DJ locaux qui termineront la soirée en beauté !

Communiqué de presse



Comité de la foire Saint Léger Vauban

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// AMÉNAGEMENTS FONCIERS

21

Le suivi des dossiers, c'est lui

Nous avons rencontré Micha Jovovic, conseiller foncier à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

En poste depuis 1990, Micha Jovovic fait partie des salariés les plus fidèles de la Chambre d'agriculture. Et pourtant, lors de sa candidature il y a presque 36 ans, celui-ci ne savait pas situer Dijon sur une carte ! *« C'est bel et bien vrai, mais ne le répétez pas… En fait, j'ai beaucoup bougé avant d'arriver dans la région. Je suis né à Belgrade, dans l'ex-Yougoslavie, désormais Serbie. Je suis arrivé en France à 17 ans, en 1981, pour suivre mes études post-bac, en agronomie »*, retrace l'actuel habitant de Marsannay-la-Côte. Les aménagements fonciers, Micha Jovovic commence à les connaître sur le bout des doigts : *« c'est ma mission principale depuis que je suis arrivé. Celle-ci ne devrait pas changer d'ici mon départ en retraite dans cinq ans, car nous avons une très belle dynamique en ce moment* (voir plus loin). *Dans le même temps, j'ai fait et je continue à réaliser de la cartographie sur différents thèmes : diagnostics agricoles, études lors de grands ouvrages linéaires… Durant une période, j'étais le seul à la Chambre à avoir le logiciel adapté, mais celui-ci s'est désormais largement démocratisé ».*

Des gains intéressants

Micha Jovovic rappelle les principaux avantages agricoles d'un aménagement foncier : *« l'exploitant réduit drastiquement ses trajets, grâce à des regroupements parcellaires plus près de sa ferme. Les formes de ces mêmes parcelles sont modifiées, et rendues plus facilement cultivables. Une baisse de 10 % d'intrants peut être obtenue, car il y a moins de recouvrements. En élevage, le nombre de voisins est limité, les possibilités de contaminations sont moindres en cas de maladies. Les trajets avec des animaux, de l'eau ou de la nourriture sont moins nombreux. Du carburant, du temps et de l'argent sont économisés ! ».* Pour être précis dans les termes, idéalement, on ne dit plus remembrement ni aménagement foncier, comme le fait remarquer notre interlocuteur : *« ce sont des Aménagements fonciers agricoles, forestiers et environnementaux. Le mot forestier était déjà là. Le dernier, « environnementaux », a fait son apparition car certaines opérations sont en lien avec l'environnement, en particulier la protection de captages ou de zones humides. Mais bon, si vous dites remembrement ou aménagement, on se comprend ! ».*

Neuf opérations lancées

Micha Jovovic a déjà travaillé sur de très nombreux dossiers côte-d'oriens. Combien ? *« Je ne sais pas précisément, plusieurs dizaines. En plus du suivi des aménagements, il y a aussi une autre mission : l'animation d'échanges amiables. Là, il y en a eu une trentaine, je pense ».* Le conseiller de la Chambre peut être appelé sur deux types d'aménagements : *« il y a les aménagements volontaires, demandés par des exploitants. Il a aussi les aménagements réparateurs quand d'importants ouvrages sont réalisés, tels que l'A39, l'A31 ou encore la ligne grande vitesse passant par Genlis ».* Le technicien illustre la belle dynamique actuelle, évoquée plus haut dans cet article : *« le Département a enclenché ces derniers mois six nouvelles opérations d'aménagement foncier, concernant neuf communes. Ce qui, en comptant les trois opérations en cours, nous place dans une période éminemment dynamique en la matière… Une information importante à relever : depuis 1950, 540 communes de Côte-d'Or ont été aménagées, certaines jusqu'à trois fois de suite ! C'est un score honorable, sachant que nous comptons environ 700 communes ».* Le soutien sans faille du Conseil départemental est à souligner : *« les aménagements fonciers ont toujours été soutenus, il faut le noter. Ce n'est pas le cas partout en France, surtout pour les aménagements volontaires ».*

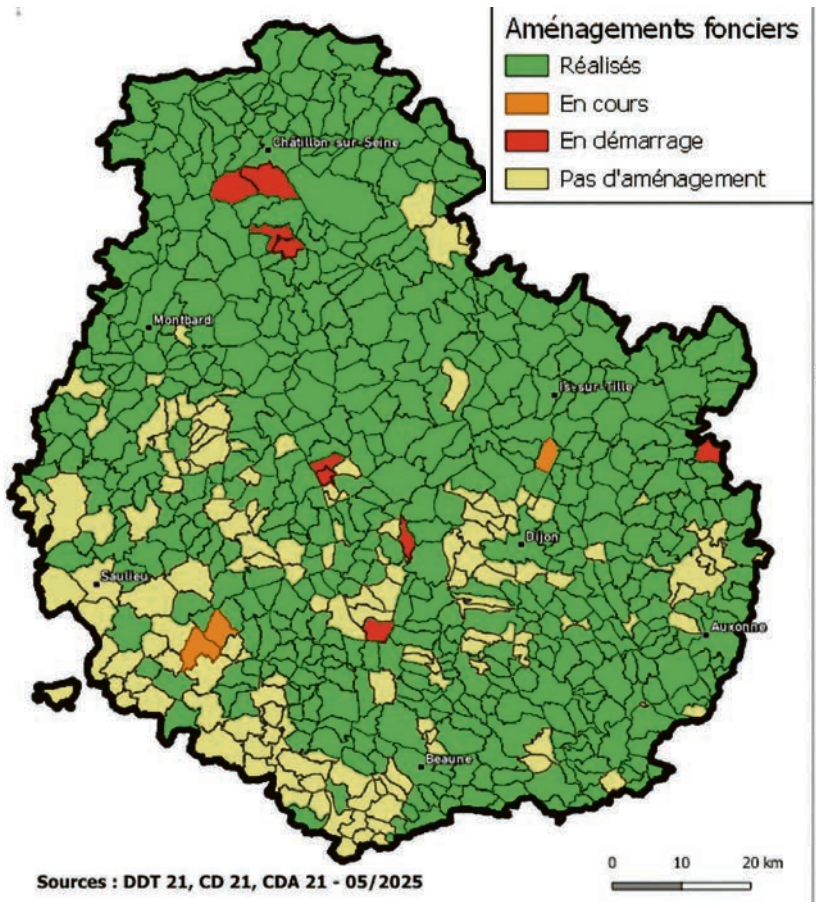


« Le premier remembrement jamais réalisé en France a eu lieu du côté de Bretenière en 1707, à Rouvres-en-Plaine plus exactement », nous informe le technicien.

Beaucoup de temps

Malgré tous les avantages des aménagements fonciers, certains freins persistent. Micha Jovovic le reconnaît volontiers : *« l'ancien président de la Chambre d'agriculture Dominique Chambrette avait dit, un jour, que le principal frein, en la matière, était les exploitants eux-mêmes. Il faut effectivement une très bonne entente préalable pour lancer et avancer dans ces projets. Et il faut être très motivés et patients pour ce genre d'opérations : elles ne se font pas d'un claquement de doigts… Cela prend beaucoup de temps. En moyenne, je dirais qu'il faut sept ans entre le tout début des réflexions dans les conseils municipaux et l'accomplissement des travaux. L'aménagement le plus rapide que j'ai connu a duré 3 ans, le plus long, 20 ans, mais ces deux cas restent exceptionnels dans les deux sens ! ».* Une autre réticence peut être observée : *« les aménagements fonciers ont, peut-être encore, une mauvaise image chez certaines personnes. Il y a très longtemps, il leur avait été reproché de tout arracher sur leur passage ou bien de ne profiter qu'à de grands propriétaires. Mais ce n'est pas la réalité actuelle ».* Le conseiller termine cette rencontre en invitant les agriculteurs à maintenir leurs associations foncières, créées pour gérer les travaux connexes aux aménagements : *« le nombre d'AF est malheureusement en diminution, à cause de contraintes administratives et d'un manque de renouvellement des bureaux. Cela est dommageable, car leur importance n'est plus à démontrer, surtout pour entretenir le patrimoine agricole dans les communes ».*

AG



Depuis 1950, 540 communes de Côte-d'Or ont été aménagées, certaines jusqu'à trois fois de suite.

21

Encore une présidente

// JA

Le canton JA de Sombernon est désormais présidé par Lara Fournier, étudiante en cours d'installation à Verrey-sous-Drée. La jeune Côte-d'Orienne succède à Lucie Faurie, Justine Chaboud Donnet et Christelle Potier.

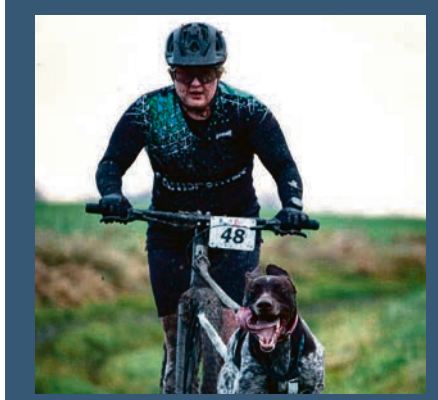
À Sombernon, ce sont les femmes qui gouvernent ! À l'issue de la dernière assemblée JA, la gent féminine reste à la tête du canton. Lara Fournier succède ainsi à Lucie Faurie, qui elle-même avait pris le relais de Justine Chaboud Donnet, sans oublier Christelle Potier dans un précédent mandat. L'assemblée s'est tenue il y a quelques semaines dans un lieu original : le Refuge des pirates, restaurant à la Toison d'Or à Dijon. Lara Fournier a donc été élue présidente du canton, elle qui n'était pas encore adhérente à JA. La jeune femme de 20 ans (elle les fêtera le mois prochain) était présente vendredi dernier à Blaisy-Bas, à l'assemblée du réseau départemental. Nous en avons profité pour échanger quelques instants avec elle, sur son parcours et ses motivations : *« Je ne suis pas issue du milieu agricole, mais j'adore ces métiers au contact de la nature et des animaux. J'ai un Bac pro CGEA obtenu à Fontaines et là, je termine un BTS Acse à la MFR de Quetigny. Ces deux formations se sont faites avec l'aide de Laurent Lamy, agriculteur à Verrey-sous-Drée, chez qui je suis en apprentissage et avec qui je m'installerai, idéalement à la fin de l'année. Je commence tout juste mon parcours à l'installation ! ».* L'habitante de Mâlain a un « petit faible » pour la race Salers : *« je compte bien élever ces animaux. Laurent Lamy a une cinquantaine de Charolaises, je souhaiterais en avoir autant dans cette autre race. Les Salers sont des vaches magnifiques, avec de belles facilités de vêlages ».* Par ses nouvelles fonctions, Lara Fournier compte bien entretenir la belle dynamique JA de son canton : *« nous sommes un petit groupe qui ne demande qu'à grandir et s'étoffer ! Tous les jeunes qui sont intéressés à l'idée de nous rejoindre ne doivent pas hésiter une seule seconde, nos portes sont ouvertes. Notre événement phare de l'année, c'est notre soirée mousse, qui attire entre 500 et 600 personnes chaque édition. Cette année, le rendez-vous est donné vendredi 26 juin à Blaisy-Bas ».* Lara Fournier porte déjà bien sa casquette syndicale en ayant participé à l'une des actions de Pouilly-en-Auxois, au barrage de la Toison d'Or avant Noël, à l'action régionale du 15 janvier à Dijon puis au déplacement à Strasbourg la semaine suivante. En plus de la présidence, le bureau JA s'est considérablement renouvelé : Baptiste Jeannin est vice-président, Tom Derrepas le nouveau secrétaire et Louison Chalumeau la nouvelle trésorière.

AG



Lara Fournier, à la tête du canton JA de Sombernon.

De Sombernon à Is



Lucie Faurie, ancienne présidente de Sombernon, fait désormais partie des JA d'Is-sur-Tille, où elle assure la fonction de secrétaire. La jeune femme, salariée du Service de remplacement Côte-d'Or, nous donne ici des nouvelles : *« J'habite désormais à Épagny, j'ai changé de canton JA pour des raisons pratiques, sachant que je travaille dans des exploitations agricoles au nord de Dijon. Mais pas de problème : je serai toujours aux côtés des JA de Sombernon, notamment pour un coup de main lors de la soirée mousse ! ».* Sa passion pour les sports canins avait fait l'objet d'un article dans nos colonnes : la licenciée du club de CanISportifs (Is-sur-Tille) a réussi la performance de se qualifier pour les championnats de France, en catégorie cani-trottinette. Cette finale se tiendra le week-end des 7 et 8 mars en Auvergne : *« c'est la première saison de mon chien Ursus, de race Eurohound, couramment appelée European Sled Dog (ESD). C'est une satisfaction supplémentaire ! ».* En cas de très bon résultat le moins prochain, Lucie Faurie serait susceptible de se qualifier pour les championnats du monde qui auront lieu l'hiver prochain en Pologne. À notre également le retour de l'évènement *« Les Agri en fol'Is »* organisé par les JA issois : des informations sur cette nouvelle course de C15 seront prochainement communiquées.

// SOIRÉE GRANDES CULTURES

Se préparer à l'avenir

Le 22 janvier à Pougues-les-Eaux, la section grandes cultures de la FDSEA 58 tenait sa traditionnelle soirée avec pour thème le conflit en Ukraine.

Afin d'éclairer les céréaliers nivernais sur les conséquences du conflit en Ukraine sur les modèles agricoles français et européen, la section grandes cultures de la FDSEA 58 proposait une soirée dédiée, le 22 janvier à Pougues-les-Eaux. Pour décortiquer cet objet, Thierry Pouch, économiste, chef du service Études et prospectives de Chambres d'agriculture France, et chercheur associé au laboratoire Regards de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, était convié. Pour rappel, il est coauteur avec Sébastien Abis et Arthur Portier, de l'ouvrage: *Russie-Ukraine : la guerre hybride*, qui sera publié le 11 février.

En introduction du sujet, Jean-Charles Zwaenepoel, président de la section grandes cultures de la FDSEA 58, a précisé: *« les accords du Mercosur sont à l'arrêt, mais cela ne veut pas dire que tout est gagné, d'autant plus qu'un autre choc est en cours avec le conflit en Ukraine. La question étant : quelles sont les conséquences de cette problématique pour nous ? »*. Thierry Pouch a alors détaillé: *« L'Europe devrait passer prochainement de 27 membres à 37, avec notamment l'entrée de l'Albanie, de la Roumanie ou encore de l'Ukraine. Mais pour ce dernier pays, la situation est légèrement différente car sa candidature semble accélérée par Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne. Pour rappel, la candidature de l'Ukraine remonte à mars 2022, soit environ un mois après le début de la guerre. En décembre 2023, cette candidature est entrée en négociation ouverte, avec la volonté d'Ursula von der Leyen d'intégrer officiellement le pays à l'UE à l'horizon 2027-2028. À titre de comparaison, l'Albanie a proposé sa candidature en 2009 et les négociations ont débuté en 2020. En plus de cette accélération, si l'Ukraine entre dans l'UE, ce sera la première fois que l'Union intégrera un pays en guerre. Un fait inédit qui pose de nombreux problèmes. En effet, les États membres sont déjà divisés par cette candidature, à l'image de la Hongrie puisque l'intégration de l'Ukraine a et aura de grandes conséquences sur les marchés agricoles. À titre d'exemple, depuis le début de la guerre, les importations de l'UE depuis l'Ukraine ont augmenté, avec les premiers signes de crises agricoles en 2023 en Pologne, et une généralisation de cette problématique jusqu'à nos jours. En parallèle, l'agriculture ukrainienne a une grande place dans son développement et représente environ 15 % du PIB contre 1 % pour la France… Elle représente aussi 40 % des exportations mondiales. Elle n'est donc pas surnommée le « grenier de l'Europe » pour rien… »*.

Spéculations et réalités

Thierry Pouch poursuit: *« Pour l'avenir, nous pouvons émettre deux hypothèses : la division de l'Ukraine avec une partie russe et l'autre européenne, rendant la Fédération de Russie incontournable pour la production de blé – sachant que certains marchés sont déjà passés sous son drapeau comme celui de l'Algérie afin d'affaiblir l'Ukraine ; l'autre hypothèse c'est une entrée totale du territoire ukrainien dans l'UE, mais quid alors du conflit avec la Russie ? Cela étant, cette intégration totale offrirait une grande autonomie à l'UE en matière de soja notamment (et donc une certaine libération face à la dépendance qui est la sienne pour cette culture auprès des États-Unis) mais aussi pour les terres rares (convoitées aussi par la Russie). L'entrée de l'Ukraine dans l'UE pose aussi la question de la répartition du budget de la PAC, si elle accepte de se plier à cette dernière ou encore à la fiscalité… Pour le moment nous ne pouvons conclure quoi que ce soit puisque nous n'avons presque aucune certitude. La seule que nous ayons est que les négociations pour son entrée dans l'UE ont débuté et beaucoup de membres sont déjà réticents. Si les décisions sont complexes à prendre à 27, alors à 37 peut-être que ce sera encore pire voire impossible… Cette instabilité globale peut être fatale à l'UE puisqu'il y a un euroscepticisme grandissant »*.

Après cet exposé, Anthony Iskandar, exploitant à Châteauneuf-Val-de-Bargis et ayant une ferme en Ukraine, a été invité à s'exprimer sur la situation. Il martèle: *« Ce qui m'inquiète le plus aujourd'hui c'est qu'il n'y a plus de main d'œuvre là-bas. On ne le dit pas dans les médias, mais il n'y a plus d'Ukrainiens… Ils sont tous au front, et il y a d'innombrables morts. Alors, l'argent que l'on peut tirer de nos productions c'est très bien mais sans humains il n'y a plus rien, et les Ukrainiens sont en train de disparaître. Pour moi le problème est démographique, avec un pays qui n'a pas la même force à ce niveau que la Russie »*. Après ce point sensible, il est revenu sur l'agriculture en elle-même et a évoqué des conditions d'exploitations plus simples qu'en France à tous les niveaux. Jean-Charles Zwaenepoel pointait: *« En France un produit de désherbage pour le maïs est à environ 70 euros/ha minimum. Là-bas c'est 12 euros/ha… le coût de production n'est pas le même. La concurrence est donc forcément déloyale. À voir ce que l'avenir nous réserve, mais il semble peu réjouissant »*.



Thierry Pouch, économiste, chef du service Études et prospectives de Chambres d'agriculture France, et chercheur associé au laboratoire Regards de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, était convié pour mettre en exergue son analyse.

Chloé Monget

// VŒUX DE LA MSA

L'engagement d'aller plus loin

Les vœux du conseil d'administration de la MSA Bourgogne au site de Nevers se sont déroulés le 27 janvier, sous une aura particulière.



De gauche à droite: Mauricette Besançon, François Vaillant et Armelle Rutkowski.

Après 15 ans sous la même gouvernance, c'est donc dans le renouvellement que se tenaient les vœux de la MSA Bourgogne le 27 janvier au site de Nevers. En effet, désormais, la gouvernance sera assurée par Mauricette Besançon, présidente, et François Vaillant, vice-président. Tradition oblige, les vœux de bonne santé et de réussite furent présentés par eux au personnel, accompagnés par Armelle Rutkowski, directrice générale. Puis, ils remercièrent chaleureusement l'engagement du personnel, dont certains furent médaillés ou partants en retraite – voir encadré dédié.

Présentation et bilan

Mauricette Besançon prit ensuite la parole pour présenter son parcours professionnel mais aussi celui au sein de la MSA qui débuta en 1999 en tant qu'élue déléguée cantonale (en Côte d'Or), durant toutes ces années elle évoque: *« Les COG, les plans stratégiques, les budgets furent nombreux, et me voilà ici 25 ans plus tard… »*. Elle rappela ensuite, comme François Vaillant et Armelle Rutkowski, que 2025 fut une année difficile et complexe, pointant notamment les aléas climatiques ou encore les crises sanitaires animales ou végétales. Mauricette Besançon insiste alors: *« Toutes ces femmes et ces hommes exploitants et salariés ont besoin d'être accompagnés et soutenus »*. Un grand panorama des avancées effectuées en 2025 fut dépeint par les intervenants, avec notamment le renforcement de l'accompagnement social des plus fragilisés ou encore les prises en charge partielles des cotisations ainsi que la mise en place d'échéanciers.

2026 en travail

Une fois cette page du passé tournée, c'est à 2026 que les intervenants s'attachèrent, notamment avec la loi de financement de la sécurité sociale 2026, votée fin décembre. Mauricette Besançon insiste: *« Une fois encore, elle n'apporte pas de réponse à toutes les problématiques soulevées par la MSA et nous le regrettons ! »*. Elle assure pour l'année à venir: *« Nous devons poursuivre et amplifier nos travaux de simplification des démarches administratives, nos actions de détection ou encore du dispositif « aller vers » »*. Pour conclure, elle martèle: *« la MSA n'a pas les deux pieds dans le même sabot, elle fait preuve de dynamisme, d'agilité, elle sait innover et très souvent elle ouvre un chemin, partagé ensuite »*. Puis, Armelle Rutkowski annonça: *« Pour cette occasion particulière, nous avons une pensée chaleureuse nos salariés disparus, ceux luttant aujourd'hui contre la maladie ou toute autre forme de difficultés »*. Sur ces mots, une galette fut partagée pour entamer cette nouvelle année sous une forme de cohésion.

Chloé Monget

Les médaillés et retraités

Médailles d'honneur agricole: argent, 20 ans de service: Céline Monnot; vermeil, pour 30 ans de service, Nathalie Augendre et Sylvie Caboche; or, pour 35 ans de service: Laurence Sourti et Véronique Trotet; grand or, pour 40 ans de service: Corinne Champion.
Les retraités 2025 pour la Nièvre sont: Brigitte Cotet, Patricia Granger, Odile Humbert, Yvette Pigoury, Florence Randon et Marie-Noël Vial.



Vœux, médailles et départs en retraite obligent, une photo collective fut faite à l'issue des discours.

// JEUNES AGRICULTEURS

21

Thomas Cotiby, comme pressenti

L'assemblée générale de JA21, vendredi à Blaisy-Bas, a été l'occasion de présenter les nouveaux membres du bureau départemental, et notamment son président.



Le nouveau président, salué par Antoine Duthu, Amélie Castellano, Thibaut Aubry et Marjolaine Perraudin.



Le conseil d'administration JA21, dans la « boîte ».



Assemblée dynamique pour les Jeunes agriculteurs, qui ont pu échanger tour à tour avec la DDT, la MSA, CER France, Dijon Céréales, la Chambre d'agriculture et le GDS.

« On est des vieux cons, maintenant, on ne reconnaît plus personne ! », plaisantait un quadragénaire côte-d'orien, aux actions syndicales de janvier. Il est vrai que beaucoup, beaucoup, beaucoup de jeunes arrivent dans le métier et leurs visages ne sont pas tous familiers. *« La relève est là et il faut s'en féliciter, nous avons gagné 100 adhérents dans le département en deux ans »*, rappelle Antoine Duthu, président de JA21 qui a passé le relais à Thomas Cotiby, vendredi. À l'image des cantons qui se sont renouvelés, le bureau de JA21 en a fait tout autant. En plus de l'élection de l'éleveur de Villy-en-Auxois à la présidence, des *« petits nouveaux »* font leur apparition dans le bureau. C'est notamment le cas des vice-présidents : Paul Allemant (Vic-sous-Thil, en charge de l'élevage), Jérémy Leguy (Vitteaux, en charge des grandes cultures), Florian Moreau (Labergement-Foigney, installation) et Juliette Martin (Gevrolles, communication). Le trésorier fait aussi son arrivée à JA21, il répond au nom d'Aimeric Gelot (Meulson). Même chose pour le secrétaire général adjoint, avec Antoine Fouchet (Le Meix). Seul Yannick Salomon était déjà présent dans la précédente équipe : l'éleveur de Savoisy rempile au poste de secrétaire général. *« Notre groupe représente bien l'ensemble du département. La motivation est là pour faire de très belles choses tous ensemble »*, se félicite Thomas Cotiby.

Qui es-tu, Thomas ?

Puisqu'il s'agit du poste le plus important, nous faisons ici un *« focus »* sur le nouveau président. Si celui-ci est né dans le *« 92 »* il y a 30 ans, rassurez-vous, Thomas est bien *« de la campagne »*, et plus précisément de Fontaines-les-Sèches, un petit village de moins de 30 habitants à côté de Laignes : *« je ne suis pas issu du monde agricole mais j'ai toujours voulu faire ça. Le déclic, je l'ai eu quand j'étais tout petit. Il y avait une ferme avec des vaches laitières à côté de chez ma grand-mère, à Fontaines-les-Sèches justement. J'y étais tout le temps ! »*. Après un bac pro à la Barotte et un BTS « productions animales » à Fontaines (71), le jeune Côte-d'orien a travaillé plusieurs mois dans une ferme près de Chaource, dans l'Aube : *« c'était chez mes patrons de BTS, j'y suis resté après ma formation. Je suis allé ensuite dans une autre exploitation laitière dans l'Yonne, pendant deux ans. J'ai aussi travaillé un an chez Simmental France, en tant que technicien. C'était à Bretenière »*. Thomas Cotiby a posé ses valises à Villy en 2018, en saisissant l'opportunité de devenir éleveur, par le biais d'un départ en retraite, celui de Jean-Louis Lachot, l'ancien président de l'AOP Époisses. *« Un stage-parrainage a duré un an et je me suis installé en septembre 2019 »*, retrace Thomas Cotiby, qui a intégré JA dès son arrivée dans l'Auxois. Après un premier mandat au conseil d'administration départemental, deux autres ont suivi au bureau en tant que vice-président. Thomas Cotiby est donc encore monté d'un cran la semaine dernière : *« faire partie de JA est formateur et permet de découvrir plein de choses très intéressantes. Et il est très important de défendre les intérêts de nos métiers, et des jeunes en particulier ! »*.

Bravo à tous

Thomas Cotiby se dit très fier des dernières mobilisations syndicales : *« la Côte-d'Or a été un département modèle en la matière, nous pouvons le dire ! Nous nous étions déjà distingués en 2024 : un vice-président de la FNSEA avait dit que nous étions le département de France qui avait le plus bougé. Bravo à tous pour cette nouvelle implication. Ceci étant dit, le fait de voir autant de monde manifester illustre bien nos difficultés actuelles. Nos satisfactions ont donc leurs limites : il y a encore du travail à faire pour l'agriculture aille mieux ! »*. Parmi tous les dossiers syndicaux, l'un d'eux attire tout particulièrement l'attention du nouveau président : *« ils sont tous très importants mais c'est vrai, un sujet me tient peut-être un peu plus à cœur, il s'agit du sanitaire. J'y suis très attaché car j'ai moi-même vécu la tuberculose dans mon cheptel. Voir ses vaches partir, se retrouver sans rien après un an et demi d'installation et 800 000 euros d'emprunts sur le dos, c'est quelque chose »*. Le président de JA21 attend notamment des nouvelles de l'État concernant la demande de revalorisation des animaux, formulé par les JA et la FDSEA : *« les barèmes d'indemnisations ne sont pas actualisés, nous demandons 500 euros de plus par vache. Tant que nous n'aurons pas de réponse, nous incitons les éleveurs à retenir les animaux chez eux, dans la mesure du possible. Un autre point doit impérativement avancer : celui de la faune sauvage. Une plus forte pression doit être mise sur cette dernière sinon, la tuberculose sera toujours une histoire sans fin »*.

AG

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



DÉPARTEMENTS

// GROUPEMENT

21 Le Geda des 7 Vallées à la recherche de nouveaux membres

Le Geda des 7 Vallées, association féminine du Nord Côte-d'Or créée il y a presque soixante ans, n'a pas prévu de prendre sa retraite. Avec une nouvelle équipe, formée courant 2025, et validée officiellement le 14 décembre, elle a pour objectif de mettre en avant les agriculteurs, hommes comme femmes.



La présidente Elise Malandre (à droite), accompagnée de Mélanie Bornot (au centre), trésorière, et d'Armelle Rigollot (à gauche), secrétaire de l'association.

Anciennement appelée « Groupe féminin de vulgarisation agricole », le Groupe d'études et de développement agricole (Geda) des 7 Vallées a d'abord établi ses combats sur la reconnaissance de la femme dans l'agriculture. En 2016, l'association avait recueilli plusieurs témoignages dans un livre, écrit par la présidente de l'époque, Patricia De Waele, et intitulé *« Vingt et une nuances de féminité à la ferme »*. Aujourd'hui, bien que le Geda souhaite rester dans une énergie féminine, l'objectif est de représenter les agriculteurs et agricultrices, au-delà de toute logique militante : *« Il faut banaliser le fait d'être une femme et agricultrice. Pour nous, c'est acté »*, explique Élise Malandre, agricultrice en polyculture-élevage à Belan-sur-Ource et présidente de l'association. *« Notre but c'est de valoriser les agriculteurs, les gens eux-mêmes. On veut pouvoir les faire sourire, leur remonter le moral face aux difficultés de la profession »*, poursuit-elle.

Une nouvelle équipe

À l'origine de la relève, Élise a commencé par s'entourer d'une nouvelle équipe : *« J'ai fait la démarche de relancer l'association après notre dernière assemblée générale. Les anciennes membres partaient à la retraite et je voulais la faire perdurer. »* C'est ainsi que Mélanie Bornot, céréalière à Buncey et trésorière, s'est investie au sein du club : *« L'idée m'intéressait et je trouvais dommage que cela s'arrête. »* L'agricultrice continue sur le fait que le Geda apporte de nombreux avantages en tant que femme : *« Je ne connaissais même pas son existence. Il m'a permis de faire de nouvelles rencontres. C'est sympa d'avoir un groupe de femmes du même milieu, avec qui on a des points communs. On partage le même métier, le même quotidien. On peut parler de nos fermes mais aussi de nos enfants, nos vies… »*. Armelle Rigollot, exploitante agricole, éleveuse de volaille à Bissey-la-Côte et secrétaire du club ajoute : *« L'association permet d'échanger entre nous, de se rendre compte qu'on est confrontée aux mêmes problèmes et qu'on n'est pas seules. »*

« Complémentaires »

Malgré une domination masculine, les trois agricultrices se réjouissent de l'avancée des mœurs : *« Il y a eu tellement de progrès ces dernières années. »* De nos jours où les femmes sont cheffes d'exploitation, Mélanie rappelle néanmoins les difficultés qu'ont pu rencontrer les anciennes générations : *« Avant, la femme n'avait pas de statut sur la ferme. Elle y travaillait mais n'était pas reconnue. Désormais, il y a une volonté de recruter des femmes sur le secteur agricole mais on a besoin d'aller les chercher car, bien souvent, elles ont tendance à se mettre des barrières. »* *« Complémentaires »*, selon Élise, la mixité des genres est un avantage sur les exploitations : *« Personnellement, j'ai moins de technique que mon compagnon. Mais j'ai d'autres qualités comme ma sensibilité, notamment avec les animaux. Un jour, le vétérinaire m'a même avoué que les vaches semblaient plus calmes et sereines depuis mon arrivée sur la ferme. »*, sourit-elle.

Avis aux candidates

Motivé à redynamiser l'association, le bureau du Geda a déjà quelques idées d'actions. Communication, événements ou tables rondes, ces dernières se sont notamment rapprochées des JA de Laignes-Châtillon-Montigny. Ensemble, ils se lancent dans la création d'un char pour le Tape-Chaudrons de Châtillon-sur-Seine en mars : *« On a demandé un coup de main aux JA pour se faire connaître et potentiellement recruter de nouveaux membres. »* explique la présidente. *« Mais nous aurions ensuite besoin de subventions et d'aides pour développer d'autres projets »*. Constitué d'une vingtaine de membres, le Geda souhaite s'ouvrir à de nouvelles adhérentes, voulant s'investir dans l'association : *« Techniciennes de coopérative, éleveuses, céréalières, femmes ou filles d'agriculteurs, viticultrices, herboristes… toutes les femmes présentes dans le monde agricole ont leur place au sein du Geda ! »* lance Élise. Les candidatures sont ouvertes !

Louise Terrillon

Pour contacter l'association, rendez-vous sur le page Facebook : https://www.facebook.com/profile.php?id=100068116009770

// SERVICE DE REMPLACEMENT

89 « Fidéliser nos salariés »

Depuis le début de l'année, le Service de Remplacement organise des réunions pour aller au plus près de ses adhérents et prendre en compte leurs retours.

C'est à la MFR de Villevallier que nous retrouvons Anne Antoine, directrice du Service de Remplacement, Morgane Guiset, animatrice et Angélique Roy, présidente. Les trois femmes sont rodées après avoir déjà rencontré les adhérents du Tonnerrois et de l'Avallonnais. *« Nous avons eu des échanges constructifs concernant les salariés et les remplacements qui ont eu lieu au cours des années précédentes »*, confie Morgane Guiset. *« Notre objectif c'est d'aller à la rencontre de nos adhérents et de potentiels futurs adhérents pour leur présenter plus en détail l'association »*, ajoute-t-elle en accueillant les participants. Parmi eux, Jean-Claude Viollet, éleveur de chevaux, témoigne du *« manque de main-d'œuvre dont fait preuve ma profession. Je n'ai encore jamais fait appel au service et j'aimerais en savoir plus »*. À ses côtés Julie Gionnet a déjà fait appel au SR *« pour ses deux congés maternité »* et témoigne du bénéfice que cela lui a apporté malgré la difficulté pour elle *« de ne pas aller sur sa propre exploitation pendant de longs mois »*. Jean-Baptiste Tribut, éleveur de volailles sourit et ajoute l'avoir aussi utilisé dans le cadre d'un *« congé paternité »*.

Former des groupes

Le Service de Remplacement compte près de 142 adhérents, dont 122 utilisateurs au cours de l'année 2025. *« Nous nous sommes rendu compte qu'au sein de la Puisaye, un groupe d'agriculteurs s'était formé afin que nos salariés puissent rester. Cela a donc pérennisé leurs postes. Malheureusement, nous constatons que nous avons du mal à garder nos salariés compétents dans l'Avallonnais, le Tonnerrois et le Sénonais. Nous encourageons donc les agriculteurs de ces secteurs à créer des groupes »*, alerte-t-elle. Face à ces dires, les agriculteurs témoignent le fait *« qu'avec la conjoncture économique, on ne s'en sert souvent que lorsque nous en avons vraiment besoin. Mais en même temps, c'est un soutien énorme »*. Le projet d'un groupement d'agriculteurs fait réfléchir nombre d'entre eux, comme Jean-Claude Viollet. *« Ce serait intéressant, cela permettrait d'avoir un salarié qui tient la route et qui connaît bien les fermes du secteur »*, exprime-t-il. Tandis que Jean-Baptiste Tribut, confie que *« j'ai conscience que c'est difficile de trouver des personnes qualifiées. Si on est plusieurs à l'employer, ça peut être rassurant »*. Face aux sourires des agriculteurs, Angélique Roy poursuit avec franchise que *« malheureusement, cela ne peut pas enlever le fait que certains de nos bons salariés s'installent par la suite… »*. Avant de conclure, Angélique Roy remercie les personnes présentes. *« C'est important pour nous d'avoir des retours constructifs de nos adhérents pour connaître aussi les qualités et les défauts de chacun de nos salariés et les positionner sur les fermes où ils pourraient être le plus à leurs aises »*. Dès la sortie de cette réunion, Angélique Roy et Anne Antoine reprennent la route pour la Puisaye, la dernière réunion. L'occasion de faire le point avec tous les adhérents avant l'Assemblée Générale, le 28 avril prochain.

Charlotte Sauvignac



Le Service de Remplacement a organisé quatre réunions dans chaque extrémité du département pour être au plus près de leurs adhérents.

// JEUNES AGRICULTEURS

À la chasse aux caricatures !

C'est à Besançon, sur un bateau voguant sur le Doubs que jeunes agriculteurs et citadins ont échangé sur les enjeux et défis agricoles. Les débats, parfois tranchés se sont succédés mais dans un but vertueux : combattre les idées reçues sur l'agriculture.

L'eau, l'alimentation, le bio, le foncier ou les pesticides… c'est sur tous ces thèmes qu'une trentaine de personnes et des jeunes agriculteurs ont pu débattre, au mois de janvier, à Besançon. L'évènement prenait une forme particulière en étant organisé à bord du Battant, péniche bien connue des habitants de la cité doubienne. *« Nous avons communiqué via les réseaux sociaux mais aussi par des affiches posées en ville une dizaine de jours, avant l'évènement,* explique Jessica Durget, directrice de Jeunes agriculteurs BFC. *Nous n'avons retenu que les premiers inscrits car les places étaient gratuites et limitées ».* Les quelques places ont été prises d'assaut. Preuve que les sujets agricoles intéressent voire passionnent. Mal compris quand ils ne sont pas stigmatisés, les JA souhaitent reconnecter les citoyens avec ceux qui les nourrissent. Ce changement de regard sur l'agriculture, les JA l'ont imaginé lors de temps forts à différents endroits du territoire national via les rendez-vous nommés Terres innovantes. Autour d'un brunch, d'un déjeuner, ou d'une personnalité, il s'agit pour les jeunes agriculteurs issus de différentes productions de provoquer un échange avec des citadins, des associations, au cœur de la ville, lors d'un festival ou d'un grand rendez-vous. *« En BFC, nous avions organisé une première édition à Poligny dans le Jura au moment de la sortie du film de Louise Courvoisier,* Vingt Dieux» rappelle Jessica. Dans une atmosphère décontractée, parfois décalée, il s'agit de faciliter le dialogue et déconstruire certaines idées reçues. *« Avec un maximum de 20 participants, les échanges sont favorisés et aucun sujet n'est tu »* insiste la directrice.



C'est à bord de la péniche Le Battant, à Besançon, que cette rencontre Terres innovante s'est tenue en janvier. On en espère d'autres bientôt en BFC...

Entre souveraineté et injonctions sociétales

L'agriculture n'échappe pas aux mutations profondes. Entre adaptation au changement climatique et atténuation des impacts de ce changement, réduction de l'empreinte carbone, utilisation et usage de l'eau, les sujets environnementaux sont devenus des sujets sociétaux. *« Ces transformations doivent être comprises tout comme doit être compris le défi générationnel »* poursuit Jessica. Terres innovantes abordent tous ces sujets plus quelques autres qui pointent du doigt les incohérences dont font parfois preuve les consommateurs. Par exemple, la demande croissante pour les produits locaux, respectueux du bien-être animal, avec des normes environnementales de haute exigence alors que le prix du produit reste le premier critère d'achat. Faire connaître les enjeux économiques d'une ferme, mettre l'accent sur la vitalité des territoires et la richesse des traditions sans tomber dans les clichés. Écouter et entendre ce que les consommateurs ont à dire aux agriculteurs, s'inspirer d'expériences, de points de vue pour nuancer et tolérer les différences, le tout sur un format de deux heures pour ne pas trop étaler les échanges au risque de perdre les participants, tout a été pensé pour que chacun y trouve son compte. Avec des profils bien différents chez les participants, infirmière en psychiatrie, agent d'assurances, étudiant ou organisateur d'évènements sportifs… des questions très pratiques ont été posées. Sur la prédation, une jeune femme était contre le tir de défense. *« En témoignant en tant qu'éleveuse,* rappelait Emma Girardin, inscrite dans le parcours Avenir formation de JA BFC (parcours complet de responsables agricoles), *je ne dis pas qu'elle a été convaincue par nos arguments mais elle a écouté et a pu entendre un point de vue différent. »*

Les langues se sont déliées autour du buffet dînatoire. *« L'infirmière en psychiatrie nous a dit qu'elle avait déjà croisé, dans l'unité où elle travaille, des agriculteurs. Elle s'interrogeait sur le mal-être de cette profession. Isolement, surcharge de travail… Nous aussi ça nous oblige à réfléchir à des questions délicates »* soulignait la jeune agricultrice. Ces échanges auront fait germer de nouvelles idées dans ces jeunes têtes qui veulent défendre leur métier, leurs produits et leurs valeurs mais qui veulent surtout qu'on les comprenne sans les juger.

La rencontre bisontine rappelait aussi une évidence trop souvent oubliée : l'agriculture ne se résume pas à des chiffres, des normes ou des polémiques. Elle se vit, se partage, et se réinvente chaque jour grâce à celles et ceux qui la font vivre. Les agriculteurs via Terres innovantes continuent à tendre la main, à expliquer, à échanger – car c'est en recréant du lien, en brisant les murs des préjugés qu'ils construisent ensemble une agriculture comprise, soutenue et fière de son rôle. Alors, à quand la prochaine rencontre en BFC ?

Séverine Vivot

Une mission d'intérêt général

Terres innovantes est le fonds de dotation de Jeunes Agriculteurs national qui, soutenu par ses mécènes (Crédit Agricole, Lidl, McDonald's France, TotalEnergies, Ragt, Nestlé) remplit une mission d'intérêt général en organisant des rencontres qui visent à renforcer les liens entre les agriculteurs et la société. Besançon était une seconde étape pour la région Bourgogne-Franche-Comté après Poligny en mars 2025 lors de la projection du film *«Vingt Dieux»*. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes pour les deux prochains rendez-vous, le 22 février lors du prochain Salon de l'agriculture à Paris et le 28 mars à Bourges. Qui sera volontaire en BFC pour une troisième séance d'échanges ?

// ENVIRONNEMENT

Participez à une enquête sur l'eau et l'élevage

Dans le cadre du projet national Valoriser les expériences et savoirs en systèmes d'élevage pour l'approvisionnement en eau (Vesseau) une enquête est actuellement menée afin de mieux comprendre les pratiques des éleveurs en matière d'utilisation de l'eau.

Le projet Valoriser les expériences et savoirs en systèmes d'élevage pour l'approvisionnement en eau (Vesseau) est d'ampleur national. Il fédère, dans sa mise en œuvre, pas moins de 37 partenaires, 8 régions, et toutes les filières (bovin, ovin, caprin, porc, volaille, équin) et repose sur un financement assuré par FranceAgriMer et le Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural (Casdar). C'est la Chambre d'agriculture régionale de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) qui en est la cheffe de file. L'objectif du projet est de sécuriser la ressource en eau pour l'élevage, face au changement climatique et à la multiplication des événements extrêmes. Il s'agit d'accompagner les éleveurs pour sécuriser l'eau sur leur exploitation, anticiper les conflits d'usage et préserver la qualité, valoriser et diffuser les références techniques existantes, enfin, former les conseillers et les éleveurs aux pratiques économes. Lancé en octobre 2025, Vesseau va se dérouler jusqu'en janvier 2028. C'est dans ce cadre que s'inscrit une enquête sur l'usage de l'eau en élevage, pour l'laquelle les éleveuses et les éleveurs sont sollicités. Cette enquête se présente sous la forme d'un court questionnaire à remplir en ligne. L'action ne réclame que cinq minutes. Pour répondre au questionnaire, scanner le QR code qui accompagne cet article.

Berty Robert

Renseignement auprès de Pauline Murgue au 06 09 41 30 91 ou par mail : pauline.murgue@bfc.chambagri.fr



Les besoins en eau des agriculteurs, en particulier dans l'élevage, font l'objet d'une enquête menée par la Chambre régionale d'agriculture de BFC.

// EN SAVOIR +

// GROUPEMENT

71 58

Un nouveau président pour Elvéa 71-58

Le Saône-et-Loirien Sylvain Émorine est le nouveau président d'Elvéa 71-58. Dans la continuité de ses prédécesseurs, ce professionnel de Saint-Eugène défend avec conviction l'idée que l'éleveur doit rester maître de la commercialisation de ses animaux.

Sylvain Émorine a succédé à Jean-Michel Morel à la présidence d'Elvéa 71-58. Après 20 ans à ce poste, Jean-Michel Morel avait exprimé son souhait de passer la main et depuis quelque temps, Sylvain Émorine, qui était son vice-président, était pressenti pour prendre la suite. Éleveur de bovins allaitants à Saint-Eugène, près de Montceau-les-Mines, il est âgé de 50 ans et s'est installé en Gaec avec son père en 1997. À la retraite de ce dernier en 2008, il s'est retrouvé seul à la tête de son exploitation avec 145 vêlages. En 2020, un important problème de santé l'a contraint à se faire remplacer durant presque un an. À l'époque, il envisageait d'organiser sa fin de carrière en réduisant son activité. Mais le trentenaire qui avait assuré son remplacement lui a demandé s'il pourrait s'associer. L'idée a fait son chemin et en 2023, un Gaec était à nouveau créé associant Sylvain Émorine à Clément Lento. Leur exploitation couvre aujourd'hui 275 hectares pour près de 200 vêlages. La quasi-totalité de la production de l'élevage est commercialisée maigre. Cela s'explique par *« la qualité des sols (granitiques et séchants) de la ferme qui imposerait de devoir tout acheter pour engraisser des animaux »*, confie Sylvain. Autrefois vendus au sevrage, les broutards sont aujourd'hui alourdis à 400 kg.



Nouveau président d'Elvéa 71-58, Sylvain Émorine représente une association de plus de 430 adhérents qui commercialisent leurs animaux auprès de commerçants en bestiaux.

Liberté de vendre à des négociants

Dans ce secteur traditionnellement naisseur, *« nous avons la chance d'être beaucoup démarchés par des acheteurs. Autrefois, les emboucheurs venaient se servir chez nous »*, confie Sylvain. La famille Émorine a gardé cette habitude de commercialiser ses animaux auprès de négociants en bestiaux. Très attaché à cette liberté, le Gaec a adhéré à Elvéa. Peu de temps après, le président de l'époque, Gilles Muckensturm, sollicitait Sylvain pour entrer au conseil d'administration de l'association. Le jeune éleveur faisait également son entrée à la section bovine de la FDSEA. Dans la foulée, Sylvain s'est engagé au Crédit Agricole et il préside aujourd'hui la caisse locale de Toulon-sur-Arroux. *« J'aurais préféré rester un homme de l'ombre »*, avoue l'agriculteur dont les responsabilités lui sont arrivées sans qu'il ne les ait vraiment souhaitées. Mais *« plutôt que d'être en colère tout seul dans son canapé, je préfère être acteur »*, justifie-t-il. Depuis bientôt un an, il est secrétaire adjoint à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Le nouveau président d'Elvéa 71-58 a hérité *« d'une association qui fonctionne bien. Elle compte aujourd'hui 461 adhérents et continue de progresser grâce aux filières et aux services qu'elle propose. Elle est très appréciée par ses adhérents »*, se félicite le nouveau président qui rend hommage au travail des quatre techniciens d'Elvéa 71-58. *« Ils sont les premiers interlocuteurs de nos adhérents aussi bien pour la Pac que pour la gestion du troupeau avec notre logiciel Oribase »*. Sylvain Emorine apprécie aussi que l'association soit aujourd'hui mieux perçue au sein des organisations agricoles. *« On a longtemps été vus comme des parias. Aujourd'hui, on nous reparle… »*.

La finalité du métier

Les adhérents d'Elvéa ont en commun cet attachement à commercialiser leurs animaux eux-mêmes auprès d'opérateurs privés. *« Le commerce est une activité compliquée, mais c'est la finalité de notre métier »*, revendique Sylvain Émorine. *« Se lever les nuits pour faire naître des veaux, les élever, les faire grandir, grossir ; être durant un an à leur côté et au moment de les valoriser, ne pas s'en préoccuper ? C'est de l'inconséquence ! »*, affirme le président d'Elvéa qui estime *« qu'on ne peut pas accorder une confiance aveugle »* à un intermédiaire pour cette étape cruciale de l'élevage. Pour cet éleveur, l'argument du manque de temps n'est pas recevable : *« il faut être acteur de la vente de ses animaux. On ne peut pas être en colère contre les cours si on n'est pas acteur de la construction des prix »*. Le nouveau président d'Elvéa 71-58 a de solides convictions quant à la défense du travail des éleveurs et s'il refuse de déléguer la commercialisation du fruit de ce travail, il n'en reste pas moins très attaché à une forme d'organisation collective. Elvéa est une Organisation de producteurs (OP) reconnue. Sans s'immiscer dans la transaction, l'association donne accès à des filières ainsi qu'à des dispositifs d'aides semblables à ce dont bénéficient les adhérents d'autres formes d'OP. La force d'Elvéa, ce sont les acheteurs privés et leur diversité. *« Les négociants, dès lors qu'ils paient nos animaux, n'ont d'autre choix que de faire tout leur possible pour les valoriser au mieux dans tout un tas de marchés de niche qui génèrent des plus-values aux éleveurs. L'expérience montre qu'on peut faire confiance à leur professionnalisme »*, rend hommage Sylvain Émorine. Des acheteurs qui ont toujours été très impliqués dans la vie de l'association et ce malgré une loi qui a contraint à les exclure du conseil d'administration, se souvient le président. Le talent de son prédécesseur avait alors permis de garder les négociants impliqués malgré tout et aujourd'hui, Sylvain Emorine entend redynamiser l'entente entre éleveurs et acheteurs au sein d'Elvéa. Une tâche qu'il faut accomplir maintenant que le commerce des animaux se porte mieux et avant la prochaine crise, confie le président. *« Avec des broutards à plus de 6 € le kilo vif alors qu'ils étaient à seulement 10 F (1,50 euro) au moment de la vache folle, on rattrape 40 ans d'un coup ! »*, observe l'éleveur. *« Tant que ça augmente encore, tout le monde gagne, mais si la tendance ralentit, cela va devenir compliqué pour les commerçants »*, fait remarquer Sylvain Émorine.

Maintenir l'IGP Charolais de Bourgogne

L'autre urgence pour Elvéa est de maintenir l'IGP Charolais de Bourgogne. L'association est très attachée à cette filière de qualité depuis ses débuts et aujourd'hui, elle en est le plus ardent défenseur. *« Nous sommes les seuls à faire progresser le nombre d'animaux en Charolais de Bourgogne grâce au travail des chevillards de l'abattoir d'Autun (André et Raze et Clavières Viandes). On dirait que cette filière n'intéresse pas les autres OP car elle est gérée par l'aval. Elle leur complique la vie et ils lui préfèrent une marque »*, confie Sylvain Émorine. Le président d'Elvéa regrette aussi que la flambée du prix des animaux ait affaibli la filière broutards d'excellence mise en place par les associations. En échange d'une plus-value, il s'agissait de fournir des broutards vaccinés, déparasités prêts pour les ateliers d'engraissement. Cette filière était pertinente alors que l'on cherche à limiter les traitements antibiotiques. *« Il n'est pas question que ce travail de préparation soit bradé »*, défend le président d'Elvéa qui reste persuadé que la loi Égalim répond à un besoin de stabilité qui profite à tout le monde : pour installer des jeunes, négocier avec les banques et même pour les négociants.

Marc Labille

// ALIMENTATION ANIMALE

21

Sirugue, au diapason des besoins

L'entreprise familiale de Côte-d'Or, spécialisée dans la nutrition animale, a franchi un cap symbolique en matière de volume de production. C'est la traduction d'une évolution de son outil de travail et de sa stratégie de réponses aux besoins de filières diversifiées.

L'entreprise familiale indépendante Sirugue Nutrition Animale, qui emploie 43 personnes et est basée au sud de la Côte-d'Or, à Esbarres, a clos une année 2025 avec des constats intéressant sur ses capacités de développement. Tout d'abord et pour la première fois, elle a franchi le seuil de 140 000 tonnes d'aliments pour animaux produites. Un niveau qu'il faut mettre en regard des zones de chalandises de l'entreprise, fondée en 1956 : ses produits sont distribués sur toute la Bourgogne-Franche-Comté, l'Ain, les Vosges et l'Alsace. Ce bon résultat s'est accompli sur les trois marchés historiques de Sirugue : la volaille, le porc et les ruminants. Une diversité de filières qui traduit la volonté de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, et qui permet, d'une année à l'autre, de jouer sur différentes dynamiques conjoncturelles.

Renforcement de l'outil industriel

Mais 2025 ne s'est pas traduite uniquement par de bons résultats en matière de production.
En parallèle, l'entreprise a achevé la seconde phase du chantier d'extension de son site industriel, avec la mise en place d'une troisième ligne de presse. Ce développement a été entamé en 2019 et s'appuie sur un niveau d'investissement de 10 millions d'euros. Par ce biais, les capacités de production ainsi que la flexibilité

industriels se trouvent considérablement renforcées. Cette évolution permet à l'entreprise de mieux s'armer pour répondre aux enjeux futurs de la nutrition animale : performance environnementale et technico-économique, réactivité et souveraineté alimentaire.

L'année 2026 s'organise déjà selon des axes bien établis :

- Propositions de solutions innovantes et adaptées aux besoins des éleveurs : aliments à la carte, accompagnement par des techniciens spécialisés, collaboration avec des firmes services reconnues.
- Engagement dans le développement des filières d'élevage de BFC en fournissant des aliments pour des filières labellisées notamment.
- Contribution à la restauration de l'appareil productif français : approvisionnements en matières premières de qualité, majoritairement locales, mise en place d'ateliers volailles…

D'après communiqué

// ENSEIGNEMENT

Partenariat gagnant-gagnant entre une MFR et des éleveurs

Le 13 février aura lieu la fameuse vente aux enchères organisée par la station d'évaluation du GIE – Charolais Évaluation, à Créancey. Depuis 4 ans maintenant, plusieurs élèves de la MFR de Pouilly-en-Auxois s'investissent au sein de cette vente, afin de découvrir le monde de la génétique charolaise.



Parmi les veaux admis à la station d'évaluation de Créancey en septembre dernier, les étudiants de la MFR de Pouilly-en-Auxois en ont sélectionné un pour la vente du 13 février.

Cette année encore, plusieurs élèves de la MFR de Pouilly-en-Auxois participeront à la vente aux enchères de veaux charolais organisée le vendredi 13 février par le GIE Charolais Évaluation situé à Créancey. C'est son président, Jean-Pierre Godot, éleveur de la race, qui est à l'origine de cette collaboration depuis 4 ans : *« J'ai proposé à la MFR de faire ce partenariat car la plupart du temps, quand les jeunes évoquent l'agriculture, ils parlent de matériel, de gros tracteurs, de grosses bennes, qui coûtent généralement très cher. Mais ils s'intéressent rarement au côté génétique des élevages, quel que soit le cheptel. »* Pour ce passionné d'élevage, il était important de faire découvrir son domaine à ces jeunes : *« C'est partager notre passion de la génétique avec eux notamment sur la race charolaise. »* Il poursuit quant au fonctionnement de la vente : *« Il y a sept stations d'évaluation en France. Une présélection est faite par un comité qui passe dans les élevages pour dénicher les meilleurs veaux. Ils sont ensuite amenés dès septembre à la station d'évaluation de Créancey afin d'entamer leur préparation pour la vente. »*

Dans la peau d'un acheteur

À travers des travaux pratiques dans le cadre de leur formation, les jeunes apprentis découvrent le parcours de préparation des veaux charolais jusqu'au jour de la vente. Depuis le mois de septembre, ils suivent minutieusement les 59 veaux sélectionnés dans plusieurs élevages de France, majoritairement originaire de Bourgogne-Franche-Comté. À travers ce processus, les élèves apprennent à décrypter le langage technique de la génétique, les critères d'évaluations pour repérer les veaux les plus prometteurs mais aussi participer à toute la logistique de la vente aux enchères : pesée des veaux, tournage de vidéos pour la communication de la vente, suivi génétique… Les élèves de la MFR seront aussi amenés à participer à l'installation de l'équipement le jour J. Ils assureront aussi le suivi des veaux, leur préparation, leur lavage, ils les feront marcher, soulageant ainsi la charge de préparation des éleveurs, parfois venus de loin. Clothilde Bizouard, formatrice de la MFR et en charge du projet explique : *« Cette année, il y a des troisièmes, des CAP, secondes, premières, terminales qui participent. C'est notamment les élèves de premières qui sélectionneront leur veau MFR, le plus prometteur de la vente selon eux, en se concertant ensemble. »* En plus du suivi et de la préparation, les élèves pourront se mettre dans la peau d'un véritable éleveur charolais. Ils seront amenés à choisir parmi les veaux proposés à la vente, lequel serait le plus intéressant génétiquement. L'animal sera désigné « veau MFR » et permettra aux jeunes d'obtenir une partie de la somme obtenue lors de la vente de celui-ci : *« Lorsque le veau MFR est élu, 4 % de son prix (normalement destiné au GIE) est reversé à la MFR. Cette somme permet de financer des projets pour les élèves comme des voyages d'études ou d'autres équipements »*, développe Clothilde Bizouard. Supervisés par la formatrice et un technicien professionnel, les élèves peuvent commencer dès le début d'année à se renseigner sur les veaux présélectionnés : *« Je partage un Google Form aux élèves qui leur donne accès à toutes les informations des veaux de la vente. Il y a des photos, l'index… Ils peuvent se faire leur avis et réfléchir sur celui qu'ils vont élire. »*

Tout le monde y trouve son compte

Bien que tous les élèves de la MFR ne soient pas spécialisés dans la race, cette expérience se révèle pertinente : *« Certains de nos jeunes ne sont pas spécifiquement orientés vers l'élevage de charolais. Cependant, ils jouent tous le jeu et s'intéressent énormément à la vente et à la génétique charolaise étudiée »*, confie Clothilde. C'est aussi l'occasion pour ces agriculteurs en devenir de se confronter aux spécificités de ce métier : *« Parfois, les professionnels qu'ils rencontrent utilisent des termes compliqués mais les élèves finissent toujours par les acquérir au fil des semaines. Pour les préparer à cette journée, de nombreux professionnels les côtoient toute l'année »*, poursuit la formatrice, donnant à voir la belle opportunité qu'offre cette collaboration. *« Ça permet aux élèves de commencer à se constituer un réseau dans le monde professionnel pour plus tard »*, conclut-elle. Ce partenariat, de nombreux éleveurs l'apprécient : *« Lors de la vente, les éleveurs sont toujours très contents de voir des jeunes différents chaque année, aussi intéressés et investis »*, soutient Clothilde. Jean-Pierre Godot partage son expérience d'éleveur, en observant ces jeunes gens : *« Ce qui est amusant à voir, c'est quand ils arrivent à la station après avoir étudié les fiches des veaux. Souvent, ils vont directement voir celui qu'ils avaient repéré en passant du temps à le regarder sous tous les angles. Ils sont très intéressés ! »* Alors, qui sera élu « veau MFR » ? Réponse vendredi 13 !

Louise Terrillon

La MFR de Pouilly-en-Auxois, organise ses portes-ouvertes le 7 mars.

// DNC

Un fonds d'urgence pour les éleveurs impactés

Un fonds d'urgence a été mis en place pour tenir compte d'une partie des pertes subies par les éleveurs dans les zones réglementées liées à la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC). Une première enveloppe a été attribuée aux régions concernées. Une seconde devrait être également affectée à ce fonds, suite aux annonces de la ministre de l'Agriculture le 10 janvier.

2,5 millions d'euros pour la Bourgogne Franche-Comté

Afin de répondre à l'urgence, cette première enveloppe va être affectée aux élevages les plus touchés par le blocage des animaux. Le principe retenu est la comparaison brute ou relative des sorties notifiées pour l'élevage entre la période de blocage et la moyenne des sorties des trois années antérieures sur la même période.

Les critères retenus pour la première enveloppe

Les critères retenus par le Préfet, après consultation des syndicats sont les suivants :

- Il faut être éleveur de bovins, avoir été dans une zone réglementée et avoir un élevage d'au moins 10 bovins (effectif moyen en 2025) et au moins une sortie pour élevage en moyenne sur les années de référence.
- Concrètement, les élevages qui ont eu un blocage pendant la période du 4 octobre 2025 au 17 janvier 2026 conduisant à une diminution des sorties d'au moins 15 animaux ou de 15 % de leur cheptel bloqué, auront une aide forfaitaire (à titre indicatif, le montant sera de l'ordre de 3 000 € avec un montant plafonné à 4 500 €).
- Les élevages qui ont eu un blocage pendant la période conduisant à une diminution d'au moins 10 animaux ou 10 % de leur cheptel bloqué, auront une aide forfaitaire de niveau moindre.
- Les niveaux d'indemnisation seront arrêtés en fonction du nombre de dossiers déposés et du niveau de l'enveloppe finale allouée à la région BFC.
- La combinaison des seuils se fait par un « ou » : si un élevage répond à l'un des deux critères, il est éligible.
- Pour simplifier la procédure, le dossier est à remplir via le guichet « Mes démarches numériques » disponible sur le site de la Draaf ou des DDT. Les élevages éligibles sur la base des informations Identification pérenne généralisée (IPG) disponibles seront prévenus par le GDS BFC (surveillez votre messagerie), mais l'instruction des demandes sera assurée par les DDT, qui disposeront de la liste des élevages éligibles. Les attestations MSA seront transmises directement de la MSA vers le service instructeur (DDT). Pour plus de renseignements, contactez votre DDT.

Communiqué



Il y a manger de la viande et manger de la viande bien produite, près de chez nous et ça, ça change tout.

En 2026, INTERBEV poursuit sa campagne de communication collective **Aimez la viande Mangez-en mieux**, avec une nouvelle signature fédératrice : **Celles et ceux qui font la viande**, pour toujours mieux valoriser notre filière française auprès des citoyens.

À retrouver sur les sites des chaînes TV, sur les réseaux sociaux et sur www.la-viande.fr/cellesetceux.

ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Créancey, c'est vendredi

J-7 pour la vente des veaux de la station charolaise ! En attendant le *« grand jour »*, nous avons pris des nouvelles de plusieurs taureaux de l'édition 2025 et de leur production.



Mathieu Desmorieux, éleveur à Sommant (71), avec son premier veau né trois semaines plus tôt.

Plus qu'une semaine pour faire votre choix : le millésime 2026 du GIE Charolais évaluation sera mis en vente vendredi prochain à partir de 13h30. À l'occasion de cette dernière annonce dans notre journal, nous nous sommes intéressés à la top-vente de l'an passé. Unmarquis, un veau né au Gaec Michel en Haute-Saône, avait été raflé par cinq agriculteurs venus de Saône-et-Loire, grâce à une enchère à 7 200 euros. Ce taureau le *« plus cher »* de 2025 était, quelque part, le *« moins cher »* si l'on raisonne cette dépense par exploitation (1 440 euros par éleveur). *« C'est l'un des avantages d'acheter à plusieurs, nous pouvons prétendre à une génétique, disons, supérieure, qu'il serait beaucoup plus difficile d'acquérir si nous étions seuls »*, confie Mathieu Desmorieux, éleveur à Sommant à 12 km d'Autun. *« Avec le Gaec et l'EARL Lamarre, le Gaec Lavesvre et la Ferme du Roussillon, nous en sommes à six taureaux achetés ensemble. Nous habitons tous dans le même coin, nous nous entendons bien et nous faisons partie d'une même Cuma, ça aide ! Nous achetons des reproducteurs ensemble depuis cinq ou six ans. Nos objectifs sont les mêmes : du vêlage facile et de la croissance »*, poursuit le Saône-et-Loirien de 35 ans.

Une première en Côte-d'Or

Il y a tout juste un an, ce petit groupe d'éleveurs n'avait pas encore *« trouvé chaussure à son pied »* : *« nous avions donc décidé de lorgner sur Créancey. Pour ma part, je n'étais jamais encore allé à cette vente »*. Ces *« gens de l'Autunois »* avaient repéré plusieurs animaux susceptibles de les intéresser : *« nous en avions retenu quatre ou cinq, je ne sais plus. Deux arrivaient en tête et se distinguaient des autres. Unmarquis en faisait partie, forcément, nous avions flashé tous les cinq sur lui. Nous étions allés voir les veaux à la station avant la vente, histoire de confirmer nos bonnes impressions après les chiffres publiés sur le site internet de la station. Unmarquis était bien indexé, il avait un bon grain de viande et un bon dos. Vraiment un bon taureau ! »*. Mathieu Desmorieux poursuit : *« le jour J, c'est Benoît Lamarre qui avait le boîtier. Nous avons misé sur ce veau né dans le 70 et c'est passé. À noter que l'ordre de passage des taureaux a toute son importance dans ce genre de rendez-vous, surtout si nous avons plusieurs choix. Finalement, tout s'est bien déroulé »*.

Aussitôt prélevé

Unmarquis est arrivé le soir même à Reclesne, sur l'exploitation de Benoît Lamarre : *« l'animal a été aussitôt prélevé. Après analyses, les doses ont été dispatchées chez chacun d'entre nous. En monte naturelle, ce serait trop demander au taureau, car nous sommes tout de même cinq exploitations… Nous avions essayé avec un premier reproducteur, mais nous avons vite abandonné »*. Déjà bien avancé dans ses inséminations, Mathieu Desmorieux n'a utilisé ses doses fraîches que sur quelques femelles : *« cette année en revanche, une bonne vingtaine seront concernées. Mais il y a un an, l'opération ne s'est faite que sur sept charolaises. Les trois premiers vêlages ont été faits les 3, 16 et 23 janvier. De très jolis veaux, sans aucune complication. Il est bien sûr trop tôt pour se faire un avis, mais ils semblent tous les trois prometteurs. Leurs poils sont un peu de couleur jaune, comme leur père : les anciens disaient que c'était un signe de viande ! Je ne sais pas si c'est encore d'actualité, l'avenir nous le dira… »*. Les cinq élevages saône-et-loiriens seront peut-être dans les gradins de Créancey vendredi prochain mais *a priori*, sans boîtier : *« Je pense que nous sommes approvisionnés pour l'année, à moins que ! »*.

AG

Contents de leurs achats

Jean-Rémi Jeannin, éleveur à Saint-Léger-du-Bois, a acheté son tout premier taureau à Créancey l'an passé : *« Je recherchais un profil vêlage facile pour mes génisses. Une visite au pôle le jour de la vente m'a permis de déterminer l'animal sur lequel j'allais miser. Il s'agissait d'Ublot, un veau né dans la Nièvre chez Dominique Compot »*. **Une enchère à 5 500 euros a permis d'acquérir l'animal :** *« je l'ai utilisé sur des génisses, comme prévu, deux ou trois semaines après la vente. Une douzaines de vêlages ont eu lieu en décembre et tout s'est très bien passé. Trois ou quatre veaux devraient arriver prochainement, souhaitons que cela continue ainsi. Effectivement, là, je suis satisfait de mon achat ! »*.

Jean-Philippe Benoist, éleveur à Torcy-et-Pouligny, avait fait coup double en repartant avec deux veaux lors de la dernière édition : Venus, du Gaec Choubley et Vital, né au Gaec Mimeur. Là aussi, la satisfaction est au rendez-vous : *« Pour Vénus, je l'ai aussitôt prélevé pour sécuriser son avenir. Ce taureau a sailli de jeunes vaches, aucune assistance aux vêlages n'a été nécessaire. En plus, des veaux très jolis sont arrivés. Pour Vital, acheté avec mon voisin Olivier Neugnot, les bons résultats sont également au rendez-vous, la vêleuse n'a toujours pas bougé de place, c'est un des éléments que nous recherchions »*. **Jean-Philippe Benoist sera probablement présent le 13 février à Créancey, lui qui a fait partie de la commission de sélection l'été dernier :** *« l'opportunité d'en faire partie s'est présentée, ce fut une très belle expérience pour moi. Nous avons revu très récemment les veaux qui composent ce millésime 2026 : il y en a pour tous les goûts, avec des sans cornes, de la viande, du développement, des souches originales, marquées… Bref, des veaux de qualité pour tous types d'acheteurs »*.

// GDS DE L'YONNE

89 L'avenir de l'élevage passe par la biosécurité

Le 27 janvier dernier, le Groupement de défense sanitaire (GDS) de l'Yonne a dressé un état des lieux sanitaire de l'élevage du département.

C'est devant une trentaine de personnes, au Club Vert d'Auxerre, que Désiré Paul, président du Groupement de défense sanitaire (GDS) a lancé l'assemblée générale par son rapport moral. *« L'année 2024 avait porté un fort coup au moral des éleveuses et éleveurs. Elle avait été capricieuse et compliquée sur le plan sanitaire avec de très nombreuses contaminations de FCO nécessitant la vaccination des cheptels ovins et bovins. Ces virus ont occasionné des avortements, des problèmes de fertilités, de fécondités et de grosses pertes financières dans certaines exploitations. 2025 a commencé par des cas de FCO plus ou moins importants selon les secteurs provoquant des pertes très variables selon les cheptels »*, déclare-t-il, avant d'en venir au sujet sanitaire le plus marquant de ces dernières semaines : la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC). *« Le mois de juin est arrivé avec l'apparition du premier cas de DNC en France. Cette maladie très contagieuse nécessite la mise en place de protocoles très stricts, la mise en place du dépeuplement des foyers, la limitation des mouvements de bovins et la mise en place de la vaccination obligatoire des bovins dans les zones concernées »*, retrace-t-il. Désiré Paul rappelle qu' *« il est important de mettre à disposition un point d'eau pour laver les bottes et pour toute personne extérieure à l'exploitation ; de nettoyer le pédiluve très régulièrement et de veiller à la désinfection régulière des transports d'animaux »*. Après avoir listé les recommandations, Désiré Paul laisse la parole à Armelle Courtois, attachée de direction du GDS, pour la présentation du rapport financier dans un premier temps puis du rapport d'activité. Sur la situation de la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) dans l'Yonne, elle rappelle que depuis le 1er janvier 2026 les cheptels non qualifiés indemnes en IBR ne peuvent être sortis que vers l'abattoir. En date du 15 janvier 2026, *« deux éleveurs sont concernés, avec pour l'un trente-deux bovins à réformer (avec un taux de contaminations de 34 %) et le second cent bovins à réformer (avec un taux de contamination de 31 %) »*, informe-t-elle avant d'ajouter que les six autres éleveurs sont quant à eux déjà qualifiés ou en passe de l'être sur la campagne 2025-2026. En ce qui concerne la besnoitiose, la maladie n'étant pas réglementée le GDS ne peut pas imposer de plan sanitaire. Ainsi, parmi les exploitations qui se sont vues proposer un plan, cinq ont refusé. Le problème est que *« la besnoitiose a un potentiel contaminant pour les éleveurs des alentours »*, déclare-t-elle. Étienne Petit, directeur du GDS Bourgogne Franche-Comté, explique que le plan sanitaire n'est pas réglementé, *« parce qu'il existe une différence de vision entre le nord de la France, qui souhaite éradiquer la maladie, et le sud qui souhaite vivre avec, car il existe un nombre plus significatif de cas. En l'absence d'une unité nationale il est conseillé de travailler sur cette maladie par département »*.

Le suivi des maladies

Quant à la diarrhée virale bovine (BVD), Armelle Courtois annonce *« qu'un nouveau cas a été détecté dans le département »*. Au cours de la période 2024-2025, près de 208 courriers de relance ont été envoyés afin que les bovins soient dépistés. Cela concerne précisément 118 cheptels de l'Yonne.

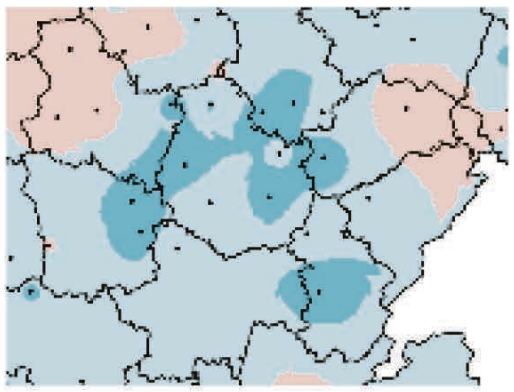
Après le vote des résolutions, Armelle Chauveau et Cécile Ménétrier, techniciennes à la DDTESPP, ont réalisé une intervention sur différentes prophylaxies d'élevage. Pour se pencher sur un cas spécifique, elles se sont intéressées à la tuberculose bovine où près de 81 cas étaient déclarés en France en 2024, dont de nombreux en Côte d'Or. Pour illustrer la réussite de la lutte contre la maladie, les deux représentantes de l'État reviennent sur le département bourguignon qui a connu 45 cas en 2011, 3 cas en 2023, 1 cas en 2024 et 3 en 2025. *« Avec des abattages prévus chaque année sur des bovins positifs, un piégeage intensif et une diminution de la population de blaireaux dans les zones les plus contaminées, nous avons observé une quasi-disparition des cas en élevage, et une diminution par deux, en treize ans, de la prévalence de la maladie dans les populations de blaireaux »*, analyse Armelle Chauveau. Pour revenir sur l'Yonne, Cécile Ménétrier affirme que « *44 cheptels ont été concernés par la prophylaxie, suite au retour de l'enquête « pâtures » »*. À cela s'ajoute le fait que 2 039 intradermo tuberculinations simples, autrement dit *« une des meilleures méthodes pour diagnostiquer la tuberculose bovine »*, ont été réalisées par les vétérinaires. Au cours de la période, les représentantes des services vétérinaires de l'État affirment que *« 11 suspicions ont été constatées en abattoir, mais qu'aucun cas n'a été confirmé »*. Face à cela, il y a eu une modification de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2021 pris de concert avec le GDS, la préfecture et les organisations vétérinaires à vocation technique (OVVT) que les *« éleveurs résidants ou ceux faisant pâturer au moins un animal dans la zone ciblée devaient rédiger et mettre en œuvre un plan de biosécurité, qui doit être conservé au sein du registre d'élevage »*. Avant de laisser la place aux questions, Enfin, Armelle Chauveau a refait un point sur la fièvre catarrhale ovine (FCO) au cours de 2025. *« Nous avons connu 143 suspicions, parmi celles-ci, nous avons identifié 64 foyers dont 59 foyers du sérotype 3 et 5 foyers du sérotype 8 »*, concluent-elles.

Charlotte Sauvignac

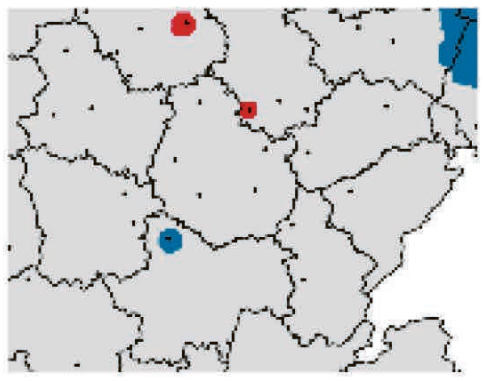
// BLÉ ORGE OBJECTIF PROTÉINES

Apport d'azote au tallage : ne pas se précipiter

Ecart (en mm) à la normale saisonnière sur 20 ans (2006/2025) des cumuls de pluie du 01/09/25 au 20/01/26 - Données Météo France



Cumuls de température en 2025-2026, écarts à la normale saisonnière sur 20 ans (en °C jours) du 01/10/25 au 20/01/26 - Données Météo France



La fertilisation des blés s'inscrit en Bourgogne Franche Comté dans l'objectif d'atteindre 11.5 % de protéines afin d'accéder aux différents marchés et notamment la meunerie. La campagne dernière a pu mettre en défaut certaines livraisons. De plus dans le contexte « coût de l'unité d'azote 2026 », il s'agit de valoriser au mieux chaque unité du sol ou apportée. L'objectif de ce message est de sensibiliser sur des pratiques permettant de concilier les 2 objectifs.

Céréales d'hiver : une campagne « dans la norme »

D'après le BSV, les semis de blé et d'orge ont majoritairement été réalisés entre le 5 et le 20 octobre. Si les semis d'octobre sont au stade tallage, les semis tardifs de novembre sont encore au stade 2-3 feuilles.

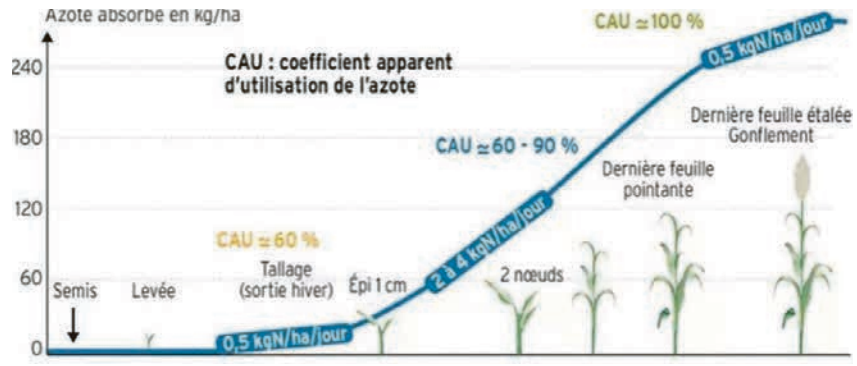
En dépit de la vague de froid de début janvier, d'une ampleur rarement rencontrée ces dernières années, la campagne 2025-2026 présente pour le moment des conditions thermiques et hydriques assez proches des normales saisonnières, avec peu d'excès sur la majorité des bassins céréaliers.

Reliquats de sortie d'hiver : réaliser une mesure fiable

Le niveau de reliquat d'azote minéral en sortie d'hiver est le résultat de différents processus liés au sol. Il dépend de la quantité d'azote minéral laissée par la culture précédente, de la production par minéralisation dans le sol, de la consommation d'azote par les couverts pendant l'automne et du drainage hivernal. Le RSH est un poste du bilan prévisionnel d'azote. Connaître le RSH permet d'ajuster au plus juste la dose totale d'azote à apporter… C'est le moment de faire les prélèvements !

Comment réaliser une mesure fiable ? Le prélèvement doit être réalisé au sein d'une zone homogène, dans un cercle de 20 à 30 mètres de diamètre. Il faut au minimum 14 carottages pour constituer un échantillon représentatif. Un prélèvement sur toute la diagonale de la parcelle est également possible si la parcelle est homogène. L'idéal est de prélever sur toute la profondeur d'enracinement de la culture considérée, par horizon de 30 cm. Pour chaque horizon du sol (0-30 cm, 30-60 cm, 60-90 cm…), les carottes seront ensuite soigneusement mélangées afin de constituer un échantillon « moyen » caractéristique de la parcelle. Pour chaque horizon (0-30, 30-60 et 60-90 cm), il y a un sachet à remplir et à conserver au froid. Enfin, les échantillons doivent être envoyés au laboratoire soit à l'état réfrigéré (4 °C - dans un délai de 2 à 3 jours après le prélèvement), soit à l'état congelé (- 18 °C) pour un envoi différé (sous 2 à 3 semaines).

Les prélèvements doivent se faire le plus tard possible mais de manière à avoir les résultats avant le 1er apport d'azote de sortie d'hiver.



Pas d'urgence

Il n'y a pas d'urgence à réaliser le premier apport d'azote sur blé et orge car il s'agit de l'apport le moins bien valorisé. La déclinaison régionale de la directive nitrates (7e Programme d'Actions Régional BFC) autorise les apports d'azote minéral sur céréales à partir du 1er février en BFC. Cette date réglementaire n'est cependant pas un seuil technique et il est important de prendre en compte quelques éléments pour piloter au mieux la fertilisation azotée de ses céréales.

Quand faut-il déclencher le 1er apport ? Tout d'abord, s'assurer que la culture a atteint le stade début tallage. Le début du tallage est initié par un cumul de températures depuis la levée : en aucun cas un apport d'azote ne permet de « rattraper le retard » de cultures semées tardivement. Avant le tallage, l'absorption d'azote par la céréale est extrêmement faible : si de l'azote est apporté, la plante ne pourra en absorber qu'une très petite partie et le reste risque d'être lixivié en cas de fortes pluies, surtout en sol filtrant.

Pour les parcelles tallées, il n'est pas forcément judicieux d'effectuer l'apport dès la date réglementaire atteinte (1er février), surtout si les températures restent fraîches et peu « poussantes ». Attendre une remontée des températures permettant la reprise de végétation pour effectuer le premier apport. Dans tous les cas, positionner l'apport avant des pluies annoncées (viser 15 mm sous 15 jours) pour permettre une bonne valorisation.

Ce message est valable pour les blés de force et les orges. Pour les orges de printemps semées d'automne, l'apport sera encore moins urgent que les orges d'hiver au vu des stades encore peu avancés (2-3 F).

Pour rappel, l'apport « tallage » a pour but de permettre à la plante d'atteindre le stade épi 1 cm sans subir de carence azotée. Les besoins de la plante entre le semis et le stade épi 1 cm sont faibles et estimés à maximum 60 kg N/ha (fournitures du sol comprises).

Viser la meilleure efficience possible

Dans un contexte économique de prix d'engrais relativement hauts et d'incertitude quant au prix de vente de la prochaine récolte, viser la meilleure efficience de l'azote est essentiel.

Pour cela :

- se baser sur un objectif de rendement réaliste et calculé sur la base de la moyenne olympique ;
- bien calculer sa dose grâce à la méthode du bilan. Comme indiqué ci-dessus, le RSH permet d'ajuster au mieux la dose totale d'azote à apporter. Par ailleurs, les besoins en azote des différentes variétés de blé ont été actualisés et sont disponibles sur le site d'Arvalis (https://www.arvalis.fr/infos-techniques/les-besoins-unitaires-en-azote-des-varietes-reactualises-pour-2026). Le coefficient « bq » associe un rendement optimal et une teneur en protéines d'au moins 11,5 %. Une mise en réserve de 40 à 60 unités (en fonction de la variété) est préconisée en fin de montaison ;
- mettre en place des bonnes pratiques de fractionnement. Une stratégie sécuritaire en 2 apports seulement (tallage et épi 1 cm) baisse l'efficience de l'azote par rapport à une stratégie classique en 3 apports (tallage, épi 1 cm et Dernière Feuille Pointante), car il y a besoin de plus de kg d'azote pour faire le même rendement. Cette stratégie sécuritaire pénalise aussi la teneur en protéines (-0.2 à -0.7 %) ; (1)
- viser les bonnes conditions climatiques : pour limiter les pertes par volatilisation, 15 à 20 mm de pluie dans les 15 jours suivant l'apport sont nécessaires pour bien le valoriser ;
- choisir une forme d'azote adaptée. Quelles différences entre ammonitrate. solution azotée et urée ? (Arvalis) ;
- utiliser des outils de pilotage pour ajuster le dernier apport d'azote sur blé. Les outils de pilotage permettent d'augmenter les chances d'apporter la dose optimale d'azote.

Article rédigé par les partenaires de « Blé Orge Objectifs Protéines » (BOOP) Bourgogne Franche-Comté (2)

(1) Réseau Azoclim Arvalis 2023-2025

(2) Diane Chavassieux et Léa Bounhoure (Arvalis), Arnaud Pillier (CA21), Stéphane Joud (CA39), Émeric Courbet (CA70), Marie-Agnès Loiseau (CA89), Cédric Zambotto (CA58), Antoine Villard (CA71), Damien Derelle (SeineYonne), Romain Flamand (SAS Bresson), Yohann Roblin (Interval), Alexandre Lachmann (Bourgogne du Sud), Mickaël Mimeau (Alliance BFC), Emmanuel Bonnin (Soufflet Agriculture) et Benjamin Foltier (Axereal).

L'arbre de décision ci-dessous permet de raisonner l'apport d'azote au tallage. Cette année, contrairement aux 2 dernières années, les conditions d'implantation ont été globalement bonnes. La mesure du reliquat sortie d'hiver est également essentielle pour ajuster au mieux sa stratégie.



Arbre de décision - Raisonner l'apport d'azote au tallage

À retenir

- **C'est le moment de faire vos RSH ! Veillez à réaliser des mesures fiables.**
- **Ne pas se précipiter pour le 1er apport au tallage. Attention aux dépenses inutiles dans les parcelles où une impasse est possible.**
- **Viser la meilleure efficience possible de l'azote, grâce aux bonnes pratiques de fertilisation.**
- **Prioriser les travaux de désherbage avant de fertiliser.**

// VARIÉTÉS DE PLANTS

21

La résistance s'impose

Le colloque « Viticulture en action » organisé à Dijon le 29 janvier a abordé la thématique des variétés de plants de vignes résistantes. Elles font l'objet d'intenses recherches afin d'améliorer l'adaptation des vignobles au risque maladie et au changement climatique. Mais elles suscitent aussi des inquiétudes.

« Savez-vous quand les viticulteurs pourront disposer de la première variété de plant de vigne résistante au Black-Rot ? Parce que je peux vous dire que dans le Beaujolais, l'attente est très forte à ce niveau ! » La question, posée par une participante au colloque « Viticulture en action » organisé le 29 janvier à Dijon, en disait long sur le niveau de préoccupation qui traverse les vignobles français confrontés à certaines maladies et au changement climatique. Deux contextes qui obligent à envisager de manière très sérieuse des recherches sur de nouveaux plants de vignes. C'était d'ailleurs le thème de la table ronde de ce colloque. La prise de conscience n'est pas nouvelle et heureusement, parce que dans ce domaine, l'émergence et l'homologation de nouveaux plants se comprennent sur des pas de temps de 15 ou 20 ans ! Et encore faut-il que tout cela soit compatible avec des cahiers des charges aux exigences très variables et parfois difficiles à modifier… notamment en Bourgogne. *« Pour l'instant, il n'y a pas de variété résistante dans les cahiers des charges,* confirmait Charlotte Huber, la directrice technique de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB). *Actuellement seuls quatre cépages sont autorisés : chardonnay, pinot noir, gamay, aligoté, mais depuis quelque temps l'Inao donne la possibilité aux Organismes de gestion (ODG) d'expérimenter de nouveaux cépages. Certains ODG de Bourgogne se sont manifestés pour faire des tests. »*

Des lignes qui bougent

Même dans le « saint des saints » bourguignon, les lignes pourraient donc bouger. D'autant plus que, de son côté, la recherche n'est pas restée les deux pieds dans le même rang de vigne ces dernières années. Exemple avec le programme ResDur (pour Résistance Durable) d'innovation variétale de l'Inrae, à Colmar, en Alsace. *« Il nous permet de gagner en rapidité dans les sélections de variétés,* souligne Guillaume Arnold, ingénieur en innovation variétale à l'Inrae de Colmar. *Depuis que le programme a été lancé, au début des années 2000, nous en sommes à douze variétés inscrites au catalogue. »* Ce programme connaît des déclinaisons dans d'autres régions viticoles. C'est le cas en Bourgogne et en Champagne avec Cepinnov, porté par le Comité Bourgogne et le Comité Champagne, et dont le but est de créer des variétés résistantes en ne perdant jamais l'objectif de préserver les typicités régionales. *« Intégrer le facteur de la typicité dans les recherches qui sont menées, pour renforcer la résistance des vignes, est essentiel, »* confirme Marion Wimmer, cheffe de projet Matériel végétal au sein du Comité Bourgogne, qui a détaillé le programme actuellement à l'œuvre en Bourgogne *(voir encadré)*. Le programme Cepinnov nourrit en tout cas de grandes attentes en Bourgogne, région où la frilosité face aux concepts de variétés résistante est très forte, par peur de perte de typicité.

Un segment en émergence

Ces variétés résistantes suscitent-elles également de la méfiance chez les consommateurs ? Il faut déjà les remettre à leur juste place : elles concernent aujourd'hui 0,35 % du vignoble français. On est loin du « tsunami ». Pour autant, comme le remarque Foued Cheriet, professeur à l'Institut Agro Montpellier *« le créneau se développe. C'est un segment en émergence : en Occitanie les producteurs que j'ai interrogés lors d'une enquête projettent de produire 26 % de variété résistante en plus, à l'horizon 2030. Des consommateurs semblent conscients et soucieux de l'intérêt de ces variétés pour la santé des viticulteurs, parce qu'elles permettent de réduire le recours aux produits phytos. La notion de résistance semble aussi mieux passer des blancs qu'avec des rouges. »* La résistance promet de s'imposer comme un sujet central à tous les niveaux de la viticulture, dans les dix à quinze ans qui viennent.

Berty Robert

Un programme en trois phases

Dans le cadre de Cepinnov, mené en partenariat avec la Champagne, le Comité Bourgogne a mis en place un programme de création variétale qui s'articule en trois phases :

- **Une sélection en laboratoire, assistée par marqueurs.**
- **La plantation de 380 variétés en sélection intermédiaire sur une parcelle expérimentale située en Saône-et-Loire, qui comprend 6 années de plantation et une phase de suivi également étalée sur 6 ans. Les vinifications qui sont réalisées à partir de ces sélections sont très petites car on ne compte que 5 pieds par variété implantée.**
- **Une sélection Valeur agronomique, technologique et environnementale (Vate) elle aussi suivie pendant 6 ans, mais avec des possibilités de vinification plus larges puisque le nombre de variétés sélectionnées sera forcément plus réduit.**

Des variétés validées pourraient être disponibles en 2032.



// CHARGEURS TÉLESCOPIQUES

Quand l'électronique soulage le chauffeur

Les assistances électroniques se multiplient sur les chargeurs télescopiques. Elles optimisent la gestion moteur/transmission et simplifient le contrôle des mouvements de la flèche au profit de la productivité des chantiers et du confort de l'utilisateur.



Manitou

L'un des automatismes les plus utilisés est le secouage du godet, très utile avec les matières collantes.



New Holland

Le parallélogramme électrohydraulique des appareils New Holland offre un angle d'outil constant sur toute la course du bras.



Massey Ferguson

Les nouvelles générations de transmission proposent une conduite plus économique sur la route avec une gestion affinée du régime moteur.

La majorité des travaux réalisés avec un automoteur de manutention à bras télescopique s'accompagnent d'actions répétitives. Le chauffeur doit gérer simultanément l'avancement de la machine, les mouvements de la flèche et ceux de l'outil attelé. Maintenir un rythme de travail élevé dans la durée, sans fatigue excessive, n'est donc pas toujours évident. Un enjeu bien identifié par les constructeurs de chariots télescopiques et de chargeuses articulées télescopiques, qui ont multiplié ces dernières années les aides à la conduite pour préserver à la fois le débit de chantier et le confort de l'utilisateur.

Moins d'heures au ralenti avec le stop&start

Les évolutions concernent en premier lieu la gestion moteur/transmission. Certains modèles intègrent désormais un dispositif stop&start, capable de couper automatiquement le moteur après un temps défini au ralenti. Le redémarrage s'effectue dès que le chauffeur sollicite à nouveau les commandes. Ce système permet de réduire les heures moteur inutiles au ralenti et la consommation de GNR, sans impact sur l'agrément de conduite.

Les transmissions récentes, le plus souvent de type hydrostatique, proposent également plusieurs modes de conduite. L'électronique dissocie plus finement le régime moteur de la vitesse d'avancement. En mode économique, le régime est limité afin de réduire la consommation, tandis que le mode puissance privilégie la capacité de poussée et les performances hydrauliques en augmentant le régime moteur. Pour les travaux nécessitant une allure constante, comme l'alimentation au godet désileur, un limiteur ou un régulateur de vitesse s'avère particulièrement apprécié. Sur certains modèles, ce limiteur permet aussi de brider la vitesse maximale de l'engin lorsqu'il est confié à des conducteurs novices.

Des automatismes simplifiant le pilotage de la flèche

Afin de limiter les manipulations du joystick, le pilotage des fonctions hydrauliques s'enrichit de nombreux réglages et automatismes. Selon les machines, le chauffeur peut ajuster la sensibilité des commandes et moduler les débits hydrauliques en fonction du travail à réaliser. Ces réglages fins améliorent la précision des mouvements et réduisent la fatigue lors d'utilisations répétées.

Parmi les automatismes très répandus, la fonction secouage de godet facilitant la vidange des matières collantes reste la mieux valorisée. Les utilisateurs peuvent également mémoriser une ou deux positions de flèche, ainsi qu'un angle d'outil, accessibles par une simple impulsion sur le joystick.

Certaines machines vont plus loin en proposant une rétraction automatique du télescope lors de la descente du bras. Pour les opérations d'empilage ou de chargement en hauteur, on trouve aussi des systèmes de gestion automatique du télescope garantissant un déplacement vertical de la charge lors du levage, limitant ainsi les corrections manuelles.

Dans la maîtrise de l'angle de l'outil, CNH (Case IH et New Holland) se distingue avec un parallélogramme électrohydraulique fonctionnant sans vérin de compensation. Deux capteurs de position, placés sur le tablier porte-outil et sur le pivot de la flèche, assurent le maintien précis de l'angle du godet ou des fourches sur toute la course du bras.

Atteler les outils sans descendre de la cabine

L'attelage et le dételage des accessoires



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

MANIERE SAS

21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
58 Tracy/Loire	03 86 24 27 06
89 Toucy	03 86 44 01 08
89 St Clément	03 86 83 02 01
89 Brienon	03 86 43 07 90
89 Tonnerre	03 86 55 05 07
et son agent : Françis Lesourd à Augy	03 86 40 29 09

Groupe Méthivier

OUVRARD

21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
21 Longeault	03 80 48 91 60
21 Beaune	03 80 22 28 53



Bobcat

Les joysticks de commande intègrent des touches d'accès direct à certains automatismes.



D. Laisney

Le système Fast Attach de Dieci assure le raccordement des fonctions hydrauliques et électriques sans descendre de la cabine.



D. Laisney



Bobcat

De nouvelles commandes sont apparues sur les chargeurs télescopiques pour activer les différentes aides au pilotage.

Des systèmes de pesée intégrés d'usine



Kramer

Les systèmes de pesée intégrés sont gérés directement depuis le terminal du chargeur télescopique.

Jusqu'à récemment, les systèmes de pesée équipant les chargeurs télescopiques étaient installés a posteriori par les concessionnaires, à partir de solutions adaptables proposées par des spécialistes, tels que Genitronic ou RDS (TopCon). Depuis l'an dernier, certains constructeurs ont toutefois franchi un cap avec l'apparition de solutions de pesée directement intégrées en usine chez Manitou, JCB et Kramer.

Reposant sur des capteurs de pression hydraulique associés à des capteurs de position, ces dispositifs de pesée dynamique présentent l'avantage d'un calibrage parfaitement adapté à chaque machine. Manitou annonce, par exemple, une précision de l'ordre de ± 2 %. L'affichage des données et le paramétrage s'effectuent directement via le terminal de l'appareil, évitant l'installation d'un écran supplémentaire en cabine.

Ces systèmes intégrés offrent de nombreuses fonctionnalités : totalisation manuelle ou automatique des charges, définition de valeurs cibles, comptage de godets, etc. Pour les applications en élevage, Manitou propose également un mode « ration » permettant de programmer jusqu'à 13 rations intégrant 44 ingrédients. Enfin, la télématique autorise l'exportation automatique des données de pesée pour faciliter le suivi des chantiers et assurer leur traçabilité.



Manitou

L'ajout de caméras améliore la visibilité et la sécurité de l'utilisateur.

restent des opérations contraignantes pour les utilisateurs qui enchaînent les tâches. Si le verrouillage hydraulique est désormais largement répandu, la connexion des lignes hydrauliques supplémentaires, voire d'un raccord électrique, impose encore souvent de descendre de la cabine. Deux constructeurs ont récemment présenté des interfaces d'attache rapide automatisées. Kramer, avec son système Smart Attach, propose la connexion automatique de la troisième fonction hydraulique en même temps que le verrouillage de l'outil. De son côté, Dieci a dévoilé le Fast Attach, décliné en quatre configurations. La version la plus aboutie autorise la connexion de deux fonctions hydrauliques, d'un tube de drainage limitant la contre-pression avec un outil animé, ainsi que d'un raccord électrique.

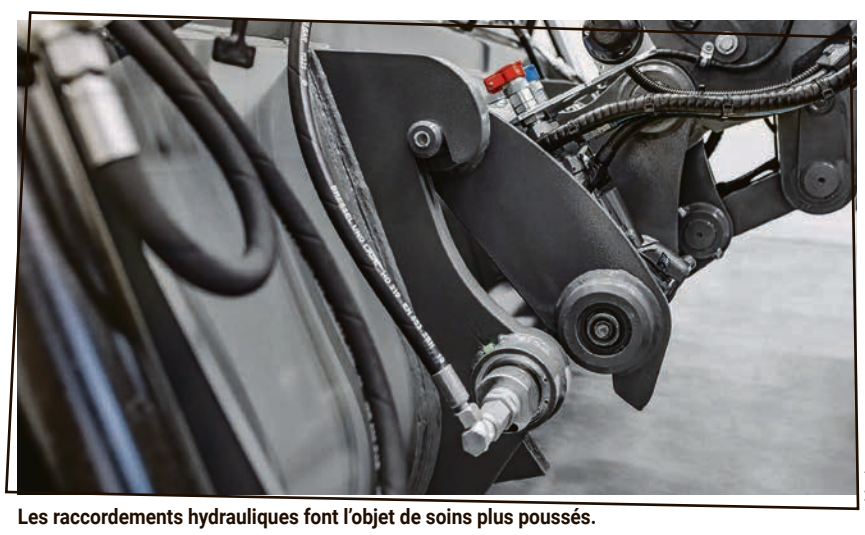
Une conduite assistée par les caméras

Dernier type d'assistance, les systèmes de caméras se développent à l'avant et à l'arrière des chariots télescopiques. Manitou propose par exemple une caméra frontale qui s'active automatiquement à partir d'un angle de flèche de 25 degrés. À l'arrière, le constructeur propose une caméra intelligente capable de détecter la présence d'un piéton et d'alerter le chauffeur, renforçant la sécurité sur les chantiers. Merlo a récemment dévoilé un dispositif similaire offrant une détection des personnes tout autour de la machine.

Malgré leur intérêt, ces automatismes restent parfois sous-utilisés, le plus souvent par manque de connaissances et de pratique. Le rôle des concessionnaires est alors déterminant pour accompagner les agriculteurs lors de la mise en route complète de la machine. Comme toute nouvelle fonctionnalité, ces aides à la conduite nécessitent un temps d'appropriation. Une étape indispensable pour tirer pleinement parti des gains de confort, de sécurité et de productivité offerts par les chargeurs télescopiques de dernière génération.

Michel Portier





Manitou

Les raccordements hydrauliques font l'objet de soins plus poussés.

// LES NOUVEAUTÉS

Agriest Un enfonce-pieux sur chargeur frontal

La marque Agriest, basée à Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin en Haute-Saône, s'apprête à ajouter à son catalogue un enfonce-pieux qui s'adapte sur les chargeurs frontaux, les chargeurs télescopiques et autres engins de manutention. Cet équipement est construit sur la base d'un BRH (brise-roche hydraulique). Il dispose d'un mât de 1,5 m de haut réglable en inclinaison (+/- 15 degrés) pour toujours travailler à la verticale, notamment dans les terrains en pente.



D. Laisney

Avant Jusqu'à 5,5 heures d'autonomie avec le valet de ferme électrique e727

La gamme de minichargeuses articulées électriques Avant, déjà composée des variantes e513 et e527, s'enrichit du modèle e727 d'un plus gros gabarit. Ce nouveau valet de ferme affiche une capacité de charge de 1 200 kg et une hauteur de levage de 3,10 m. Il embarque une batterie lithium-ion de 44 volts et 27 kWh fabriquée par Avant Power, filiale d'Avant Tecno. Son autonomie s'élève à 5,5 h et la recharge de 10 à 80 % de la capacité s'effectue en une heure et 10 minutes, grâce au chargeur rapide optionnel de 22 kW. Le chargeur électrique intégré en standard sur la minichargeuse articulée Avant e727 demande davantage de temps, car sa puissance est limitée à 3 kW. Cet engin de manutention est équipé de quatre moteurs roues hydrauliques le propulsant à une allure maximale de 15 km/h. Sa transmission à deux vitesses s'accompagne de la fonction Autoshift assurant le changement automatique la gamme lente à la rapide. Cet automatisme permet, selon le constructeur, de limiter la consommation d'énergie. Sur le plan des performances hydrauliques, l'Avant e727 dispose d'un circuit débitant 35 l/min.



D. Laisney

Bobcat Les télescopiques TLHF adoptent une transmission à variation continue

Bobcat compte à sa gamme de chargeurs télescopiques agricoles trois machines (TL34.65HF, TL38.70HF et TL43.80HF) pourvues d'une transmission à variation continue V-Drive. Cette dernière, dotée de deux moteurs hydrauliques montés en série, propose deux plages de vitesses : mode chargeuse allant de 0 à 20 km/h et mode conduite de 0 à 40 km/h. Ces modes peuvent être changés en marche.
Les chargeurs télescopiques Bobcat TLHF sont homologués dans la catégorie tracteur. Ils bénéficient de série du ventilateur réversible, de pneumatiques 460/70 R24, ainsi que d'un terminal tactile de 7 pouces. Cet écran autorise le paramétrage de différentes fonctions, comme le mode Eco-Ride abaissant le régime moteur au point d'efficacité optimale pour maintenir la vitesse cible d'avancement en fonction de la charge. Il permet aussi d'accéder à la fonction Stop & Start, arrêtant le moteur selon une temporisation définie (de 1 à 20 minutes d'inactivité), mais aussi au limiteur et au régulateur de vitesse programmable de 1 à 40 km/h.



Bobcat

Bridgestone Un pneu agro-industriel pour les engins de manutention

Avec le VH-IND, Bridgestone s'attaque au marché des pneumatiques pour les engins de manutention. Proposé pour le moment uniquement en dimension 460/70 R24, ce pneumatique pour chargeur télescopique et autres engins de manutention dispose d'un profil agro-industriel non directionnel, avec des pavés sur la partie centrale pour un bon confort et une grande longévité, et des barrettes plus espacées pour une bonne traction et un bon débourrage. Sa carcasse renforcée et sa rigidité verticale lui procurent une bonne stabilité.



Bridgestion



Bruneau Manutention Un seul bâti pour plusieurs outils de manutention

Bruneau Manutention commercialise un châssis porte-outils pour les engins de manutention (chargeurs frontaux, chariots télescopiques, …), capable de recevoir différents accessoires, comme des pinces à doigts, d'enrubannage ou un pic botte. Ce bâti, boulonné à l'attelage, s'adapte à toutes marques de tablier : Euro, MX, etc. Il supporte une charge maximale de 2 t et présente une hauteur maxi de 2 m.



U. Dubroeucq

Fliegl Un valet de ferme d'origine Kaweco

Le constructeur allemand Fliegl a enrichi son catalogue avec le valet de ferme 2527. D'un poids à vide de 2,5 t, cet engin de manutention doté d'un moteur trois cylindres Yanmar de 37 ch a été construit à partir des plans des valets de ferme du fabricant néerlandais Kaweco liquidé en fin d'année dernière. Le Fliegl 2527 embarque une transmission hydrostatique, un différentiel à glissement limité, un blocage de différentiel intégral (en option) et une cabine suspendue de type canopy (hauteur hors tout de 2,45 m) ou une cabine intégrale. Pour une bonne motricité, l'articulation centrale propose également un pivotement transversal pour conserver les quatre roues en contact avec le sol. Dotée d'un attelage Euro, cette minichargeuse est capable de soulever jusqu'à 1 850 kg et affiche une hauteur de levage de 2,90 m. Côté connectiques, elle bénéficie en standard d'une alimentation hydraulique double effet et d'un retour libre au niveau de l'interface d'attelage.

Claas Le Scorpion 848 lève à 8 mètres

Conçu sur la même base technique que le chargeur télescopique Claas Scorpion 756 (7 m ; 5,6 t), le Scorpion 848 affiche une hauteur de levage de 8 m et une capacité de charge maximale de 4,8 t. Fabriqué par l'Allemand Liebherr, cet engin de manutention est animé par un moteur quatre cylindres Deutz de 156 ch bénéficiant de la fonctionnalité Dynamic Power régulant le régime en fonction du mouvement du joystick, donc en fonction des vitesses de levage et de chargement souhaitées. Ce télescopique est équipé de la transmission hydrostatique VariPower Plus le propulsant à 40 km/h au régime moteur limité de 1 600 tr/min. Il dispose d'un circuit hydraulique Load Sensing délivrant 187 l/min et accède aux automatismes Smart Loading facilitant son utilisation. Cet appareil propose ainsi le secouage automatique ou encore la rentrée automatique du télescope lors de l'abaissement du bras. Le retour automatique du godet à la position mémorisée est, lui, disponible en option. Le chargeur télescopique Claas Scorpion 848 accède en option à deux kits de caméras pour sécuriser son utilisation. Le premier comprend uniquement une caméra arrière. Le second kit se compose de trois caméras disposées respectivement à l'arrière, sur le côté droit et sous le bras télescopique. La troisième caméra, fixée à l'extrémité du premier élément, permet au chauffeur de visualiser le dessus d'une remorque, afin d'en faciliter le chargement, par exemple. Les images apparaissent sur un écran en cabine qu'il est possible de personnaliser pour afficher le retour d'une, deux, voire des trois caméras simultanément.



D. Laisney



L. Vimond

Dieci Une nouvelle cabine pour le Mini-Agri 26.6

Dieci a modernisé la cabine de son chargeur télescopique Mini-Agri 26.6. Homologué Rops et Fops, ce poste de conduite intègre un nouvel écran digital de 7 pouces assurant une visualisation simple et rapide des fonctions essentielles. Quatre boutons assurent une navigation simplifiée et un accès rapide aux différents écrans de commande. De plus, cet écran propose des témoins anti-renversement spécialement programmés. Par ailleurs, le Mini Agri-26.6 adopte une nouvelle porte facilitant l'accès en cabine. La visibilité est améliorée par une large surface vitrée et une caméra de recul intégrée. L'opérateur dispose d'un volant réglable en hauteur, de commandes ergonomiques, de compartiments de rangement, d'un système audio, de pare-soleil et d'un siège ergonomique.



Dieci

JCB Deux nouveaux Telescopic de 7 mètre

JCB a ajouté deux chargeurs télescopiques de 7 m de hauteur de levage à sa gamme de Telescopic agricoles. Le premier, le JCB 546-70, affiche une capacité de levage de 4,6 t. Il présente le même gabarit que l'actuel JCB 542-70, mais propose une capacité supérieure de 400 kg. Cet engin sera disponible en versions Agri Super de 130 ch, Agri Xtra de 150 ch et Agri Pro de 173 ch. Le second, le JCB 555-70, lève 5,5 t et sera commercialisé en finitions Agri Xtra et Agri Pro. Ces deux chargeurs télescopiques reçoivent la transmission à variation continue JCB DualTech VT les propulsant à 40 km/h. Les Telescopic Agri Pro, qui développent 173 ch, affichent systématiquement une vitesse maximale de 50 km/h. Ces deux chariots télescopiques inaugurent le nouveau système IntelliAssist, qui intègre des automatismes d'aide la conduite. Cette solution, qui sera disponible sur tous les Telescopic agricoles JCB Série III, comprend diverses fonctions, telles que les réglages de hauteur et de portée maximales de la flèche, l'extension et la rétraction automatiques du bras télescopique pour un levage à la verticale, la mémorisation de l'angle de l'outil et le rappel de la position du godet. L'activation de ces automatismes s'opère facilement grâce à un clavier doté de touches dédiées à chaque fonction. JCB dévoile également sur ses deux nouveaux chargeurs télescopiques le système de pesée IntelliWeigh.





JCB

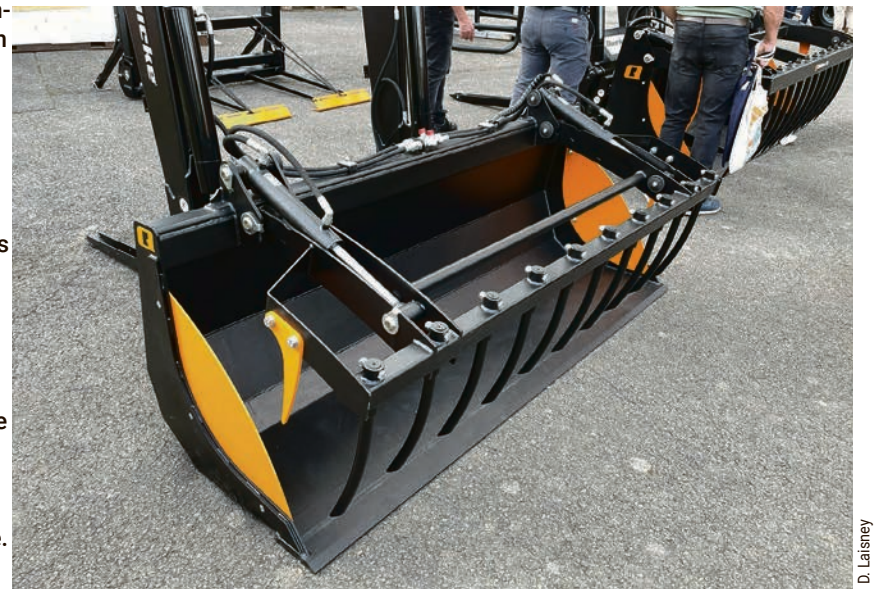
Magsi La benne à grappin Xtra'Shark récupère le plastique



Magsi

La benne à grappin coupe-balle Xtra'Shark de Magsi se caractérise par l'adoption d'un dispositif à crochets retenant le film plastique lors de la découpe de balles d'enrubannage. Elle limite ainsi les opérations de montée et descente de l'engin de manutention, renforçant le confort de travail et réduisant les risques d'accident. Cet outil polyvalent s'utilise également comme un godet multifonction classique, pour désiler, charger du fumier, manipuler des balles de paille, ramasser des branches… La benne Xtra'Shark se monte sur un chargeur frontal équipant un tracteur de plus de 200 ch ou un chariot télescopique d'une capacité de charge allant de 3,5 à 5 t. Elle est disponible en 2,30 et 2,45 m de large.

Quicke L'offre en Multibenne élargie



D. Laisney

Marque connue pour ses chargeurs frontaux, Quicke continue de développer son offre en accessoires de manutention. Elle a notamment lancé deux godets multifonctions dénommés Multibenne S+ et Multibenne L+. Le premier, disponible en largeur de 1 à 2,20 m, s'adapte sur les valets de ferme, chargeurs frontaux et chargeuses compactes sur roues de 500 kg à 2 t de capacité de levage. Peu profonde, cette benne multiservice dispose de crochets boulonnés pour s'adapter aux différentes interfaces d'attelage et se complète de joues optionnelles. Le godet Multibenne L+, se distinguant par son plus grand volume utile, est conçu pour les chariots télescopiques, les chargeuses et les chargeurs frontaux entre 2 et 3 t de capacité. Mesurant de 2 à 2,60 m de large, il affiche 88 cm de profondeur et emporte de 1,3 à 1,75 m3. Cet équipement reçoit des dents de griffe boulonnées faciles à remplacer et accueille en option des joues, une contre-lame et des tôles de protection sur les vérins de la griffe.

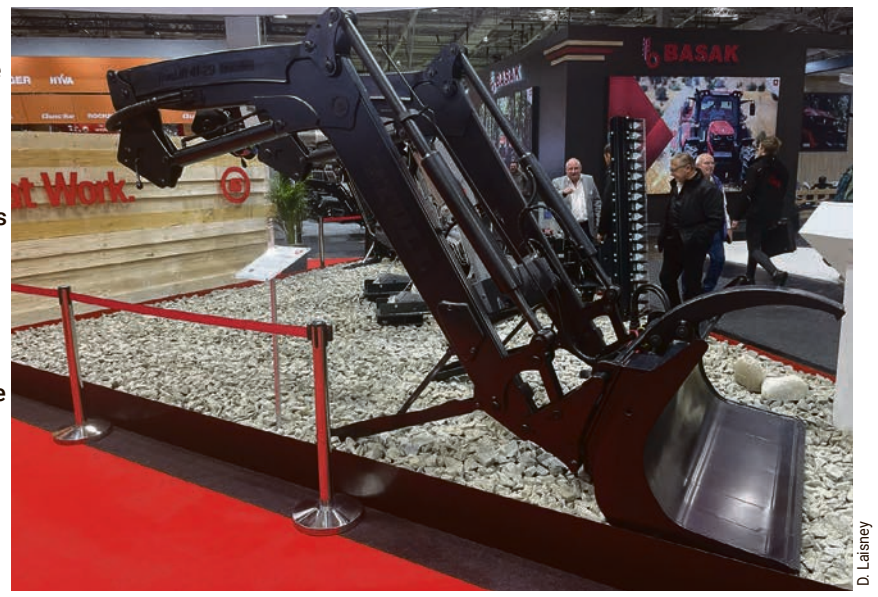
Massey Ferguson Transmission à variation continue sur les télescopiques MF TH



Massey Ferguson

Massey Ferguson monte la transmission à variation continue Dyna-CT sur ses chariots télescopiques MF TH.6534, MF TH.7038 et MF TH.8043, la transmission hydrostatique restant toujours au catalogue. Disponible sur les modèles de 135 ch, la Dyna-CT se compose d'une pompe et de deux moteurs hydrauliques. Elle garantit, selon le constructeur, une capacité de poussée et de traction maximale lors des travaux à basse et à haute vitesse. La gestion de la transmission autorise deux plages de vitesses : « lièvre » pour un avancement de 0 à 40 km/h et « tortue » bridant l'allure à 20 km/h, le passage de l'une à l'autre pouvant se faire en roulant. Les trois modèles MF TH disponibles avec la Dyna-CT intègrent de série le terminal tactile de 7 pouces. À partir de ce dernier, l'utilisateur peut configurer le limiteur et le régulateur de vitesse programmable de 1 à 40 km/h. Il dispose aussi de la fonction Stop & Start, arrêtant le moteur selon une temporisation définie (de 1 à 20 minutes d'inactivité). La gestion dynamique de la machine (DTM), en mode activée, contrôle automatiquement le moteur et la transmission, afin de maintenir un régime moteur minimal face aux variations de la charge, tout en conservant la vitesse de déplacement de l'engin. Ces chariots télescopiques reprennent des caractéristiques des modèles existants, comme l'inverseur PowerControl et une pompe hydraulique de 190 l/min.

Stoll Des chargeurs frontaux économiques



D. Laisney

L'offre en chargeurs frontaux Stoll s'étoffe avec le lancement de la série TracLift au positionnement économique conçue pour équiper les tracteurs développant de 70 à 160 ch. Ces outils de manutention reçoivent un parallélogramme mécanique à bielles supérieures profilées. Ils se déclinent en trois modèles : 41-29 ; 39-27 et 36-23, levant respectivement à 4,10 ; 3,90 et 3,60 m et affichant une capacité de charge de 2,87 ; 2,60 et 2,23 t. Ces chargeurs frontaux de milieu de gamme reçoivent de série la suspension oléopneumatique (boule d'azote) et la troisième fonction hydraulique. Ils se pilotent à l'aide du joystick du tracteur, d'un monolevier à téléflexible ou encore d'une commande électrique. En option, les TracLift se complètent d'un multicoupleur hydraulique, de la quatrième fonction hydraulique et du verrouillage hydraulique des outils. Les modèles gérés par une commande électrique sont éligibles à l'activation et la désactivation en cabine de la suspension.

New Holland Un chargeur télescopique hybride méthane électrique



New Holland

À l'occasion d'Agritechnica, New Holland a dévoilé un prototype de chargeur télescopique original. D'une capacité de levage de 4,2 t pour une hauteur de levage de 7 à 9 m, cet engin abrite une motorisation inédite dans le monde agricole, combinant méthane et électricité. L'engin de manutention loge un moteur électrique couplé à une génératrice et une batterie. Cette dernière procure une autonomie de 6 h pour une utilisation légère ou 4 h pour des usages moyennement lourds. Pour des travaux intensifs, une motorisation hybride à gaz naturel de quatre cylindres FPT F28 développant 100 ch fournit une puissance supplémentaire et peut recharger simultanément la batterie. Ce moteur fonctionne à régime constant, afin de minimiser la consommation de gaz. La batterie de 70 kWh anime l'engin, aussi bien en mode hybride qu'en tout électrique. Le prototype dispose d'une pompe hydraulique d'une puissance nominale de 112 ch, tandis que la puissance nominale de traction est de 154 ch (115 kW). Des essais sur le terrain ont montré une économie d'énergie pouvant atteindre 70 % par rapport aux versions diesel, ainsi que des performances, une productivité et une autonomie supérieures de 30 % à celles d'un véhicule diesel comparable lors d'opérations de manutention courantes.

ABM célèbre 50 ans au service des professionnels

Depuis cinquante ans, ABM accompagne les professionnels de l'agriculture, de l'industrie, de la construction et des travaux publics avec une offre complète de matériels et de services, fondée sur la proximité et l'expertise.

L'entreprise voit le jour le 1er janvier 1976, lorsque M. Zeff fonde Blois Matériel avec le soutien de Manitou et Toyota. Une première agence ouvre en Loir-et-Cher dès septembre 1976. En 1998, les différentes entités de l'entreprise adoptent une identité commune sous le nom ABM. Cette même année François Laurence arrive dans l'entreprise, il en prendra la présidence en 2011.

Au début des années 2000, ABM poursuit son développement. En 2003, ABM participe à la création d'Actis Location, offrant aux utilisateurs une solution de location harmonisée au niveau national. De nouvelles agences ouvrent à Tours en 2005 puis à Poitiers en 2010. Cette même année, Émilie Jammet Sainjon arrive dans l'entreprise. En 2022, elle devient associée aux côtés de François Laurence.

En 2024, l'intégration de la marque CAT élargit encore l'offre, qui couvre aujourd'hui des besoins très variés, du chariot élévateur à la mini-pelle. ABM s'appuie sur 75 collaborateurs répartis dans six agences et six départements. L'entreprise dispose d'un parc de plus de 450 machines en location et d'un service après-vente structuré autour de 33 professionnels.

Avec des solutions de financement, de maintenance, de connectivité et un accompagnement personnalisé, ABM a su bâtir une offre globale, plaçant depuis toujours l'humain et la proximité au cœur de sa démarche.



Inauguration de la marque ABM en 1998, à l'ancienne agence de Blois.







Les anciens chariots agricoles Manitou (à gauche) et le nouveau MLT 625 e, 100 % électrique (ci-dessus).

CUMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

EFFICIENCE DE LA TRACTION EN COMMUN

CUMA DE SAINT-PRIVÉ

Saint-Privé (89), secteur Puisaye
- Polyculteurs éleveurs bovin lait ou viande
- Créée en 1981
- Traction partagée depuis 1988
- Investissement total 2017-2019 1,325 M€
- 37 adhérents
- 16 adhérents groupe tracteur
- Travail du sol semis, récolte, transport...
- 1 ensileuse, 1 moissonneusebatteuse
- Bâtiment depuis 2000 avec atelier et 1 salarié





Le matériel partagé

2 x

Mc Cormick MC 115

115 ch — **685 h/an** (2020)

Débroussaillage + divers

Neuf en 2005 — 8 770 h compteur

Référence GPR 2019 — 21,00 €/h

Tarif de facturation — **18 €/h**

Case IH Puma CVX 185

180 ch — **575 h/an** (2020)

Polyvalent

Neuf en 2018 — 1 650 h compteur

Référence GPR 2019 — 24,10 €/h

Tarif de facturation — **18 €/h**

John Deere 6175R

175 ch — **720 h/an** (2020)

Polyvalent

Neuf en 2019 — 1 413 h compteur

Référence GPR 2019 — 24,10 €/h

Tarif de facturation — **18 €/h**

La traction partagée en CUMA représente 39 % des heures totales de traction des 5 adhérents enquêtés

GAEC de 160 ha/2,5 UMO

Propriété 1 110 h/an

3x (90 à 115 ch)

de 4 500 à 7 000 h
(manutention, alimentation, div.)

CUMA 665 h/an
Travail du sol
semis récolte
transport

+152 h/an ch télescop.
+28 h/an pulvé

SCEA de 97 ha/1 UMO

Propriété 450 h/an

2x (120 ch)

de 8 700 à 11 000 h
(manutention, alimentation, div.)

CUMA 252 h/an
Travail du sol
semis récolte
transport

Bio +184 h/an ch télescop.

Individuel de 93 ha/2 UMO

Propriété 335 h/an

1 x (115 ch

de 2 000 h
(manutention, alimentation, div.)

CUMA 399 h/an
Récolte
transport
travail sol

+7 h/an pulvé

GAEC de 125 ha/4 UMO

Propriété 900 h/an

3x (80 à 145 ch)

de 400 à + de 10 000 h
(manutention, alimentation, div.)

CUMA 346 h/an
Récolte
transport
travail sol

Bio

La CUMA de SAINT PRIVE existe depuis 1981 et s'est toujours développée dans le sens d'une amélioration de l'efficacité des chantiers (qualité du travail performances) avec le souci de la maîtrise des coûts Le groupe tracteur est rapidement né (en 1988 de besoins comparables et de motivations communes pour des exploitations proches (à moins de 4 km du site de remisage du matériel) et aux systèmes de production basés sur l'élevage Il répond aux besoins des adhérents en forte puissance il contribue à la structuration de chantiers collectifs autour de la récolte du maïs, de l'herbe et à l'optimisation des outils de la CUMA pour les activités de travail du sol semis, transport et épandage Il perdure aujourd'hui, défini par ses adhérents comme "une bonne expérience à entretenir"

La parole des adhérents enquêtés

« Notre Cuma a franchi le pas de la traction en commun en 1988. Aujourd'hui nous avons 4 tracteurs et tout ce qui va du semis à la récolte. Avoir du matériel en commun est un atout sur les plans économique et humain. Jusqu'à présent cela fonctionne très bien. La question c'est de savoir comment les choses vont évoluer avec les nouvelles générations et l'évolution des fermes. Les jeunes qui entrent aujourd'hui dans la Cuma ont du mal à s'investir dans la gestion administrative nécessaire. Faire vivre l'esprit Cuma demande des efforts constants. Une Cuma reste très attractive en termes de coûts, et la valeur ajoutée d'un tracteur acheté à titre individuel sur une ferme reste très relative, il ne faut pas l'oublier. »

Bruno Letellier, président de la Cuma de Saint-Privé depuis dix ans.

L'avenir

- Ouverts à l'intégration de nouveaux adhérents et à l'étude de nouvelles demandes pour maintenir l'activité et la dynamique du gr oupe
- Réflexion pour un retour à un pulvérisateur traîné pour réduire les coûts et valoriser davantage la puissance existante
- Non renouvellement du tracteur de plus faible puissance, plus âgé et spécialisé (débroussaillage, broyage)

Les plus de la traction partagé

- Efficacité et performances des chantiers organisés (puissance disponible, vitesse et qualité de travail)
- Confort de travail (disponibilité, polyvalence des matériels, entretien réalisé par le salarié)
- Accès à des matériels récents et bien équipés à coûts très compétitifs
- Relationnel, échanges entre exploitants et sécurité pour un adhérent en cas de problème

Les facteurs de risques dans le groupe

- La défaillance d'un ou de plusieurs adhérents
- La transmission des exploitations

Les facteurs de réussite dans le groupe

- La volonté d'aller de l'avant et de maintenir l'activité
- L'historique et l'expérience du groupe,
- La proximité des exploitations

Le tracteur de la CUMA représente plus de 70 % de la puissance cumulée des exploitations.
80 % des heures réalisées en traction partagées sont des heures de fortes puissances.
Économie de 6 640 €/an sur la traction, mais aussisur le temps de main d'œuvre.
Gain de 3 €/h de traction pour chaque adhérent.
La puissance > 200 ch est uniquement en traction partagée.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

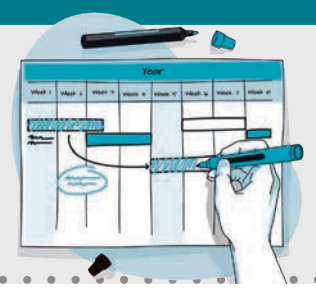
NIÈVRE

// Assemblée générale de la SDAE

• 20 février

La Section départementale des anciens exploitants de la Nièvre se tiendra le 20 février à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy – horaire à confirmer – en présence d'Hélène Blaud, présidente de la SNAE.

Renseignements : 03 86 93 40 92.



LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Inséminer mes vaches

• 9 février et 9 mars janvier

À Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39
marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// CERTIPHYTO

• 18 et 19 mars

Initial DENSA et Opérateur AGRI à Bretenière

• 10 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Beaune

• 12 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Châtillon-sur-Seine

• 9 avril

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Francheville en AB

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 –
stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Les règles d'hygiène en transformation végétale

• 10 février et 3 mars

Maitriser les exigences sanitaires applicables à la transformation végétale anticipez les risques et garantissez la conformité de votre atelier et de vos produits. Formation de deux jours ; lieu : Plombières-lès-Dijon.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Webinaire : animer ses réseaux sociaux sur le long terme et cibler la bonne audience

• 16 février

Faites durer l'effet de vos publications ! Initiez-vous au calendrier éditorial, à la programmation des posts et à l'analyse des statistiques pour booster votre visibilité. Durée : 1 h 30.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// L'intérêt de l'arbre dans les systèmes d'exploitation

• 19 février

Découvrez les bénéfices agronomiques et environnementaux de l'arbre au sein de vos systèmes agricoles, et comment valoriser ces structures dans votre exploitation. Secteur Morvan.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Initiation à l'éducation du dressage du chien de troupeau

• 26 février, 26 mars, 23 avril et 28 mai

Un chien de troupeau bien dressé est un outil précieux pour améliorer vos conditions de travail en élevage. Cette formation progressive vous accompagne dans l'éducation pratique de votre chien, avec une approche adaptée à votre élevage. Lieu à définir. Formation sur 4 jours.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Conduite, entretien et taille des jeunes haies plantées

• 26 février

Donnez à vos haies et arbres fraîchement plantés toutes les chances de réussir : techniques de conduite, d'entretien et de taille adaptées pour atteindre vos objectifs agronomiques et environnementaux.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Utiliser Mes parcelles pour répondre au registre phyto-numérique

• 27 février

Soyez toujours à jours de vos enregistrements phytosanitaires : une formation pratique et synthétique pour maîtriser les enregistrements de vos interventions phytosanitaires en conformité avec les dernières évolutions réglementaires et techniques. Durée : 2 h ; lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// CHRONIQUE JURIDIQUE

Un nouveau congé de naissance pour mieux concilier vie familiale et professionnelle

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 a définitivement instauré un congé supplémentaire de naissance, une mesure destinée à renforcer l'égalité entre femmes et hommes et à soutenir les familles dans les premiers mois de vie de l'enfant.

Ce congé permettra à chaque parent de bénéficier d'un ou deux mois de congé indemnisé, en plus des congés de maternité, paternité ou d'accueil de l'enfant/adoption. Les parents pourront le prendre simultanément ou en alternance, et le congé pourra être fractionné en deux périodes d'un mois selon les besoins.

Le dispositif entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2026, après la publication des décrets d'application. Toutefois, il sera accessible aux parents d'enfants nés depuis le 1er janvier 2026, y compris pour les naissances prématurées, ainsi qu'aux parents adoptants dont l'enfant est arrivé au foyer entre le 1er janvier et le 30 juin 2026.

Le congé concernera l'ensemble des assurés actifs : salariés, indépendants, non-salariés agricoles, fonctionnaires, militaires et agents contractuels de droit public, à condition d'avoir préalablement pris leurs congés de maternité, paternité ou d'accueil/adoption.

Côté indemnisation, le congé sera dégressif pour les salariés : 70 % du salaire net le premier mois, 60 % le second, dans la limite du plafond de la Sécurité sociale. Pour les non-salariés agricoles, l'allocation de remplacement sera maintenue au niveau actuel, afin d'assurer un remplacement effectif.

Les parents devront prévenir leur employeur au moins un mois avant le début du congé, en précisant sa durée et s'il sera fractionné. Ce délai est réduit à 15 jours si le congé débute immédiatement après le congé de paternité ou d'accueil/adoption. Les indépendants devront, eux, formuler leur demande auprès de leur Caisse primaire d'assurance maladie.

Le congé devra être pris dans les neuf mois suivant l'entrée en vigueur du dispositif (ou dans un délai équivalent après la naissance ou l'arrivée de l'enfant pour les naissances ou adoptions ultérieures).

Camille Le Corre

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,02
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 123{,}06 \text{ (indice 2025)}}{122{,}55 \text{ (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/02/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 440 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,94	7,20	7,07	
		250-300	6,67	7,07	6,93	- 0,12
		300-350	5,99	6,47	6,36	- 0,20
		350-400	6,17	6,21	6,19	+ 0,03
		400-450	5,40	5,90	5,61	- 0,15
		450-500	5,22	5,48	5,32	- 0,22
	R	300-350	6,07	6,39	6,13	- 0,18
		400-450	5,19	5,47	5,32	- 0,28
		450-500	5,19	5,27	5,24	- 0,13
F	U	200-250	6,27	6,59	6,44	
		250-300	5,79	6,56	6,05	+ 0,14
		300-350	5,76	6,00	5,85	+ 0,28
		350-400	5,66	5,83	5,78	+ 0,31

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 43 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	400-450	5,34	5,34	5,34	
		450 et +	4,68	5,23	4,89	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 374 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,95	4,21	4,11	+ 0,04
	R	+ 500 kg	3,54	3,88	3,74	
F	E	24 à 36 mois	5,13	5,75	5,39	- 0,15
		- 5 ans	4,91	5,33	5,10	- 0,08
	U	24 à 36 mois	4,41	4,81	4,59	- 0,13
		- 5 ans	4,29	4,95	4,57	+ 0,03
		5 à 10 ans	4,23	4,87	4,45	+ 0,02
		+ 10 ans	4,01	4,38	4,17	- 0,02
	R	- 5 ans	4,19	4,37	4,28	+ 0,08
		5 à 10 ans	3,86	4,32	4,16	- 0,07
		+ 10 ans	3,71	4,07	3,88	+ 0,05

OBSERVATIONS

Effectif global : 857 - Taux de vente : 95 %.

Broutards / taurillons : Les volumes sont plus mesurés cette semaine, mais celà n'empeche pas de confirmer l'accalmie observée la semaine dernière, notamment dans la marchandise italienne. Les lots plus légers destinés à l'embouche en France résistent mieux.

Laitonnes : Les tarifs retrouvent du dynamisme après une semaine plus calme.

Génisses de 2 ans : Quelques lots sont mis en vente pour la reproduction ou l'engraissement et se négocient sur des bases satisfaisantes.

Vaches / Génisses de 30 mois : Un marché bien approvisionné. La demande est toujours aussi forte, ce qui aide à maintenir les cours à un niveau très élevé. Vente rapide.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

02/02/2026

Effectif : 280

Broutards Charolais :	(200 - 350 kg)	1350 - 2070 €	5,85 - 6,72 €/kg
Broutards Charolais :	(400 - 470 kg)	2300 - 2380 €	5,10 - 5,65 €/kg
Broutards Charolais :	(500 - 570 kg)	2430 - 2480 €	4,34 - 4,83 €/kg
Broutards Limousins, croisés :	(210 - 280 kg)	1390 - 1580 €	5,61 - 6,47 €/kg
Broutards Limousins, croisés :	(360 - 400 kg)	2190 - 2280 €	5,66 - 6,20 €/kg
Broutards Limousins, croisés :	(410 - 430 kg)	2350 - 2510 €	5,70 - 5,95 €/kg
Laitonnes Charolaises :	(300 - 340 kg)	1720 - 1860 €	5,54 - 5,73 €/kg
Laitonnes Charolaises :	(400 - 410 kg)	2020 - 2380 €	5,05 - 5,78 €/kg
Laitonnes Limousines, croisées :	(280 - 390 kg)	1630 - 2250 €	5,48 - 5,77 €/kg
Génisses 16 - 24 mois :	(500 - 570 kg)	2340 - 2520 €	4,09 - 5,04 €/kg
Génisses 24 - 36 mois :	(530 - 590 kg)	2370 - 2630 €	4,36 - 4,73 €/kg
Génisses 24 - 36 mois :	(640 - 690 kg)	2290 - 2910 €	3,57 - 4,37 €/kg
Vaches légères :		2380 - 2750 €	
Vaches entre deux :		2770 - 3170 €	
Vaches lourdes :		3220 - 3760 €	

Vente plus active dans les bovins à l'export, avec une demande qui se tourne vers des broutards de moins de 450 kg. Les cours sont plus sélectifs dans les mâles lourds. Les tarifs sont en progression dans les laitonnes. Bonne demande dans les génisses. Les prix sont en hausse dans les vaches herbagères et reconduits dans les vaches fleuries.

Bovins gras : 6

Vaches de viande : 7,46 à 8,00 € kg de viande.

Les tarifs sont en légère hausse dans les vaches grasses.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/01/2026

Effectif : 40

Agneaux :	140 - 226 €	3,37 - 4,54 €/kg
Brebis :	111 - 181 €	1,52 - 2,01 €/kg

Peu d'apports avec une légère baisse dans toutes les catégories.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/02/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 244 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,13	5,68	5,45	+ 0,24
		de 38 à 44 kg	5,03	5,50	5,26	+ 0,01
		de 44 à 50 kg	5,13	5,39	5,32	+ 0,22
		+ de 50 kg	3,40	4,54	4,14	- 0,14
	R	de 32 à 38 kg	4,41	5,31	4,97	+ 0,03

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,28	2,65	2,45	=
	R	+ de 60 kg	2,13	2,13	2,13	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 35 - Vente : 80 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	111	166	136	- 7,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 33 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	38 à 44 kg	5,90	5,90	5,90	+ 0,48
		> 44 kg	5,93	5,93	5,93	+ 0,49

OBSERVATIONS

Effectif global : 386 - Taux de vente : 96 %

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/01/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 213 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,60	5,47	5,32	+ 0,39
		de 38 à 44 kg	4,43	5,49	5,14	+ 0,01
		> 44 kg	3,88	4,98	4,79	+ 0,18

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 53 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,64	2,20	1,79	- 0,04
		+ de 60 kg	1,85	2,42	2,16	- 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 279 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : L'offre présenté ne permet pas de contenter la demande.

Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

28/01/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 90 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	350-400	6,02	6,13	6,11	- 0,07
		400-450	5,50	5,83	5,71	+ 0,03
Charolais F	U	300-350	5,32	5,51	5,44	- 0,18

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 70 - Vente : 74 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolaises F	U	- 5 ans	3,93	4,31	4,18	- 0,12
		5 à 10 ans	4,03	4,38	4,18	- 0,18

OBSERVATIONS

Effectif global : 160 - Taux de vente : 85 %

Broutards : Le volume est moins importants mais les cours se maintiennent.

Laitonnes : Léger tassement des cours.

Vaches : Cours reconduits.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

02 Fév. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : demande toujours présente, augmentation hebdomadaire des prix

Bovins maigres : hausse des cours due au commerce actif

POLITIQUES

Le 27 janvier, l'Union européenne et l'Inde ont annoncé la conclusion de leurs négociations commerciales. Pour parvenir à un compromis, plusieurs productions agricoles sensibles ont été écartées du texte final, au premier rang desquelles la viande bovine, dont les droits de douane européens sont maintenus. Pour la FNB, l'exclusion de la viande bovine constitue une bonne nouvelle mais restera attentive à la suite de la procédure de ratification afin d'éviter une mauvaise surprise pour les éleveurs européens.

SANITAIRE

Une nouvelle étape est franchie dans la lutte contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) en France avec la levée partielle de la zone réglementée n°6 (ZR6) depuis le 27 janvier. Cette décision concerne plus de 500 communes situées dans le Gers, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées, qui ne seront désormais plus soumises aux contraintes associées à cette zone. Les communes concernées basculent ainsi en zone vaccinale de type II, marquant la première levée de zone réglementée dans le Sud-Ouest et autorisant de nouveau les mouvements de bovins vers l'ensemble du territoire national, sous conditions strictes de vaccination.

DNC : la FNB salue les nouvelles ouvertures de marché

La Fédération Nationale Bovine salue les récentes ouvertures de marchés obtenues par les autorités françaises pour les bovins issus des zones vaccinales II (ZV2) vers l'Espagne et le Kosovo. Bien que temporaires et contraignants, ces accords offrent un débouché immédiat aux éleveurs touchés par les restrictions liées à la DNC. La FNB espère désormais leur allègement et leur extension à d'autres pays. Actuellement, les autorités sont en négociations avec l'Italie et l'Espagne concernant les animaux de la zone vaccinale 1 (ZVI) pour obtenir la reprise des échanges commerciaux.

FAIT DE LA SEMAINE

Après la nomination d'une directrice générale déléguée « à la mobilisation de la société » à l'Office français de la biodiversité, dont le parcours est associé à des mouvements écologistes radicaux et hostiles à l'agriculture, le Gouvernement a ouvert une enquête administrative. Pour la FNB, ce choix envoie un signal politique très négatif au monde de l'élevage et remet en cause les engagements de pacification avec les agriculteurs. La FNB exige que toute la lumière soit faite rapidement afin de rétablir la confiance avec l'OFB.

FOCUS

Le Gouvernement a annoncé prévoir de s'appuyer sur les « contrats d'avenir » des Jeunes agriculteurs. Ces contrats doivent favoriser des stratégies territorialisées de diversification et une production plus prévisible. Lors de notre Congrès à Cournon d'Auvergne, se tiendra un groupe de travail sur le renouvellement des générations dans l'élevage et ce sera l'occasion d'aborder la place que doit tenir la contractualisation dans une vision pour notre filière.

CHIFFRE A RETENIR

0 produit importé

Lors de son déplacement dans une exploitation agricole en Eure-et-Loir le 30 janvier, le Premier ministre, Sébastien LECORNU, a annoncé vouloir renforcer l'approvisionnement "local" dans les commandes publiques alimentaires. Sans pour autant parler de préférence nationale, pour lui, *"il est impensable que, pour l'ensemble des marchés publics à venir, il y ait des matières premières agricoles alimentaires qui viennent d'en dehors de l'Union européenne*".

EN REGION

Les représentants du Caf loup ont présenté leurs propositions au conseiller agricole du Premier ministre, qui aurait demandé aux ministres concernés d'assouplir l'ensemble des règles encadrant les interventions, notamment les prélèvements de loups. Les demandes des éleveurs incluent un accès élargi, sans condition, aux lieutenants de louveterie et à la brigade loup, ainsi qu'un alignement des règles de tirs pour toutes les espèces. Ces évolutions pourraient être intégrées à la future loi d'urgence agricole.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

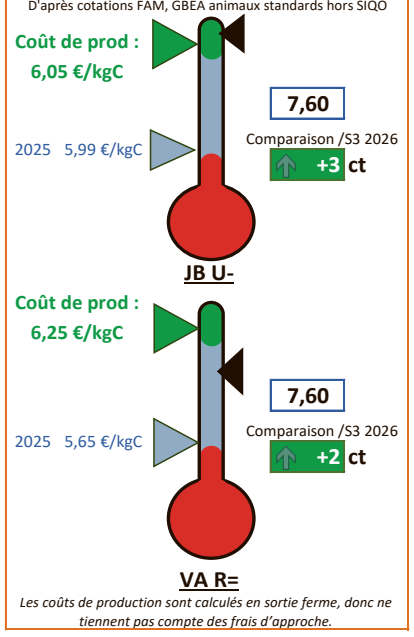
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 4

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

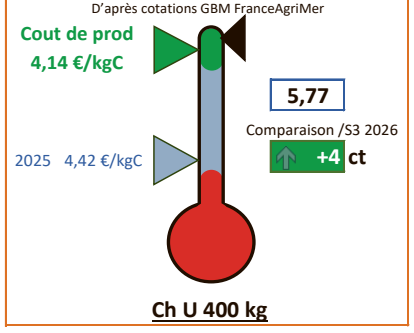
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

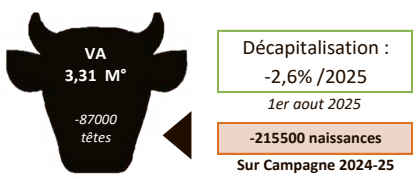
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

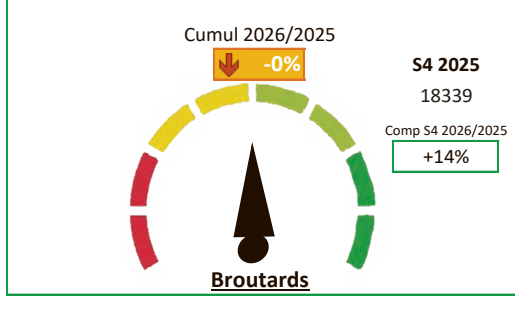
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

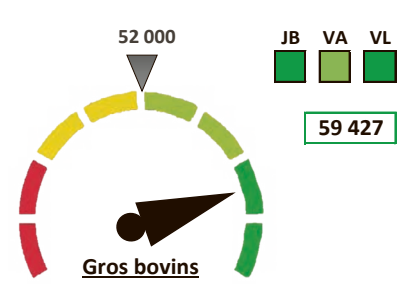
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 14 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 5 du 24 au 30 janvier 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le commerce se maintient cette semaine dans une ambiance globalement bien orientée, avec une demande active sur de nombreux marchés. Les ventes se déroulent facilement lorsque la qualité est au rendez-vous, permettant une reconduction des cours, voire des hausses ciblées, notamment sur les animaux légers. En revanche, face à des présentations plus hétérogènes, les marchés se montrent plus sélectifs, avec quelques ajustements observés sur certaines catégories intermédiaires ou lourdes. Malgré des volumes parfois plus mesurés la tendance d'ensemble reste stable à favorable lorsque l'offre répond aux attentes du commerce. En femelles, les cours sont globalement reconduits. Les ventes restent faciles et rapides, portées par une bonne demande, même si l'on observe un léger tassement des prix sur certains marchés.

• **Gros bovins maigres :** les échanges se déroulent dans une ambiance favorable cette semaine, portés par une demande particulièrement soutenue et une forte présence des acheteurs. Les vaches bien conformées et préparées s'écoulent rapidement, avec des cours attractifs, facilement reconduits et fréquemment orientés à la hausse. Face à des apports parfois modérés, la pression acheteuse demeure forte et continue de soutenir la bonne tenue des prix, les meilleurs sujets restants très recherchés.

• **Boucherie :** la tendance commerciale se montre plutôt régulière cette semaine sur l'ensemble des marchés. Les cours sont majoritairement reconduits sans difficulté, soutenus par une demande présente. Les vaches bien finies demeurent recherchées et se valorisent correctement lorsque l'offre est adaptée.

• **Veaux :** les apports restent limités cette semaine sur l'ensemble des marchés. La demande est soutenue et la commercialisation se déroule de manière fluide, avec des ventes actives et des cours orientés à la hausse sur la majorité des centres.

• **Ovins :** cette semaine, les cours évoluent en fonction des volumes présentés. Les marchés mieux équilibrés permettent une reconduction des prix, tandis que des apports plus importants ou une consommation plus faible entraînent un léger tassement. En brebis, les cours restent globalement reconduits, soutenus par de faibles apports.

PETITES ANNONCES



Matériel

Tracteur

18 - Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 68000 euros.
✆ 06 19 82 10 03

21 - Vends New Holland TS100, chargeur manip 105, 5050 H, année 2003, 21 000 euros. (0604)
✆ 06 50 68 97 99

26 - Vends tracteur John Deere 2030 excellent état.
✆ 06 72 83 06 42

69 - Cse retraite vend Claas Axos 340, 5700 h, 2011, relev AV , 2 prises hydraul, 3 doubles arrière.
✆ 06 77 93 61 05

Récolte

01 - Vends presse MD 346 John Deere 1ère main bon état serrage hydraulique canal graissage centralisé prix 3800 euros livraison possible dans l'Ain.
✆ 06 30 65 25 48

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8060, 8070 ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Vends presses super hayliner69 bon état, toujours à l'abri.
✆ 06 21 11 59 18

Irrigation

38 - Recherche épandeur à fumier de marque Maitre avec benne basculante en 5T.
✆ 06 41 92 93 76

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

Forestiers

01 - Vends fendeuse bois 20T treuil 20m câble Iross peu servie 50 st. excellent état prix 3200 euros.
✆ 06 88 49 63 41

42 - Vends rondins chataignier pour piquets en deux mètres sur bord de chemin.
✆ 06 80 71 26 84

69 - Vends coupe d'acacias sur pied, à Fuissé (12 km de Mâcon), surface 30 ares. Prix 10 € par stères
✆ 06 36 60 46 87

Elevage

01 - Cause cessation élevage vend 60 logettes, cornadis, barrières pour nurserie à veaux.
✆ 06 40 18 07 28

38 - Vends 22 arceaux serre 9m avec entretoises 1300 euros glacières Allibert BE 100 euros vitrine marche L150, chassi inox 950 euros. SAS sanitaire cabi neuf 1900 euros, nourrisseurs poulets 15 l 3 euros.
✆ 06 07 57 45 70

69 - Cause retraite ,vends troupeau laitier et génisses gestantes montbéliardes, prix à débattre
✆ 06 50 51 61 13

71 - À vendre salle de traite 2x4, cause cessation + vends 2 barres au garrot, réglable, de 6 m.
✆ 06 82 67 38 66

Divers

01 - Vends désileuse portée 2m3 Euromark et 1 semi-portée Jeulin ; 1 plateau fourrager L=12m ; bétaillère 14 places fabrication artisanale prix à débattre.
✆ 06 40 18 07 28

10 - Braderie - 2 séparateurs Denis D35, 4 gril. Marot EAC 20, 7 gril. Trieur pois 6 bacs, gril inox. Expulseur grains Dupuy + trémie. Offrez prix. (0605)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (0601)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends silo 8m3, vitrine réfrigérée 2 bacs caillage 200l, bacs 60, 1 chariot, 1 table inox, 1 sarcleuse.
✆ 06 32 44 13 99

38 - A vendre charrue 4 socs sécurité boulons Pottinger et foin 2025, balle ronde.
✆ 06 28 27 16 21

bne bois negoce energie
ACHÈTE TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : Paul ORTAVENT
06 79 47 03 82

38 - Cse cess vend Case Farmall 105 upro 2013, 3970 H avec chargeur Quicke. Q49 retourne pallox Magsi, épandeur engrais Sulky DX20, 2021 godet Mailleux BC 180.
✆ 06 85 30 49 42

38 - Vends cause retraite chaine complète pour les noix, trémie, élévateurs, laveuse, bac à pierre, laveuse écaleuse, séchoirs Guillot, tapis vibreur girobalai, toit pour tacteur.
✆ 06 85 30 49 42

38 - Cause R. vend pétrin mélangeur Hobart TBE, prix à débattre.
✆ 06 84 40 52 66

38 - Vends barrières d'herbage 2-3-4 m, 5 tubes, pulvérisateur Tecnoma 800 l avec lame et rampe, tonne à eau 2000 l et 6500 l avec abreuvoir.
✆ 06 81 62 15 57

39 - Vends faucheuse GMD 280 comme neuve, pirouette GF 5001 hydro, herse étrille 5 m Einbock, TVA, prix à débattre, aplatiss. Skiold KB160/3.
✆ 06 31 22 95 39

58 - Vends 5 cornadis réglables Jourdain, 5 m, 6 places, 500 € l'unité et nourrisseur carré 12 places, 500 €. (0503)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends fabrique aliments broyeur 20 ch, mélangeur horizontal 10 ch, 2 bascules automatiques 5 vis, 3 silos. Prix 10 000 €. (0401)
✆ 06 85 83 67 63

Maître SAIBO - Grand voyant médium marabout vous aide à résoudre tous vos problèmes. Amour, santé, travail, etc...
07 58 07 46 16

74 - Vends arceaux nantais 3 mètres avec boucle galva. diam. 5 mm, 2 euros pièce. Plus arceaux diam. 0/32 cm largeur 5m50cm galva. 12 euros pièce.
✆ 06 71 05 26 09

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends Renault Kangoo Express 1,5 DCI, 07/12/2010, 140000 kms galerie crochet attelage factures.
✆ 06 73 10 36 87

Tourisme

03 - Berlingo HDI 130 3 PL attelage, motricité renf, 70 000 klm, caméra recul, écran tactile.
✆ 06 23 46 73 24

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends 25 bottes enrubannage ray-grass + trèfle + foin PN 2025 BR 120-130.
✆ 06 16 34 95 84

18 - Vends foin, récolte 2025, très bonne qualité, prairies naturelles et temporaires, en bottes cubiques. Possibilité transport.
✆ 06 10 78 30 21

38 - Vends noix tous calibre, huile de noix, bois de chauffage frêne.
✆ 06 81 62 15 57

39 - Vends foin prairie permanente qualité médiocre, stocké sous hangar, botte 520 kg 30 euros.
✆ 06 84 21 69 15

39 - Vends balles rondes luzerne enrubannée en C2.
✆ 06 79 59 91 05

71 - Vends enrubannage 2025, BR, 1,20x1,20, et fumier bovins, 1 an, région Charolles.
✆ 06 78 82 49 60

74 - Vends foin et luzerne 1ère coupe en petite botte mise en paquet de 14. Vends enrubanné luzerne 5ème et regain 2ème.
✆ 06 66 57 06 20

Plants, pépinière

69 - Vends carotte, oignons, chou en palox 400 kg, PdeT Monalisa palette 25 sacs de 25 kg.
✆ 06 60 18 29 25

Fourrage

03 - AV foin BR+BC 120x90 2025 foin BR 2024 foin à litière enrubannage 2025 bottes maïs 2024.
✆ 06 14 34 80 39

21 - Vends paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (0303)
✆ 06 75 39 31 86

70 - Vends foin balles carrées 120x90x250 avec ou sans livraison 125 € la tonne départ.
✆ 06 09 39 14 91

70 - Vends foin 2025 bottes carrée, bonne qualité, 100€/tonne + Regain 2025.
✆ 06 76 41 49 02

71 - Je vends environ 100 tonnes de foin de 2024, 120 x 220 x 70, Saône-et-Loire.
✆ 06 16 50 72 21

Terrain

26 - Vends bois sur pieds chêne 26300 Saint Mamans.
✆ 06 72 83 06 42

Divers

69 - Vends essains abeilles hivernés Buckfast 6 cadre 160 € reine 2025. Pensez à les réserver.
✆ 06 14 47 76 18

70 - Loue Mobil home 6 personnes tout confort Vias 30m mer, piscine, restaurant, snack, superette.
✆ 06 87 02 32 00

Animaux

Bovin

18 - Vends reproducteurs charolais HBC ; veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 13 à 15 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

42 - Vends taureaux charolais, 15 mois, HBC, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Arrivage de Normandes : 13 gén. 1 an ; 12 gén. 18 mois ; 11 gén. 2 ans dont 6 ins. ; 10 gén. prêtes et pleines ; 5 vaches prêtes. Livraison ass.
✆ 06 86 57 38 41
Michel Garrivier

58 - Vends taureaux adultes et veaux repro 15-17 mois, plusieurs vêlages faciles et sans corne, HBC, TGS. Gaec des Morillats, 58360 Préporché. (0603)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends repro charolais HBC, 14, 15 mois, origine IA, vêlage facile. Earl Dominique Compot. (0501)
✆ 06 03 59 84 26

58 - Vends grand choix de taureaux de 14 à 24 mois HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0306)
✆ François 06 08 78 05 01
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origines insémination, vds 1 taureau de 2 ans et 17 repro nés à partir d'octobre 24. Certains : vêlage facile, ss cornes, génotypés. Sélection sur les facilités d'élevage et qualités maternelles. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0202)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

74 - Prends en pension en alpage privé 40 VL Tarine/Abondance/Montbéliarde en zone reblochon/Abondance, valorisation du lait. Idem Beaufort, salle de traite mobile.
✆ 06 19 99 27 36

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

PLUS D'INFOS SUR

Equin

01 - Vends 2 poulains Pies, 16 mois, 1 blanc et noir, 1 blanc et marron et 1 pouliche comtoise licolée.
✆ 06 80 73 62 46

38 - Achète chevaux de selle demi-trait, doubles poneys et poneys de 4 à 10 ans, paiement comptant.
✆ 06 85 50 94 90

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

71 - Cherchons responsable exploitation viticole 5,5 ha, sur Péronne 71260. Travaux vigne, étiquetage, préparation de commande, divers. Qualités recherchées : compétences, autonomie. Poste disponible à partir vendanges 2026 ou juste après.
✆ 06 89 10 70 48

Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

Des professionnels à votre service



03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Ventes aux enchères des stations d'évaluation



Regardez-nous sur YouTube

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Terres de Bourgogne **Abonnement**

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI LEGATIS IMMO

SCI au capital de 1200 €
Siège social : 23 rue buffon
21000 Dijon
879 692 671 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 17/11/2025, les associés ont décidé de :
- nommer Gérant M. Nicolas TAICLET, demeurant 2 Bis rue du Général Joubert - 21000 Dijon, à compter du 17/11/2025
- augmenter le capital social de 1 200 € à 3 000€, à compter du 17/11/2025.
Mention au RCS de Dijon

AL26021537

MODIFICATIONS MULTIPLES

PROCELEC

Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 6, rue Champeau
21000 DIJON
497 909 762 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du21/01/2026, il résulte que la Société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et le texte des statuts qui la régiront désormais a été adopté.La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 100 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Francis SAINTPAY.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : E.I.M.A, SAS au capital de 1 000 000 euros, ayant son siège social 6 Rue Champeau 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 528 566 987, Représentée par M. Philippe GOEURIOT.
Pour avis, La Gérance

AL26021721

Crowe

MODIFICATIONS MULTIPLES

PLIVARD-LAURENCEAU

Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 255 000 euros
Siège social : 5 Rue de Layer
21570 BRION-SUR-OURCE
524 475 092 RCS DIJON

Les associés de l'exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée «PLIVARD-LAURENCEAU» réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 décembre 2025, ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant sans limitation de durée à compter du 31 décembre 2025, Monsieur Robin AUROUSSEAU demeurant 16 rue des Bordes 21 570 GRANCEY SUR OURCE, en remplacement de Monsieur Dominique PLIVARD, ancien gérant démissionnaire à compter de la même date et de modifier la dénomination de la société afin d'adopter celle de EARL DE LA FACE à compter du même jour.
Modifications seront faites au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis,La gérance.

AL26021728

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CASCARRA FRERES

SARL au capital de 1000 euros
Siège social : 34 rue Entre Deux Villes
21260 VERONNES
989 446 547 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 26/01/2026, l'AGE des associés de la SARL CASCARRA FRERES a décidé de transférer le siège social du 34 rue Entre Deux Villes, 21260 VERONNES au 11 B rue de la Gare 21120 LUX à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance

AL26021740

CHANGEMENT DE GÉRANT

DOMAINE COMTESSE DE CHERISEY

Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 855 063 euros
Siège social : 4 Bis Hameau de Blagny
21190 PULIGNY MONTRACHET
819 243 460 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 31 décembre 2025, a pris acte de la démission de Madame Hélène MARTELET de ses fonctions de gérante de la société avec effet au 31 décembre 2025 et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Laurette BILLARD demeurant à SAINT-LOUP GEANGES (71350) 36 Grande rue à compter du 1er janvier 2026 pour une durée illimitée.
POUR AVIS, La gérance

AL26021790

TRANSFORMATION

SARL DOMAINE BATTAULT

Au capital de 18 000 €,
8 rue Chardonnay
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
RCS DIJON n° 504 207 473

En date du 20/01/2026, l'Assemblée des associés statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination, l'objet, le siège, la durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à 18 000 €.
Droit de vote : sur justification de l'identité et de l'inscription en compte des actions au jour de la décision. Uneaction, une voix.
Transmission des actions :cessions aux tiers soumises à l'agrément des associés.
Monsieur Jean-Marc BATTAULT et Monsieur Antonin BATTAULT, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Président de la Société sous sa nouvelle forme de SAS, M. Antonin BATTAULT, 6 rue du Lavoir 71150 DEZIZE LES MARANGES.
Le Président.

AL26021812

// GÉRANCE

Etude de Maîtres Philippe PELLETIER et Frédéric VLEUGELS,
Notaires associés
à MARCILLY-LES-BUXY (Saône-et-Loire)
Le Martrat

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Frédéric VLEUGELS, Notaire Associé membre de la Société A Responsabilité Limitée « Philippe PELLETIER et Frédéric VLEUGELS, Notaires Associés «, titulaire d'un Office Notarial à MARCILLY-LES-BUXY (Saône-et-Loire), Le Martrat , le 21 janvier 2026, enregistré au SPFE DE SAONE ET LOIRE, le 26 janvier 2025, référence 7104P01 2026 N 00132,
a été cédé par :
La Société GARAGE DES SOURCES , siège à SANTENAY (21590) COURS DE LA GARE, (SIREN 380592857 – RCS DIJON).
A la société GARAGE DES SOURCES FILS, siège à SANTENAY (21590) 1 impasse de la gare, (SIREN 995310778 – RCS DIJON)
Un fonds de commerce de garage automobile sis à SANTENAY (21590) 1 Impasse de la Gare, connu sous le nom commercial GARAGE DES SOURCES.
Entrée en jouissance : 21 janvier 2021.
Moyennant le prix de 50.000,00€
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial de Maître Isabelle ROUSSELIN-FUSSI, notaire à BEAUNE (21200) 7 rue Jacques de Molay.
Pour insertion, Le notaire.

AL26021797

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de MARSANNAY-LE-BOIS avec extension partielle sur les Communes de Clénay, Epagny, Flacey, Gémeaux, Norges-la-Ville

Sur le projet de nouveau plan parcellaire et le programme de travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier
Les propriétaires fonciers et titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la Commune de Marsannay-le-Bois avec extension sur celles de Clénay, Epagny, Flacey, Gémeauxet Norges-la-Ville, ainsi que le public, sont informés que la Commission communale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet de nouveau plan parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites seront matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes, au plus tard pour le début de l'enquête.
La Présidente du Tribunal Administratif de Dijon a désigné, pour conduire l'enquête publique,M. Bruno CHARPENTIER en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean Luc JEOFFROY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Conformément aux dispositions des articles R.123-8 à R.123-12 du Code rural et de la pêche maritime,une enquête publique sur le projet de nouveau plan parcellaire et le programme de travaux connexes,d'une durée de 32 jours, est ouverte du **mardi 24 février 2026 à 14 h 00 au vendredi 27 mars 2026 à 17 h 00** à la mairie de Marsannay-le-Bois, siège de l'enquête. Pendant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête aux horaires d'ouverture de la mairie (**les lundis et mercredis de 15 h 30 à 18 h 00 et les vendredis de 9 h 00 à 12 h 00**) ou pendant les permanences (indiquées en deuxième page) du commissaire enquêteur et déposer leurs éventuelles observations sur le registre mis à disposition du public. Ces observations sont consultables au siège de l'enquête.
Le dossier sera également accessible sur le site internet suivant comportant un registre dématérialisé :
https://www.registre-dematerialise.fr/7062/
ainsi que depuis un poste informatique à la mairie de Marsannay-le-Bois aux horaires d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire-enquêteur.
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante :
enquete-publique-7062@registre-dematerialise.fr
ou par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Marsannay-le-Bois – Enquête aménagement foncier – 2 bis rue du Levant – 21380 Marsannay-le-Bois.
Le dossier d'enquête publique comprend :
- le cadre de l'enquête publique
- le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires(n° de compte uniquement pour la version numérique) et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies, plantations d'alignement et autres structures paysagères en application de l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime
- un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent
- un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire aux prescriptions environnementales
- l'indication des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêté par la Commission communale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et à la Commune
- l'arrêté du Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté portant décision d'examen au cas par cas dispensant d'évaluation environnementale le projet d'aménagement foncier agricole et forestier
- une copie de la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du Code rural et de la pêche maritime.
Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Marsannay-le-Bois lors de permanences (en présence du cabinet de géomètre-expert) pour notamment y recevoir les observations aux dates suivantes :
mardi 24 février de 14 h 00 à 17 h 00
samedi 7 mars de 9 h 30 à 12 h 30
lundi 16 mars de 14 h 00 à 17 h 00
vendredi 27 mars de 14 h 00 à 17 h 00
Le présent avis sera affiché en mairie de Marsannay-le-Bois, Clénay, Epagny, Flacey, Gémeaux et Norges-la-Ville et publié sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or
https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-reamenagement-rural-et-filiere-1
quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.
Cet avis est également notifié à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier.
A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en mairie de Marsannay-le-Bois aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à la Préfecture du Département de la Côte-d'Or, au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur son site internet
https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-reamenagement-rural-et-filiere-1
pendant une durée d'un an.
A la suite de cette enquête, la Commission communale d'aménagement foncier se réunira pour examiner les observations et réclamations formulées.
Les décisions prises par la Commission seront notifiées individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque réclamant et, le cas échéant, aux tiers intéressés.L'autorité responsable du projet d'aménagement foncier est le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (Service Agriculture et Alimentation de proximité) auprès duquel toute information complémentaire peut être obtenue.
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
En application des articles L.123-13, D.127-4 et D.127-6 du Code rural et de la pêche maritime :
- les effets de la publicité légale faite avant le transfert de propriété sont, en ce qui concerne les droits réels autres que les servitudes,privilèges et hypothèques, conservés à l'égard des immeubles attribués si la mention en est faite dans le procès-verbal des opérations avec la désignation de leurs titulaires
- les inscriptions d'hypothèques et privilèges prises avant la date de clôture des opérations ne conservent leur rang antérieur sur les immeubles attribués que si elles sont renouvelées à la diligence des créanciers dans le délai de six mois à dater de la clôture des opérations.
Au terme des dispositions de l'article L.121-19 du Code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté n° 2019/1 du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 15 février 2019 fixant les mesures conservatoires à l'intérieur du périmètre, sont soumis à autorisation du Président du Conseil Départemental, après avis de la Commission communale d'aménagement foncier : « tous les travaux de nature à modifier l'état des lieux à l'exception des coupes de bois de chauffage et l'élagage latéral des haies basses et lisières de bois ».
En outre, il est impérativement demandé aux propriétaires et exploitants de ne pas modifier les bornes qui seront implantées pour le début de l'enquête. Si une borne est enlevée ou endommagée, il y a lieu de le signaler au géomètre-expert. Celle-ci ne doit pas être réimplantée par l'exploitant ou le propriétaire qui s'exposerait à des sanctions.
A Dijon,Le Président
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL26021620

VILLE DE POUILLY EN AUXOIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 21 janvier 2026, le Maire de la Commune de Pouilly-en-Auxois, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie du chemin rural dit ruelle râteau dans le domaine privé de la Commune en vue de son échange avec une partie de la Rue du 19 mars 1962 avec la société A.P.R.R.
L'enquête se déroulera à la Mairie, pendant 16 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi 16 février 2026 au lundi 03 mars 2026 inclus.
Chacun pourra y prendre connaissance du dossier, et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.
M. Alain DUROUX, retraité de la fonction publique, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et recevra en Mairie :
- le lundi 16 février 2026, de 10 heures à 12 heures
- le lundi 03 mars 2026, de 10 heures à 12 heures

AL26021748

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 02/02/2026
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Saint-Germain-de-Modéon : Prés – Urbanisme : RNU - 4 ha 93 a 15 ca 'LE THEURET AUX LOUPS' : B-0013—0014 - 'LES CHAMPS DE FOROTTES' : B-0018—0028—0029
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier Ouroux-en-Morvan - Gâcogne - Gien-sur-Cure - Ménessaire – Montsauche-les-Settons - Moux-en-Morvan - Roussillon-en-Morvan - Saint-Brisson Saint-Sernin-du-Bois
Parcelles boisées
Ouroux-en-Morvan (58) 1 ha 16 a 27 ca 'L ETANG SEC' : AN-0159—0160—0162—0163 - 'CHAMP PAILLOT' : AN-0187 - Urbanisme : Zone N du PLU
Gâcogne (58) 1 ha 55 a 85 ca 'LES CRINS' : C-0055—0057 - Urbanisme : RNU
Gien-sur-Cure (58) 2 ha 94 a 55 ca 'CHAMP CREUX' : A-0103 - 'LES VENTES BIDOT' : B-0264 - Urbanisme : RNU
Ménessaire (21) 1 ha 18 a 50 ca 'LA VIEILLE VENTE AU NORD' : C-0035 - Urbanisme : RNU
Montsauche-les-Settons (58) 20 a 80 ca 'LE VERNAY' : E-0306 - Urbanisme : RNU
Moux-en-Morvan (58) 7 ha 42 a 50 ca 'MONTREMAIN' : C-0367 - 'LE BOIS BRULE' : E-0172—0197 - 'FAUSSE NEUVE' : E-0405—0415—0436 - 'CHEVOLAT' : F-0495—0496—0502—0508—0516—0518—0529—0537 - 'LA FIOLLE' : F-0728—0729—0734—0751—0755 - 'TERRES DE CHAUMONT' : G-0091 - Urbanisme : RNU
Roussillon-en-Morvan (71) 46 a 64 ca 'GRAND CHAMP DES VERNETS' : D-0351 - Urbanisme : RNU
Saint-Brisson (58) 1 ha 86 a 60 ca 'LES VERTS PENTS' : C-0229—0230 - Urbanisme : RNU
Saint-Sernin-du-Bois (71) 1 ha 18 a 12 ca 'LES GERMENETS' : D-0123—0124 - Urbanisme : Zone N du PLU
Dossier Dun-les-Places - La Roche-en-Brenil : Parcelles boisées
Dun-les-Places (58) 4 ha 23 a 18 ca 'LES GUITTES' : ZA-0061—0062—0066 - 'LES BRUYERES' : ZA-0001—0005 - 'LES CHAMPS DERRIERE' : ZB-0008—0009 - 'MOUCHERON' : ZC-0109 - 'LA VALLEE DE SAINT MARC' : ZC-0011 - 'LES CORVEES' : ZC-0063 - 'LES CHEVENTES' : ZL-0100 - 'PRESDE NIAULT' : ZL-0009 - Urbanisme : Zone N du PLU
La Roche-en-Brenil (21) 1 ha 01 a 81 ca 'BOISDE LA FORET' : Q-0139—0140—0141 – Urbanisme : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **23/02/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26021807

SELARL Stéphanie NARBOT
Titulaire d'un office notarial
à GUEUGNON (71130)
35 rue de la Liberté

VENTE DE PARCELLES BOISÉES

Je vous informe que **Madame Yvonne NIQUET** a l'intention de vendre la parcelle boisée dont la désignation suit :
Parcelle de taillis sis à 21820 LABERGEMENT-LES-SEURRE, La pièce Meurt de Faim, cadastrée Section ZH n°43 pour 50a 60ca
Conformément aux dispositions des articles L 331-19 et suivants du Code forestier, les propriétaires voisins de parcelles boisées disposent d'un délai de deux mois pour exercer leur droit de préférence aux prix et conditions ci-après.
Il est précisé qu'en vertu des dispositions susvisées :
- pour le cas où plusieurs propriétaires voisins exerceraient leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il entend céder le bien
- en cas d'exercice de son droit de préférence, l'acquéreur doit réaliser l'acquisition dans le délai de quatre mois de l'exercice de son droit, à défaut son droit sera perdu
- ce droit de préférence peut être primé par le droit de préemption dont bénéficie la SAFER.
Conditions de la vente
Cette vente aura lieu aux conditions suivantes :
- L'entrée en jouissance aura lieu le jour de la vente.
- L'acquéreur supportera les servitudes passives pouvant grever lesdits immeubles et profitera de celles actives.
- Il acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis.
- Il acquittera tous les frais de la vente. Ces frais d'acte s'élevant à 500€.
Le prix de la vente est fixé à **deux mille euros (2 000,00 eur**) payable comptant.
Pour avis, Le Notaire.

AL26021753

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne - Bourgogne

AVIS

Société coopérative à capital variable
Ayant les statuts d'établissement de crédit, de Société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement
Agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
Dont le siège social est à Troyes (10000)
269 rue du Faubourg Croncels
Immatriculée au RCS de Troyes
Numéro SIREN 775 718 216
ORIAS numéro 07 019 188
Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI
Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associé (C.C.A.) est de 342,13 euros.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 26 janvier 2026 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Il prendra effet à compter du 3 février 2026 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.
Il assure un rendement annuel de 5,9% par rapport au prix de référence au 31 décembre 2024, en intégrant le versement du dividende de 3,73 euros en avril 2025.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL26021770

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL SAMY AUTO 21

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 3 Impasse Mermoz
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
948 246 662 RCS de Dijon

Par une décision en date du 31/12/2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Yacine AIT ABDELKADER, demeurant 3 rue des Métiers 21110 Genlis pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL26021560

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCCV COME

Société civile immobilière
de construction vente
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1677 Route de Gray
21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation : 3 Allée du Gourmerault
21310 ARCEAU
827 608 548 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 30 novembre 2025 au 3 Allée du Gourmerault, 21310 ARCEAU,a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Monsieur Renato FERRAROLI,demeurant 6 Rue de l'Ersotte, 21850 ST APOLLINAIRE, de son mandat de liquidateur,donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,Le Liquidateur.

AL26021778

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ROUVRES

Société civile
de construction vente
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1677 Route de Gray
21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation :
3 allée du Gourmerault,
21310 ARCEAU
513 967 000 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31octobre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Renato FERRAROLI, demeurant 6 Rue de l'Ersotte -21850 SAINT APOLLINAIRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation,réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 allée du Gourmerault, 21310 ARCEAU.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,Le Liquidateur.

AL26021785

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI NEVELLE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social : 2 Bis rue Fevret
21000 DIJON
487 918 005 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 8 janvier 2026 a approuvé les points suivants :
- Approbation des comptes de liquidation, quitus au liquidateur Monsieur Michel GUERRAND 11 rue des Planchettes 21000 et décharge de son mandat
- Clôture définitive des opérations de liquidation fixée rétroactivement au 31 décembre 2025.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis, le Liquidateur.

AL26021787

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI NEVELLE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 000 €
Siège social : 2 Bis rue Fevret
21000 DIJON
487 918 005 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 10 décembre 2025 a approuvé les points suivants :
- Dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable.
Monsieur Michel GUERRAND, demeurant, 11 rue des Planchettes 21000 Dijon a été nommé liquidateur
- Le siège de liquidation est fixé au siège social
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis, le Liquidateur.

AL26021788

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCCV CHAMPAGNE

Société civile
de construction vente
En liquidation
Au capital de 152 460 euros
Siège social : 1677 Route de Gray
21850 ST APOLLINAIRE
Siège de liquidation :
3 Allée du Gourmerault,
21310 ARCEAU
433 351 301 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31octobre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Renato FERRAROLI, demeurant 6 Rue de l'Ersotte, 21850ST APOLLINAIRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 Allée du Gourmerault 21310 ARCEAU.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,Le Liquidateur.

AL26021789

// CONSTITUTION

TM INVEST
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 5 rue Jean Giono
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 19/01/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : TM INVEST
Siège social : 5 rue Jean Giono, 21000 DIJON
Objet social : - La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur des participations.- L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêts,valeurs mobilières ou immobilières.- La réalisation de prestations de services (administratives, comptables,informatiques, techniques, management, gestion, développement stratégique des entreprises etc …) au profit de toutes sociétés ou structures.- La gestion et la centralisation de tous capitaux dont elle pourrait disposer.- La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement,dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe susceptible de favoriser le développement de la société.- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités.Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers,soit seule soit avec des tiers par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance,de société en participation, de création, d'acquisition, de location, de prise ou de dation à bail ou en location-gérance de tous biens ou droits mobiliers et immobilier, ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Thomas MUTIN, demeurant 5 rue Jean Giono 21000 DIJON.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance

AL26021609

AGRI CONSEIL 39

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 26-01-2026 a été constituée pour une durée de 50 ans la Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée SCEA GILLES CORDEROT,société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil, au capital de 1.000 euros ayant pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens

ANNONCES LÉGALES

de l'article L 311-1du Code Rural et de la Pêche Maritime, dont le siège social est fixé 8 Route de Tichey - 21250 MONTAGNY-LES-SEURRE ayant pour gérante Madame MICHEL Florence demeurant 8 Route de Tichey - 21250 MONTAGNY-LES-SEURRE, qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON (Côte d'Or).
Apports nets : numéraire = 1.000 euros.
Les cessions de parts à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis,La gérance

AL26021759

AVIS DE CONSTITUTION

DÉNOMINATION :FF IMMO
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 €
SIÈGE : 4 Route de Beaune 21250 CORBERON
OBJET : Marchand de biens immobiliers, achat, vente et location de biens immobiliers ; Achat, vente, prise à bail, location, gérance, participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.
DURÉE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix sur justification de l'inscription en compte de ses actions.
PRÉEMPTION : Toute cession des actions de la Société même entre associes est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés.
AGRÉMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés.
PRÉSIDENT : HOLDING DE ST HUBERT, Société à responsabilité limitée dont le siège social est 4 Route de Beaune 21250 CORBERON et immatriculée sous le numéro 894.263.196 RCS DIJON.
DIRECTEUR GÉNÉRAL : JBF DEVELOPPEMENT, Société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 6 Rue de la Chapelle 21200 CHEVIGNY-EN-VALIERE et immatriculée sous le numéro 990.154.643 RCS DIJON.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL26021761

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CIARRA
Société civile IMMOBILIERE
Au capital de 2 000 €
Siège social : Les Fosses
03210 BESSON
801 606 674 RCS CUSSET

Aux termes d'une AGE du 31.01.2026 la collectivité des associés a décidé de transférer le siège de la société en le fixant à TRESNAY (58240) 184 Les Chatillons, à compter de ce jour.
L'article 4 des statuts est modifié.
Pour avis, La Gérance

AL26021731

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI TRP
Société civile immobilière
Au capital de 900 euros
Ramené à 600 euros
Siège social : 4, impasse des Chênes
58000 SAINT ELOI
952 181 030 RCS NEVERS

Par acte unanime en date du 20 janvier 2026 les associés ont décidé la réduction du capital social.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à NEUF CENTS EUROS (900 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à SIX CENTS EUROS (600€)
Pour Avis

AL26021749

MODIFICATION DU CAPITAL

FERNANDES ET FILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 150 000 euros
Siège social : 39, route de Busserolles
58180 MARZY
490 192 754 RCS NEVERS

Le 26.01.2026, l'associé unique a décidé la modification du capital
Ancienne mention : 150 000 euros
Nouvelle mention : 151 500 euros
et la modification de l'objet social en y ajoutant les activités suivantes :- la fourniture de prestations de conciergerie administrative, logistiques et de relations publiques dans la promotion, l'organisation, les services d'accueil et la coordination de séjours dont la création complète des annonces sur les plateformes, livret d'accueil vidéo, page web personnalisée, photos professionnelles, mise en classement du bien ;- la fourniture et la gestion de prestations de conciergerie et d'intendance de propriété immobilière et notamment service de conciergerie dans le domaine du transport, du ménage, du linge de maison, de sous-traitance de travaux, de la gastronomie et de l'organisation d'événements privés
Pour avis.

AL26021756

CERFRANCE
Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fromenteau
03400 TOULON SUR ALLIER

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

GAEC MANGOTE ERIC ET VIRGINIE
Société Civile
Au capital de 470 000,00 €
Siège social : 15 Route de Saulnières
58240 TRESNAY
RCS NEVERS : 819 453 333

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du01/01/2026, la dénomination sociale a été changée à effet au même jour.
Ancienne mention : GAEC MANGOTE ERIC ET VIRGINIE
Nouvelle mention : GAEC DE SAULNIERES
Dépôt des actes modificatifs au RCS de NEVERS
Pour avis

AL26021766

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

KELLER
SARL au capital de 37 000 €
Siège social : 15, rue de Rémigny
58000 NEVERS
752 391 557 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 30/12/2025, l'Associé Unique a pris acte de la démission de Mme Virginie MAKED de ses fonctions de co-gérante à compter du 31/12/2025 (23h59).

AL26021773

NOMINATION DE CO-GÉRANT

RICHARD IMMOBILIER
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 2, Quai de Mantoue
58000 NEVERS
792 917 692 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 26/09/2025, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 1er octobre 2025 :
Gérance :
- ancienne mention : Mme Sabine RICHARD
- nouvelles mentions : Mme Sabine RICHARD et M. Tristan ARCHAMBAULT dt ensemble à SERMOISE SUR LOIRE (58) – 90 Bis, route de Lyon

AL26021775

AVIS DE MODIFICATIONS

A2N DEBARRAS
SAS au capital de 600 €
Ancien siège social : 9, avenue des Frênes
58640 VARENNES VAUZELLES
Nouveau siège social : 984, rue du Docteur Faucher
58320 POUGUES LES EAUX
932 283 526 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 20/01/2026 le siège social a été transféré à compter du même jour de VARENNES VAUZELLES (58) - 9, avenue des Frênes à POUGUES LES EAUX (58) - 984, rue du Docteur Faucher.
Aux termes du même acte, M. Anthony POINTE dt à CUFFY (18) – 29, rue du 8 Mai 1945 a été nommé Directeur Général à compter rétroactivement du 02/09/2024.

AL26021782

TRANSFORMATION

OOAZO
Société par actions simplifiée
En cours de transformation
En société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Porté à 186 000 euros
Siège social : 4, rue des Boutons d'Or
68740 RUSTENHART
Transféré au 12, rue Joseph Bruley
à ALLIGNY-EN-MORVAN (58230)
953 559 846 RCS COLMAR
Au RCS NEVERS

Par décision du 22 décembre 2025,l'Associé Unique a décidé à compter de cette date :
-d'étendre l'objet social aux activités de souscription et acquisition en vue de leur gestion, de titres de société ainsi que l'assistance en matière de gestion administrative, technique, commerciale et financière ;- de transférer le siège social du 4, rue des Boutons d'Or à RUSTENHART (68740) au 12, rue Joseph Bruley à ALLIGNY-EN-MORVAN (58230)
- de transformer la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société
- d'augmenter le capital de 185 000 euros par voie d'apport en nature.
Cette transformation et ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :
Objet social :La Société a pour objet, en France et à l'étranger : l'acquisition, la rénovation et l'exploitation de gîtes, maison d'hôtes et locaux de tourisme. L'achat et la revente de produits et services, le conseil. La souscription et acquisition en vue de leur gestion, de titres de société ainsi que l'assistance en matière de gestion administrative, technique, commerciale et financière. Plus généralement, toutes opérations commerciales, financières,industrielles, mobilières et immobilières,se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.
Capital :
Ancienne mention : le capital est fixé à 1 000 euros. Il est divisé en 1 000 actions.
Nouvelle mention : le capital reste fixé à 186 000 euros. Il est divisé en 186 000parts sociales.
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : Madame Florine VOGEL,demeurant 4, rue des Boutons d'Or à RUSTENHART (68740).
Sous sa nouvelle forme de Société à responsabilité limitée, la Société est gérée par :
Gérant : Madame Florine VOGEL, demeurant 4, rue des Boutons d'Or à RUSTENHART (68740).
Mention sera faite au RCS de NEVERS ainsi qu'au RCS de COLMAR où la société sera radiée.
Pour Avis, La Gérante

AL26021799

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

GROUPE ENERGIE BATIMENT
SARL au capital de 1 500 €
Siège social : 6, rue du Général Ducrot
58320 GERMIGNY SUR LOIRE
827 895 129 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 22/12/2025, l'Associé Unique a pris acte de la démission de M. Jean-Philippe DEVOUCOUX de ses fonctions de co-gérant à compter rétroactivement du 2 mai 2025.

AL26021829

// ADDITIF-RECTIFICATIF

L'esseNCiel
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 46, Avenue du Général de Gaulle,
58000 NEVERS
848 665 980 RCS NEVERS

RECTIFICATIF

Aux termes d'une décision en date du 1er Septembre 2025, l'Associée Unique a décidé :
- de modifier l'objet social aux activités de vente de pierres, de librairie et d'articles et objets liés au bien-être et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS, La Présidente

AL26021767

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Crux-la-Ville (58) 3 ha 90 a 40 ca 'VIGNES MOREAU' : ZY-0011—0012
Cmne de Dun-les-Places (58) 49 a 72 ca 'LES BECASSES' : ZV-0157—0159
Cmne de Gouloux (58) 6 ha 75 a 30 ca 'FONTAINE MELON' : A-0766 - 'LES ICHARDS' : B-0353—0354—0355—0377—0378—0379—0393—0394
Cmne de Empury (58) 2 ha 51 a 20 ca 'PRE BOULE' : ZA-0057
Cmne de Dun-les-Places (58) 4 ha 23 a 18 ca 'LES GUITTES' : ZA-0061—0062—0066 - 'LES BRUYERES' : ZA-0001—0005 - 'LES CHAMPS DERRIERE' : ZB-0008—0009 - 'MOUCHERON' : ZC-0109 - 'LA VALLEE DE SAINT MARC' : ZC-0011 - 'LES CORVEES' : ZC-0063 - 'LES CHEVENTES' : ZL-0100 - 'PRESDE NIAULT' : ZL-0009
Et par extension Cmne de La Roche-en-Brenil (21) 1 ha 01 a 81 ca 'BOISDE LA FORET' : Q-0139—0140—0141
Cmne de Ouroux-en-Morvan (58) 39 a 10 ca 'L ETANG SEC' : AN-0161
Cmne de Ouroux-en-Morvan (58) 1 ha 16 a 27 ca 'L ETANG SEC' : AN-0159—0160—0162—0163 - 'CHAMP PAILLOT' : AN-0187
Et par extension Cmne de Gâcogne (58) 1 ha 55 a 85 ca 'LES CRINS' : C-0055—0057
Et par extension Cmne de Gien-sur-Cure (58) 2 ha 94 a 55 ca 'CHAMP CREUX' : A-0103 - 'LES VENTES BIDOT' : B-0264
Et par extension Cmne de Ménessaire (21) 1 ha 18 a 50 ca 'LA VIEILLE VENTE AU NORD' : C-0035
Et par extension Cmne de Montsauche-les-Settons (58) 20 a 80 ca 'LE VERNAY' : E-0306
Et par extension Cmne de Moux-en-Morvan (58) 7 ha 42 a 50 ca 'MONTREMAIN' : C-0367 - 'LE BOIS BRULE' : E-0172—0197 - 'FAUSSE NEUVE' : E-0405—0415—0436 - 'CHEVOLAT' : F-0495—0496—0502—0508—0516—0518—0529—0537 - 'LA FIOLLE' : F-0728—0729—0734—0751—0755 - 'TERRES DE CHAUMONT' : G-0091
Et par extension Cmne de Roussillon-en-Morvan (71) 46 a 64 ca 'GRAND CHAMP DES VERNETS' : D-0351
Et par extension Cmne de Saint-Brisson (58) 1 ha 86 a 60 ca 'LES VERTS PENTS' : C-0229—0230
Et par extension Cmne de Saint-Sernin-du-Bois (71) 1 ha 18 a 12 ca 'LES GERMENETS' : D-0123—0124
Cmne de Mars-sur-Allier (58) 1 ha 23 a 75 ca 'LE BOURG' : A-0716—0719—0720—0722—0846—0848
Cmne de Pougues-les-Eaux (58) 1 ha 73 a 50 ca 'BILLY' : ZH-0030
Cmne de Sainte-Colombe-des-Bois (58) 10 ha 11 a 75 ca 'BOISDU CHAMP AU LOUP' : D-0455
Cmne de Varzy (58) 131 ha 52 a 83 ca 'ARREAUX' : K-0001—0020—0021—0023—0029—0031—0032—0036—0080—0081—0083—0085—0086—0087
Et par extension Cmne de La Chapelle-Saint-André (58) 5 ha 18 a 20 ca 'CHAMPS DE CHARRON' : B-0780 - 'VEAUBOURGEAT' : C-0119—0121 - 'LES MINEROTTES' : ZM-0067
Cmne de Pazy (58) 124 ha 78 a 40 ca
Biens à louer : 120 ha 23 a 10 ca
Cmne de Lurcy-le-Bourg (58) 10 ha 73 a 65 ca 'COURGEON' : B-0437—0438 - 'LES MOULINS A VENT' : ZB-0038 - 'LES MINERAIS' : ZE-0044—0045 - 'LES PATUREAUX DE GIRY' : ZH-0009
Et par extension Cmne de Marigny-sur-Yonne (58) 6 ha 92 a 80 ca 'SORBEE' : ZD-0028—0029
Et par extension Cmne de Pazy (58) 107 ha 11 a 95 ca 'USAGES D ANCRAY' : B-0791 - 'VARENNES' : B-0470—0471 - 'LE CHAMP DE LA LOGE' : ZD-0029 - 'LE ROGNIOT' : ZI-0001 - 'LE FUMOT' : ZK-0012 - 'PRES DE L ETANG' : ZL-0009—0027—0030 - 'ECHINTRE DE VARENNES' : ZL-0004
Biens à vendre : 4 ha 55 a 30 ca
'0001 VARENNES' : B-0469 -'ECHINTRE DE VARENNES' : ZL-0004
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 23/02/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26021795

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CUSSET

Extrait des minutes du greffe

CHAMBON - RCS Cusset 480 315 647 - l'exploitation de tous travaux agricoles,labours, épandages, semis, récoltes ; l'exploitation de tous établissements de gros, demi-gros et détail se rapportant aux grains, graines, semences,farines, tourteaux, - les Gambades Zone d'Activités 03340 Neuilly-le-Réal.Jugement en date du 20/01/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26021757

S.C.P. « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI »,
Titulaired'un Office Notarial
à CHATEAU-CHINON (Nièvre),
2 PlaceDocteur Bondoux

AVIS

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente des parcelles boisées situées commune d'ALLIGNY-EN-MORVAN (58230), cadastrées Section A n°566, Section AD n°3, Section Bn°21, 26, 60, 63, 183 et 860, d'une contenance totale 01 hectare 02 ares 45centiares, moyennant le prix de 11.000,00 €uros. Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe aux biens vendus, dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour faire connaître par courrier recommandé adressé à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120), qu'il exercera son droit de préférence.Pour avis et mention.
Me Stéphane SANDELLI, notaire.

AL26021798

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURL DAUMAS
415 220 250 RCS NEVERS
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : La Croix de l'Heume
58380 LUCENAY-LES-AIX
Siège de liquidation :
12 rue des Coutures
58380 LUCENAY-LES-AIX

Aux termes d'une décision en date du 17 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Didier DAUMAS, demeurant 12 rue des Coutures 58380 LUCENAY-LES-AIX, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 12 rue des Coutures 58380 LUCENAY-LES-AIX.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26021750

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SKYROSES
Société par actions simplifiée (SAS)
Au capital de 1 000 €
Siège social : 131 La Vieille Rue
58130 Vaux d'Amognes
SIREN : 977 600 246

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 26 janvier 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable.
Monsieur Karim LECHEKHAB a été nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social : 131 La Vieille Rue, 58130 Vaux d'Amognes, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où les actes et documents relatifs à la liquidation seront déposés.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL26021781

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SELARL V2H
Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
d'Huissiers
Société en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation :
17, Avenue du Marechal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
824 375 174 RCS NEVERS

Par décisions en date du 31 décembre 2025, les associées ont approuvé à l'unanimité les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2025.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26021765

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EURL LES MANOEUVRES
Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000,00 Euros
Siège social : Les Manoeuvres
58800 PAZY
RCS NEVERS N°521 195 719

Suivant délibération d'Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025,les associés ont décidé à effet du même jour la dissolution anticipée de la société.
Sont nommés liquidateurs :
- Monsieur Alexis GUILLEMAIN, demeurant à PAZY (Nièvre, 58800), Les Manœuvres
- et Madame Camille GUILLEMAIN, demeurant à PAZY (Nièvre, 58800), Les Manœuvres
Toute correspondance et notification seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé à PAZY (Nièvre, 58800) Les Manœuvres.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, les liquidateurs

AL26021768

DISSOLUTION

SCI DES 3 PILIERS
SCI en liquidation au capital de 500 €
Siège Social : 7 Bis, rue Maubois
58400 MESVES SUR LOIRE
907 570 295 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 30/12/2025 les associées ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/12/2025 et sa mise en liquidation amiable.
M. Mickael HOUARD dt à MESVES SUR LOIRE (58) – 7 Bis, rue Maubois a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021774

CONTINUATION

MARLA
SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 34 Rue du Professeur Calmette
58000 NEVERS
883 448 540 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2025, l'AGE, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

AL26021819

// CONSTITUTION

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 20/01/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : AMB.
Siège social : 1 rue Henri Barbusse, 58130GUERIGNY.Objet social : société de développement d'affaire pour chefs d'entreprise et/ou commerciaux, groupe d'échange de business et de recommandations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 500 euros.
Gérance : Madame Sandy CHAMPEAU,demeurant 7 avenue Charles Darriaux 58130 GUERIGNY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26021714

L'AUDACIEUX
Société A Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 1 000 €
Siège social : 33 B route de Moulins
58300 DECIZE
En cours d'immatriculation
au RCS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DECIZE (Nièvre) du20.01.2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : L'AUDACIEUX
Siège social : 33 B route de Moulins - 58300 DECIZE
Objet social : Pâtisserie, chocolaterie, glacerie, confiserie, épicerie fine, boulangerie,traiteur, vente à emporter et vente sur marché, dépôt de pains ; Petite restauration,snacking ; Salon de thé ; Cours de pâtisserie, ateliers découverte.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital social : 1 000 €Gérance : Monsieur Nicolas LAMBERT, demeurant 28 rue des Boullats, Les Arbelats- CHARRIN (Nièvre), assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis,La Gérance

AL26021730

COGEP AVOCATS
Me Benoît MARTY
3, rue du Bengy
58640 VARENNES-VAUZELLES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 19/01/2026, Il a été constitué une SARL dénommée :CAPRA PALAZZO
Objet social :- la propriété, l'acquisition, la vente, l'administration et la gestion, notamment par location meublée ou équipée, ou autrement, de tous immeubles, droits ou biens immobiliers et participations dans toutes sociétés immobilières. Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles, droits ou participations devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, la propriété,l'acquisition, la vente, l'administration et la gestion de tous biens meubles,La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création,d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds ou établissements; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles,mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Siège social : 12 Ter rue des Chèvres, 58180 MARZY
Capital social : 10 000 €
Gérance : Caroline CELLUCCI, demeurant 12 Ter, rue des Chèvres - 58180 MARZY
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Gérance

AL26021739

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous signature électronique en date du 28.01.2026, constitution d'une SARL dont la dénomination sociale est LC CENTRE BIENETRE, au capital de 2.000 €, dont le siège social est 44 rue Saint-Benin 58000 NEVERS, ayant comme objet en France, en Europe et à l'Étranger l'achat, vente au détail de tous types de compléments alimentaires (détox, minceur, bien-être, beauté et alimentation) en magasin spécialisé, l'exploitation d'un centre de conseil en nutrition, de rééquilibre alimentaire et de suivi et mise en place de plans diététiques, créée pour 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS.
Gérance : Mme Laurine ULRICH, dt 12 rue Claude Monet 58160 IMPHY.
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis. La Gérance

AL26021779

COGEP AVOCATS

LOIRE EN CRUS
Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : 22 Rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 30.01.2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : LOIRE EN CRUS
Siège social : 22 Rue du Commerce 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Objet social : Achat et vente de tous types de boissons y compris alcoolisées ; Achat et vente de produits alimentaires notamment produits locaux ; Organisation d'évènements notamment atelier de dégustation de vins ; Négoce de vins et spiritueux en gros et demi-gros. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement,dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Matthieu FRANCHINI, demeurant 4 Rue Mont Conord 18300 BANNAY.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL26021792

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

OBJ CASSIS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 100 euros
Porté 248 100 euros
Siège social : 2 rue du Château
89400 CHENY
994 324 754 RCS AUXERRE

Il résulte d'une décision unanime des associés signée électroniquement le 15 janvier 2026 que le capital social a été augmenté de 248 000 euros par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent euros (100 euros)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent quarante huit mille cents euros (248 100euros)

AL26021751

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SCAN 89
SASU à associé unique
Au capital de 61 000 €uros
Siège social : 14 place de l'Europe
89100 SAINT CLEMENT
382 818 227 R.C.S. SENS

Par décision de l'associé unique en date du 19/01/26, il a été décidé de nommer M.BOITELET Mickaël, demeurant 7 route des Joutières - 49650 BRAIN-SUR-ALLONNES,Président de la société pour une durée non limitée, en remplacement de M. SLIMANI Areski, démissionnaire et ce, à compter de ce jour.
Modification au R.C.S. de SENS

AL26021784

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

EC2 CONSEILS
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 bis Rue Denis Papin
89000 AUXERRE

ANNONCES LÉGALES

845 307 313 RCS AUXERRE

Il résulte des décisions de l'associé unique du30/01/2026 que la société ANDRE LE GROUPE,société par actions simplifiée au capital de 357840 euros dont le siège social est fixé Avenue Charles de Gaulle & Rue Buffon à BEAUNE(21200) et qui est immatriculée au Registre National des Entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous len°517 220 364, a été nommée Président en remplacement de Monsieur Eric CHEVALLIER,démissionnaire, et que Madame Adeline VERSAVEL, demeurant 32 B Rue du Faubourg Saint-Martin à BEAUNE (21200), et Monsieur Julien ARNOULT-DELACOUR, demeurant 11 Rue du Paquier à BLIGNY LES BEAUNE (21200), ont été nommés chacun Directeur Général.
Pour avis, Le Président

AL26021808

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFORMATION

EUROCADEAUX

Société à responsabilité limitée
transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 60 000 euros
Siège social : 4 Bis Rue Denis Papin
89000 AUXERRE
417805181 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31 janvier 2026,l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er février 2026, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 60 000euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Pascal DAGUIN.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ : La Société DACAMP, Société à responsabilité limitée au capital de 400 000 euros, ayant son siège social27 Rue de Sevry 89550 HERY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 810372847 RCS AUXERRE, représentée par Monsieur Pascal DAGUIN.
Pour avis, La Gérance

AL26021813

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Paris du 28/01/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure liquidation judiciaire simplifiée au profit de la Sàrl à associé unique ALCO 7 bis route de Mormont 89240 Egleny (aménagement d'espaces de bureaux) RCS PARIS 425 059 896. Date de cessation des paiements le 02/12/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire: SELARL ARGOS en la personne de Me Véronique Manié 19 rue Lantiez 75017 Paris ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021803

Jugement du Tribunal des Activités Économiques de Paris du 30/01/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la SAS EURODIF 2-14 rue de la Draperie 89000 Auxerre (commerce de détail d'habillement, textiles). RCS PARIS 408.772.101. Date de cessation des paiements : 07/01/2026. Désignant, Administrateurs judiciaires : la SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli 8 rue Blanche 75009 Paris et la SELARL BCM en la personne de Me Eric Bauland 9 rue de Grenelle 75007 Paris, avec mission d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, et la SELARL ASTEREN en la personne de Me Julia Ruth 55 rue de Lyon 75012 Paris, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021806

safer
Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ANNAY SUR SEREIN – bois taillis, landes, prés et terres occupées - 9 ha 96 a 72 ca - 'LES CORVEES' : A – 0536 - 0583 - 'LE PATIS' : AB - 0408 - 'LES VIGNES DE GEAYE' : E - 0271 - 'PRAIRIE DE GEAYE' : E - 0426 - 'LA SARRE' : F – 0433 – 0445 - 0453 - 'LES VAUPERDUS' : F – 0409 - 0412 - 'LES VAUFLY' : G – 0479 – 0480 – 0522 - 0523 - 'SUR VAUFLY' : G – 0465 - 0466 - 'VALLEE DE PERRIGNY' : H – 0063 - 0067 - 'SUR COIGNERT' : ZC - 0058 - 'LES VERONNES' : ZL - 0116 - 'LES CHAMPS TRIDENNE' : ZM - 0019 - 'LA VOIE BLANCHE' : ZM - 0097 - 'SUR LA COTE AUX ECHABOTS' : ZX - 0036 – zonage : RNU.
AVALLON – bois taillis - 25 a 03 ca - 'LES ISLES DE LA BAUME' : E - 0006 - 'LES COUTELAINES' : F – 0104 – zonage : zone N du PLU.
VALLERY - 1 ha 40 a 40 ca :
-63 a 30 ca: bois taillis, terre -'LA FOSSE' : ZI - 0076 – zonage: zone A du PLU
-77 a 10 ca: terre - 'LES CHAPPES NOIRES' : ZP – 0021 – zonage: zone N du PLU
VILLETHIERRY – terres - 46 a 40 ca -'LA MARDELLE AUX LAPINS' : H – 0536 – zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 23/02/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26021818

Notaires

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à APPOIGNY (89380) du 10/11/1998, déposé au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 22/01/2026, Madame Françoise Marie MASSIAS, demeurant à JOIGNY (89300), 17 faubourg de Paris,EHPAD Prieur de la Côte d'Or, célibataire, née à VENDOME (41100), le 8 juillet 1932,décédée à JOIGNY (89300), le 29 septembre 2025, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ de SENS de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL26021755

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne - Bourgogne

AVIS

Société coopérative à capital variable
Ayant les statuts d'établissement de crédit, de Société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement
Agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
Dont le siège social est à Troyes (10000)
269 rue du Faubourg Croncels
Immatriculée au RCS de Troyes
Numéro SIREN 775 718 216
ORIAS numéro 07 019 188
Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI
Le nouveau prix indicatif de référence du certificat coopératif d'associé (C.C.A.) est de 342,13 euros.
Le Conseil d'Administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne du 26 janvier 2026 a fixé ce nouveau prix indicatif de référence du CCA, sur la base de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2025.
Ce prix a été validé par un cabinet externe, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Il prendra effet à compter du 3 février 2026 et restera valable jusqu'au paiement du dividende.
Il assure un rendement annuel de 5,9% par rapport au prix de référence au 31 décembre 2024, en intégrant le versement du dividende de 3,73 euros en avril 2025.
Le communiqué financier complet peut être consulté sur www.credit-agricole.fr/ca-cb.

AL26021771

MAIRIE D'ETAIS LA SAUVIN

AVIS

Le 26/01/2026, le Conseil municipal d'Étais la Sauvin a approuvé le zonage d'assainissement et pluvial à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3/11/25 au 4/12/25.
La délibération ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont consultables en mairie.

AL26021776

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SEINEG CREATIONS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 47, route d'Auxerre
89470 MONETEAU
922 104 898 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 Décembre2025, les associés de la société SEINEG CREATIONS ont approuvé le traité établi sous signature privée en date des 24 et 25 septembre2025, et portant fusion par absorption de leur Société par la société GENIES CREATIONS,société par actions simplifiée au capital de 50 000euros, dont le siège social est 47 Route d'Auxerre 89470 MONETEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 403591 399 RCS AUXERRE.
L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée,sans liquidation, de la société SEINEG CREATIONS, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société GENIES CREATIONS et les actions émises en augmentation de son capital par la société GENIES CREATIONS étant directement et individuellement remises aux associés de la société SEINEG CREATIONS, à raison de 6actions de la société GENIES CREATIONS pour 5actions de la société SEINEG CREATIONS.
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la sociétéGENIES CREATIONS, en date du 31 décembre 2025, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société SEINEG CREATIONS sont devenues effectives à cette date.
Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis, Le Président

AL26021741

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AID

Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 61 rue Joubert
89000 AUXERRE
881 611 925 R.C.S. AUXERRE

Le 31 décembre 2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 décembre 2025.
La société sera radiée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis.

AL26021754

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL BOUCHERIE DU PILORI

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 €
Siège social : 7 Place du Pilori
89300 JOIGNY
RCS SENS 522 414 663

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2025.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :
Mme Angélique DEFOIS demeurant 8 Rue d'Epizy 89300 JOIGNY.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
8 Rue d'Epizy 89300 JOIGNY.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS
Pour avis, le liquidateur.

AL26021764

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AROM'CAFE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : La Chaume Bonjuan
Zone artisanale 89200 MAGNY
Siège de liquidation :
Chemin du Grand Pougin
89200 MAGNY
381 796 879 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Thierry BLANC, demeurant Chemin du Grand Pougin, 89200 MAGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Chemin du Grand Pougin, 89200 MAGNY.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe des Activités Économiques d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021772

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA BAGUETTE DOREE

SARL au capital de 4 000 €uros
Siège Social : Bleury
6 Route Saint Louis
89110 POILLY SUR THONON
885 062 976 R.C.S. Sens

Par une décision du 30/01/2026, les associés ont décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 31/01/2026, nommé liquidateur, à compter du 31/01/2026, Mme Mouguinan Aurélie, demeurant à Poilly sur Tholon, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Sens.

AL26021802

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GUILLEMARD PAYSAGES

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2 500 euros
Siège social : 14 Route du Lac d'Argent
89450 VEZELAY
Siège de liquidation :
14 Route du Lac d'Argent
89450 VEZELAY
891 702 953 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2025, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Joseph, Jean-Baptiste, Romain GUILLEMARD, demeurant 14 Route du Lac d'Argent - 89450 VEZELAY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021794

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL ANNAELLE-MARIE ES-CO
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 4 GRANDE RUE
89160 PACY SUR ARMANCON
Siège de liquidation : 4 GRANDE RUE
89160 PACY SUR ARMANCON
904 690 955 RCS AUXERRE-89000

L'Assemblée Générale réunie le 21 janvier 2026 au 4 grande rue 89160 Pacy-sur-Armançon a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Laurence Cohen, demeurant 4 grande rue 89160 PACY SUR ARMANCON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce ou tribunal d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26021811

// CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/01/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : ETA TERRES DE L'ARCHE
Forme : SNC
Capital social : 1 000 €
Siège social : 2 rue des gains Ld Avrolles, 89600 SAINT FLORENTIN
Objet social : La société a pour objet la prestation de service de travaux agricole La participation de la société,par tous moyens,directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet
Gérance : M. Eric LANGLOIS demeurant 2 rue des gains Ld Avrolles, 89600 SAINT FLORENTIN
Mme Gabrielle LANGLOIS demeurant 2 rue des gains Ld Avrolles, 89600 SAINT FLORENTIN
Associés : M. Eric LANGLOIS demeurant 2 rue des gains Ld Avrolles, 89600 SAINT FLORENTIN
Mme Gabrielle LANGLOIS demeurant 2 rue des gains Ld Avrolles, 89600 SAINT FLORENTIN
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL26021733

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 23 janvier 2026, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de l'Yonne le 26 janvier 2026, Dossier 2026 00002536, référence 8904P01 2026 A 00136, il a été constituée une société d'exercice libéral par actions simplifiée unipersonnelle, ayant les caractéristiques suivantes
La société a pour objet : -La détention des parts ou d'actions de sociétés à responsabilité limitée, des sociétés anonymes, des sociétés par actions simplifiées ou des sociétés en commandite par actions régies par les dispositions du livre II du code de commerce et sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire ; -La participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de cette même profession ;
Toutes activités accessoires en relation directe avec l'objet des sociétés dont elle détient les participations et destinées exclusivement audites sociétés ;
Et parmi ces activités accessoires, notamment l'acquisition, la vente, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers ou droits mobiliers portant sur des locaux professionnels nécessaires à l'activité de la profession libérale de notaire.
Et généralement, toutes opérations concourantes directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.
La dénomination sociale est : ORION
Le siège social est fixé à : CHAMPS-SUR-YONNE (89290) 3 route d'Augy
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE EUROS (472.000,00 EUR)
Le premier Président de la société est : Monsieur Vincent VILLECOURT
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis, Monsieur Vincent VILLECOURT

AL26021742

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, le 22 janvier 2026 a été constituée une société civile aux caractéristiques suivantes :
Objet principal : l'acquisition, la propriété, la gestion et l'administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt.
Dénomination : VIGNON-SAIGON
Siège social : 28 avenue Georges Pompidou – 89 100 Sens.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.
Capital social : 1.000,00 EUR divisé en 1.000 parts, d'un euro (1,00 EUR) chacune.
Les apports sont en numéraires.Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Monsieur Matthieu Marie BONNET, demeurant à Ho Chi Minh Ville (Vietnam),18, Ngo Quang Huy, An Phu, Thu Thien. Né à Laxou (54), le 20 mai 1970.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL26021745

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28 janvier 2026, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de l'Yonne le 29 janvier 2026, Dossier 2026 00002915, référence 8904P01 2026 N 00167, il a été constituée une société de participations financière de profession libérale de notaire-Société par action simplifiée, ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : La détention des parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire ; La participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de cette même profession,- la détention de parts sociales ou actions de toute société à forme civile ou commerciale aux seules fins d'acquérir et d'administrer des immeubles,Toutes activités accessoires en relation directe avec l'objet des sociétés dont elle détient les participations et destinées exclusivement audites sociétés ;Et parmi ces activités accessoires, notamment l'acquisition, la vente, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers ou droits mobiliers portant sur des locaux professionnels nécessaires à l'activité de la profession libérale de notaire.Et généralement, toutes opérations concourantes directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.
La dénomination sociale est : ORION
Le siège social est fixé à : CHAMPS-SUR-YONNE (89290) 3 route d'Augy
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE EUROS (472.000,00 EUR)
Le premier Président de la société est : Monsieur Vincent VILLECOURT
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis, Monsieur Vincent VILLECOURT

AL26021783

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : FRIEREN
Forme : SC
Capital social : 1 000 €
Siège social : 9 LES MIGNOTS, 89770 BOEURS EN OTHE
Objet social : La société a pour objet la propriété, l'administration, la gestion et la location de tous les immeubles et droits immobiliers composant son patrimoine, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu' elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Gérance : M. Olivier FAUCON demeurant 19 RTE DE GENEVE, 10130 MAROLLES SOUS LIGNIERES
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL26021796

AGENCE IMMOBILIERE DU MORVAN
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Route des Beurniers,
Velars le Comte,
89630 QUARRE LES TOMBES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUARRE LES TOMBES (89) du 19 Novembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AGENCE IMMOBILIÈRE DU MORVAN
Siège : 7 Route des Beurniers, Velars le Comte, 89630 QUARRE LES TOMBES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : - Toutes activités d'intermédiaires en achat, vente et location de biens immobiliers, fonciers et commerciaux ;
- La création, l'acquisition, la propriété, l'exploitation, directe ou indirecte, de tous fonds de commerce d'agence immobilière de transaction immobilière et d'administrateur de biens ;
- La réalisation de toutes prestations de conseils en immobilier, l'estimation et l'évaluation de biens immobiliers, fonciers et commerciaux.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Fanny LHÉRAULT demeurant 34 Avenue du Docteur Monot, 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
POUR AVIS, Le Président

AL26021810

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42



// POUILLY-FUMÉ

La persévérance d'un Saint

Le 31 janvier se tenait le 224e Grand Chapitre solennel de la Saint-Vincent des Baillis, avec de nouvelles intronisations et la transmission du Saint.



De gauche à droite : Mathieu Blanchet, Louis Jeannot, Alexis Jeannot, Père Honoré Kouassi et Bertrand Jeannot.



Le clou fut posé par Alexis Jeannot (à gauche) avant que le Saint soit installé sur son support, créé en 1998 lors de son premier séjour au Domaine de Riaux.

Après Mathieu Blanchet, Domaine Blanchet (Pouilly) l'an dernier, c'est au tour d'Alexis Jeannot, Domaine de Riaux (Saint-Andelain) de recevoir le Saint Vincent, lors du 224e Grand Chapitre des Baillis. Si pour lui cela est un honneur, il rappelle que le Saint avait déjà séjourné dans l'exploitation en 1998 : *« À l'époque c'est mon père, Bertrand, qui gérait le domaine »* détaille-t-il. Il poursuit : *« Il a déjà sa place pour veiller sur cette année 2026, puisqu'elle est la même qu'en 1998 ! »*. Ainsi, c'est dans l'ancienne cuverie, aujourd'hui transformée en salle d'étiquetage que le Saint protégera l'appellation. Alexis Jeannot sourit : *« Il verra très probablement beaucoup plus de monde maintenant que lorsque la pièce était une cuverie »*. En sus, il évoque son attachement pour cette tradition : *« Il faut que ce moment de convivialité que nous chérissons tous perdure. Pour le moment, c'est le cas car l'appellation est encore recherchée et appréciée. Mais, le contexte géopolitique est incertain ce qui pose de nombreux questionnements pour l'avenir »*. Cela étant, il semble rassuré puisque Louis, 16 ans, son fils souhaiterait devenir vigneron… Présent lors de cet événement, il s'éclaire : *« C'est ma première Saint-Vincent au domaine, c'est un plaisir ! »*.

Foi en l'avenir

Accompagné par le père Honoré Kouassi (ayant réalisé la messe de bénédiction préalable), le Saint a donc pris ses quartiers pour une année au Domaine de Riaux. Pour celle-ci, Alexis Jeannot assure avoir une passion toujours intacte depuis le lycée le motivant tous les ans à poursuivre : *« Notre métier est fait de passion mais il faut également de la persévérance, et ce d'autant plus dans un monde où l'administratif pourrit tout »*. Pour lui, ce dernier point est clairement un *« boulet »*… Malgré tout pour le reste de l'appellation, il souhaite pour le millésime 2026 *« une belle qualité et quantité »*. Une fois la mise en place terminée, la délégation intronisa les nouveaux arrivants dans la Confrérie des Baillis de Pouilly-sur-Loire, pour se clôturer par un déjeuner gastronomique.

Chloé Monget

Les intronisés

Voici la liste des personnes rentrant dans la Confrérie des Baillis de Pouilly-sur-Loire cette année : Alexis Jeannot, Virginie Simand, Bertrand Degat, Charles-Édouard Beaulieu, Patrick Bondeux, Philippe Claus, Patrick Detroit, Alain Weill, Hervé Pierre.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 avril 2026

// Le cassis et les cassissiers s'exposent à Dijon

Les archives départementales de Côte-d'Or (8, rue Jeannin, à Dijon) présentent l'exposition « Cassis et Cassissiers ». Elle a été réalisée à partir de la collection de Jean Bernard, passionné de l'univers des liquoristes (bouteilles, étiquettes, affiches et objets publicitaires à la gloire de la liqueur de cassis).

Entrée libre, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. archives@cotedor.fr

• Samedi 7 février

// Concert des nouveaux talents à Beaune

En ouverture de saison de la Lanterne magique (19, rue Poterne), venez découvrir en live les compositions musicales des lauréats du Tremplin Émergences, à partir de 20 heures. La promotion 2025 du tremplin musical initié par la ville de Beaune se réunit sur scène pour présenter l'album enregistré à La Musiquerie, sous la direction artistique de Fred Mostacci. Lors de ce concert, les dix lauréats interprèteront chacun deux titres : la composition réalisée dans le cadre du dispositif et une chanson de leur choix.

Concert gratuit mais réservation obligatoire sur www.beaune.fr

• Mercredi 11 février

// Sortie nature aux Maillys

La LPO de Bourgogne-Franche-Comté propose une sortie nature de 14 h à 16 h pour une découverte des oiseaux de la réserve écologique des Maillys, située près d'Auxonne et qui appartient au département de la Côte-d'Or. 200 espèces d'oiseaux sont recensées sur les 36 ha de la réserve. Jumelles et longues-vues seront mises à disposition. Les bottes sont conseillées.

Gratuit, pour tout public mais inscription sur https://www.jagispourlanature.org/activite/visite-et-decouverte-des-oiseaux-de-la-reserve-ecologique-des-maillys-0

• Vendredi 13 février

// Soirée stand-up à Beaune

Les Ateliers du Cinéma propose une soirée avec cinq humoristes qui vont se succéder sur scène, à partir de 19 heures. Convivialité, partage et bonne humeur sont les maîtres mots de cette soirée. Une scène, un speaker pour vous présenter chacun des humoristes.

Pour réserver : https://shotgun.live/fr/events/atelierscomediebeaune

• Dimanche 15 février

// Courez au trail de Pommard

Préparez-vous à fouler les sentiers des vignes de la Côte-d'Or pour une expérience unique. Le trail partira du parc de Pommard et proposera deux parcours : 9 ou 15 km. Inscriptions en ligne jusqu'au 14 février. Majoration de 3 euros pour les inscriptions sur place.

Pour s'inscrire : https://fr.milesrepublic.com/event/trail-de-pommard-951

Nièvre

• du 5 février au 14 mars

// Mois de la plèchie en Morvan

Le mois de la plèchie en Morvan revient cette année avec 25 ateliers, dans 23 communes du Morvan. Retrouvez toutes les dates sur : https://www.parcdumorvan.org/

Infos et inscriptions : ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org ou au 03 86 78 79 10.

Yonne

• 8 février

// Pari Populi

Le Comité des fêtes d'Appoigny organise un concert avec Marc Fouquet et Yves Audard, retraçant une période clé de l'histoire française, de 1789 à la Libération de Paris en août 1944. Ce concert se déroulera à partir de 16 h, à l'Espace culturel d'Appoigny. L'accès se fait sans réservation. L'entrée est payante : 10 € (8 € pour les adhérents du Comité des fêtes).

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Comité des fêtes au 06 83 18 27 50.

• 27 & 28 février

// Foire Agricole

La Foire agricole de Saint-Léger-Vauban célèbre sa 60e édition. Le vendredi soir sera animé par une soirée cabaret. Le samedi, les visiteurs pourront découvrir une exposition de tracteurs, des animaux d'élevage inscrits au Herd-Book Charolais et des bovins, ainsi qu'un marché de producteurs. Des animations pour enfants, des balades à poney et un feu d'artifice viendront clôturer la fête. Un repas à base de bœuf charolais sera proposé à la rotonde.

Pour plus d'informations : 06 58 77 70 26.

// SOLIDARITÉ

Christophe Geoffroy, une vie à nourrir autrui

Depuis plus de quarante ans, le chef Christophe Geoffroy défend une cuisine authentique, cohérente, ancrée dans les territoires. Président des chefs cuisiniers du monde, vice-président international des Disciples d'Escoffier, il a passé sa vie à défendre une gastronomie exigeante, enracinée, mais surtout profondément humaine.



C. Bayon

Aux côtés du chef Christophe Geoffroy, l'équipe de partenaires et collaborateurs d'une maraude organisée en décembre dernier.

« Je préfère manger un bon produit local, qu'un très bon produit importé », assure Christophe Geoffroy. Une ligne directrice claire et assumée, qui fait du soutien local le socle de sa cuisine, rythmée par la mise en valeur de produits bruts, locaux, achetés aux producteurs les plus proches, qui composent 95 % de sa cuisine. À 65 ans, Christophe Geoffroy est propriétaire de plusieurs établissements en France et à l'étranger, notamment à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain), mais également à Madagascar, au Congo et en Algérie. Pour lui, la cuisine n'a jamais été une histoire de frontières, mais bien de cohérence entre un territoire, ses produits et ceux qui le font vivre. *« J'ai toujours soutenu les agriculteurs à mon échelle, avec ma cuisine. Ce que je veux, c'est un poulet qui vient d'à côté de chez moi. De la vache locale, des légumes qui poussent à côté. C'est à la fois meilleur, moins onéreux et ça fait vivre l'économie locale. C'est ma manière de nourrir le corps, le cœur et la société »*. Une logique poursuivie dans ses restaurants à l'étranger. *« Je cuisine toujours français, mais avec des produits locaux. Pas de bœuf à Madagascar ? Prenons du zébu ! Le pays produit du foie gras, alors proposons un tournedos Rossini avec du filet de zébu, du foie gras local et du caviar de Madagascar. Si vous savez cuisiner, c'est délicieux. Aucun besoin d'importer quoi que ce soit et faire vivre des heures d'avion à des produits qui, finalement, arriveront moins bons que ceux que nous avons sur place »*, assure-t-il.

Tous les chemins mènent à la cuisine

Derrière ces choix culinaires assumés et cette force de caractère, se dessine un itinéraire singulier, où la cuisine s'est imposée très tôt. Christophe Geoffroy commence la restauration à 14 ans, en apprentissage, les jeudis, pendant les vacances et les week-ends. Mais ses parents, en désaccord avec ses choix professionnels, le poussent à faire du droit. *« Il faut dire qu'à l'époque, les cuisiniers n'avaient pas bonne presse. Ils étaient méprisés, en quelque sorte, on mangeait, mais on ne voulait pas les voir. C'étaient ceux qui nourrissaient les cochons derrière la cuisine après avoir lavé la vaisselle »*. Le futur chef deviendra conseiller juridique, tiendra un cabinet de conseil juridique, deviendra avocat et même consul. Malgré cette carrière juridique brillante, la cuisine ne le quitte jamais. *« J'ai acheté mon premier restaurant à 19 ans. J'étais en deuxième année d'études »*. À 54 ans, il abandonne définitivement le juridique pour se consacrer pleinement à la restauration. Une restauration gastronomique, haut de gamme, exigeante, mais jamais déconnectée du réel. *« Piment de Bresse, safran de la Dombes, mes seuls produits importés sont le poivre et la vanille »*. Le chef a toujours sillonné les fermes à la rencontre des producteurs et pour récupérer les produits déclassés. *« Trop gros, trop petits, de forme originale… ceux que d'autres jetaient avant, j'ai toujours travaillé avec »*. Cet attachement aux territoires et à leurs richesses est d'autant plus fort que pour Christophe Geoffroy, un produit ne peut pas vraiment exister hors de son sol, de son contexte. *« Prenez un punch à la Martinique, au bord de la plage, vous allez le trouver grandiose. Maintenant, prenez exactement les mêmes produits et faites la même recette chez vous en novembre, cela n'a rien à voir. C'est aussi pour cela que vous ne verrez jamais un bavarois aux fruits de la passion à l'une de mes cartes. Importer des mangues du Pérou ? Certainement pas ! »*. Parmi ses *« plats signatures »* figurent les quenelles, qu'elles soient cuisinées à la carpe de la Dombes, au brochet ou encore à la truite sauvage de Haute-Savoie, *« de vraies bonnes quenelles à la cuillère »*, accompagnées de sa sauce Geoffroy, créée en 1996 (jus de veau, crème fraîche et véritables graines de moutarde de Dijon). Autre plat aindinois emblématique de sa carrière : la volaille de Bresse revisitée façon pot-au-feu, cuite doucement dans un bouillon et servie avec des légumes de saison.



C. Geoffroy

Les quenelles à la cuillère sauce Geoffroy, plat emblématique de la cuisine de Christophe Geoffroy.

Du cuisiner juste à l'engagement solidaire

De toute sa carrière, le chef a misé sur la cohérence en toutes circonstances. Respect des terres, des produits, des traditions, de ses employés. Et cette cohérence l'a mené rapidement vers l'autre versant de l'alimentation : la solidarité. Voir des tonnes de nourriture jetées pendant que d'autres manquent de tout devenait insupportable, l'engagement humanitaire s'impose alors comme une continuité logique de son parcours. *« Toute la nourriture qu'on jette, c'est de la nourriture qu'on vole aux pauvres »*. Cette célèbre citation, le chef Christophe Geoffroy en a fait son leitmotiv. Depuis treize ans, à Lyon comme ailleurs, il participe à des distributions alimentaires plusieurs fois par semaine, toute l'année, y compris pendant les fêtes, et fédère autour de lui producteurs, entreprises et associations. *« Tout le monde a envie de donner, mais on ne sait pas toujours comment faire »*, explique-t-il. Avec des partenaires comme Lustucru, Taureau Ailé ou Garofalo, des millions de portions ont été redistribuées. Parce qu'au fond, au-delà de sa passion, pour Christophe Geoffroy, cuisiner n'a jamais été qu'un moyen de nourrir, respecter et recréer du lien.

Charlotte Bayon